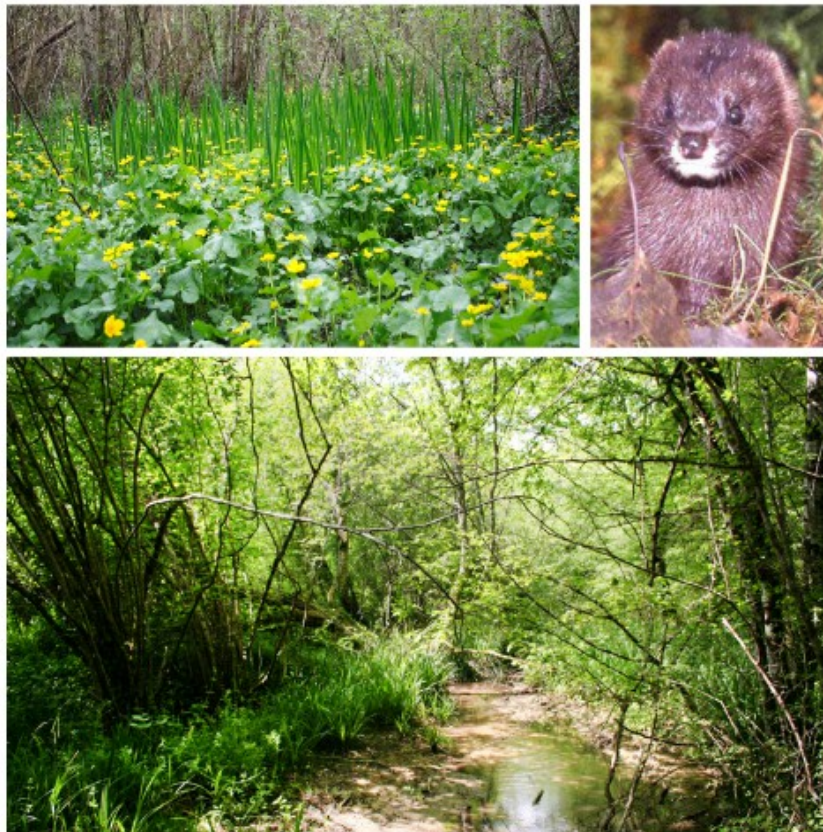




Site Natura 2000 FR7200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Document d'objectifs



2012

Structure opératrice :





Site Natura 2000 FR7200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Document d'objectifs

Structure opératrice :



Chargés de missions :

- Chargée de missions : Marion Souriat
- Stagiaire du CEN Aquitaine : Marion Cayre

Chargée de secteur

Julie Walker

Illustrations

Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) (C. Maizeret)
Tapis à *Caltha palustris* / Cours d'eau (B. Duhazé)

Sommaire

Comité de pilotage de lancement de la démarche de Natura 2000 du 18 mai 2011.....	4
Comité de pilotage de validation du diagnostic écologique et socio-économique du DOCOB du 23 mai 2012.....	5
Comité de pilotage de validation du DOCument d'Objectifs (DOCOB) du 3 mai 2013.....	6
Groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du 5, 6 et 8 mars 2012.....	7
Groupes de concertation sur les objectifs de conservation et opérationnels du 3 et 5 juillet 2012.....	8
Groupes de concertation sur les mesures Natura 2000 du 18 et 20 décembre 2012.....	9
CR : Réunion technique sur la thématique de la collision routière pour les mammifères semi-aquatiques du 27 juin 2012.....	10
Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.....	11

**Comité de pilotage de lancement de la
démarche de Natura 2000 du 18 mai
2011**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Diagnostic préalable à l'élaboration du Document d'objectifs

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Inventaire et description de l'existant

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Préambule

Pourquoi le réseau hydrographique du Lisos est-il inscrit dans le réseau Natura 2000 ?

- **Cours d'eau à Vison d'Europe**
 - ✓ Une espèce menacée de disparition
 - ✓ Présence sur le bassin versant
 - ✓ Espèce à enjeu le plus fort en Aquitaine
 - ✓ Plan National de Restauration
- **Présence d'habitats naturels remarquables**

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Inventaire et description de l'existant

Bassin versant

- Superficie de 98 km²
- Entités administratives :
 - ✓ 2 départements
 - ✓ 5 cantons
 - ✓ 5 communautés de communes
 - ✓ 14 communes
- Cours d'eau = **93 km**
 - ✓ 27 km d'axe principal
 - ✓ 66 km de réseaux d'affluents
- Densité = 28 hab/km²
 - ✓ Densité faible = communes rurales
- Bassin versant tourné vers un **système agricole diversifié**

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »

Vison d'Europe

Aire de distribution

- 1900:
 - ✓ 40 départements
 - ✓ Relativement commun
- 1950:
 - ✓ 12 départements
 - ✓ Rare
- 2000:
 - ✓ 7 départements
 - ✓ Très rare

CREN Aquitaine – 10 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Inventaire et description de l'existant

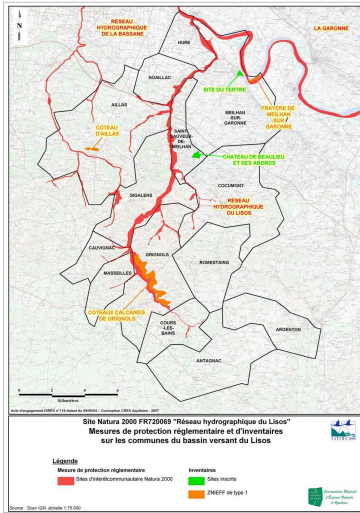
Qualité de l'eau

- Station de Noaillac-Meilhan/Garonne au pont de la RD240
- Qualité physico-chimique globalement mauvaise
- Paramètres déclassant : matières organiques oxydables, nitrates et particules en suspension

Altérations	Indice	Qualité
ACID	77	Bonne
MOOX	47	Mauvaise
AZOT	64	Bonne
NITR	41	Mauvaise
PHOS	70	Bonne
PAES	55	Passable
EPRV	80	Très bonne
MINE	79	Bonne
TEMP	100	Très bonne

Données 2007 - AEAG

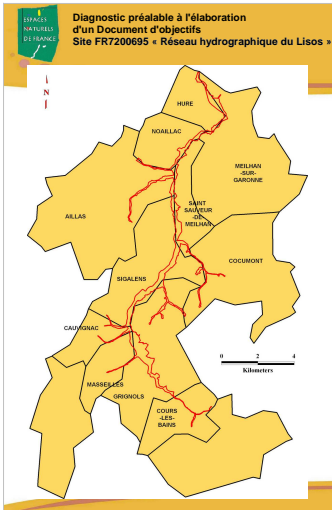
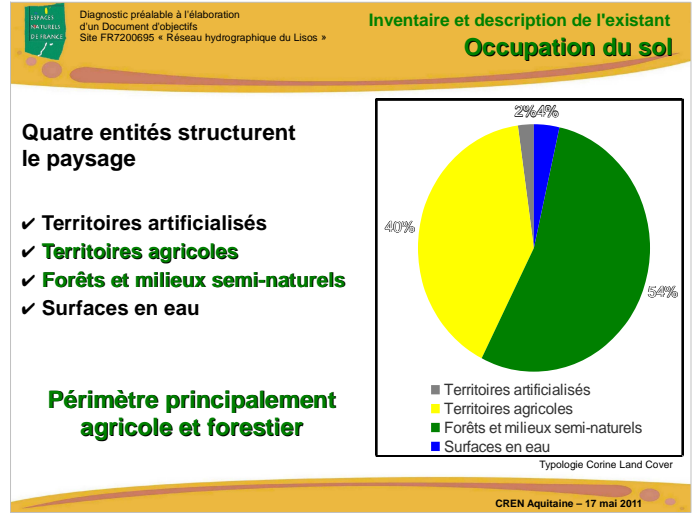
CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Inventaire et description de l'existant
Zones de protection et d'inventaires

- ✓ 3 ZNIEFF de type 1
- ✓ 2 sites inscrits
- ✓ 3 sites Natura 2000

CREN Aquitaine – 17 mai 2011



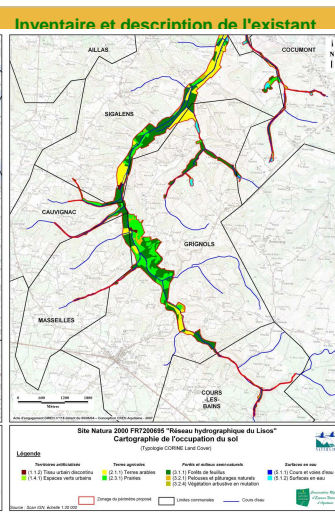
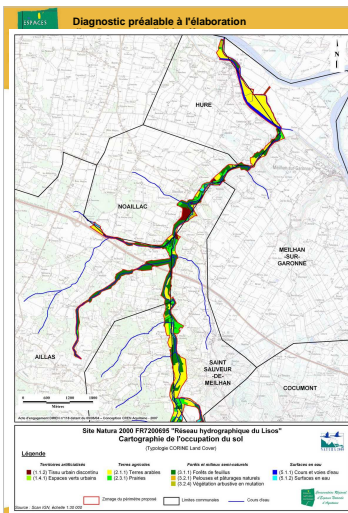
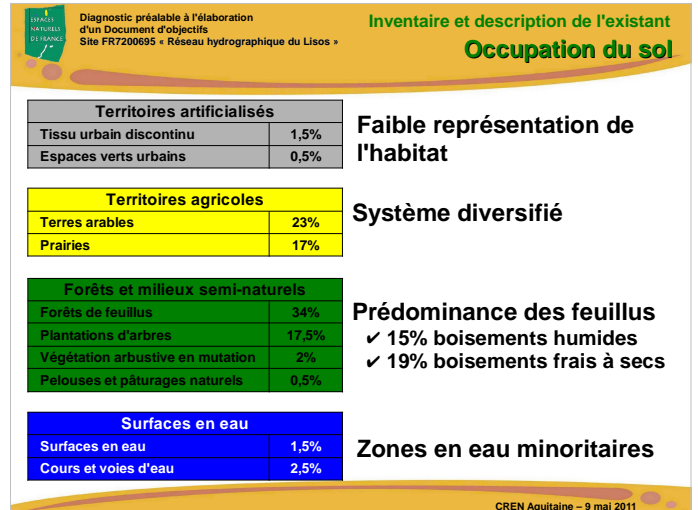
Inventaire et description de l'existant
Périmètres

Périmètre initial (FSD) : **400 ha**
✓ Echelle de réalisation : 1/100 000

Périmètre d'étude : **747 ha**
✓ Echelle de réalisation : 1/10 000

Périmètre proposé : **690 ha**
✓ Echelle de réalisation : 1/10 000
✓ 11 communes riveraines

CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Inventaire et description de l'existant
Inventaire des habitats

- **Vingt-sept habitats recensés :**
 - ✓ **Quatre habitats d'intérêt communautaire (HIC) déclinés en cinq habitats élémentaires**
 - ✓ **Vingt trois habitats non d'intérêt communautaire**
- **Répartis en cinq classes :**
 - ✓ milieux aquatiques
 - ✓ formations prairiales
 - ✓ formations d'ourlets et de friches
 - ✓ formations forestières
 - ✓ espaces artificialisés

CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Inventaire et description de l'existant Inventaire des habitats

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations prairiales			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210*	34.32	1,88
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	19,65
Formations d'ourlets et de friches			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	8,93
Formations arborescentes			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	44.3	80,75
Surface totale			111,21 (16% du site)

* Habitat prioritaire

CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Mégaphorbiaies



CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Pelouses sèches



CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Mégaphorbiaies

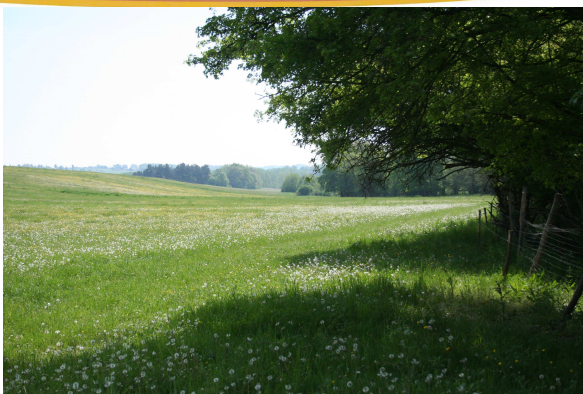


CREN Aquitaine – 9 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Prairies maigres de fauche



CREN Aquitaine – 17 mai 2011

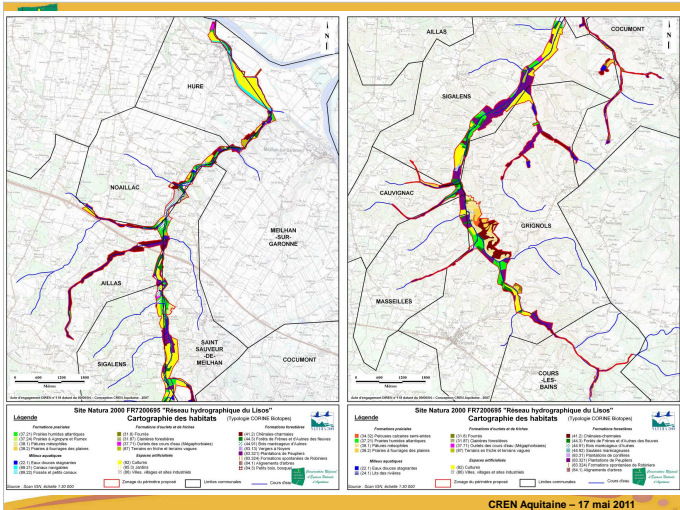


Diagnostic préalable à l'élaboration
d'un Document d'objectifs
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Forêts alluviales



CREN Aquitaine – 17 mai 2011

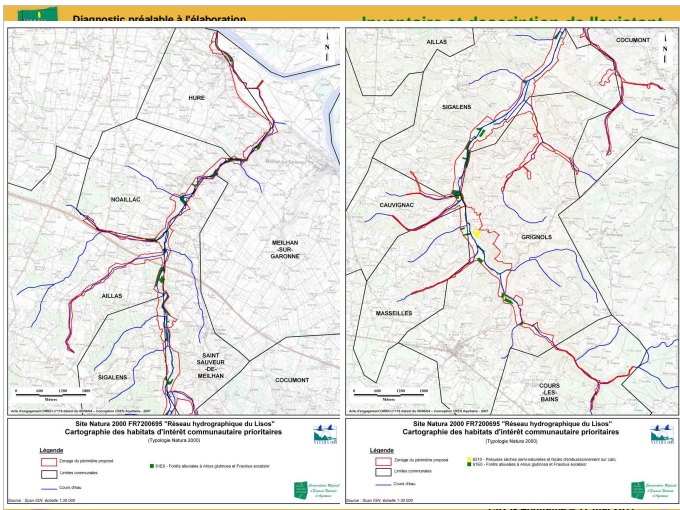


Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 - Réseau hydrographique du Lisos

Vison d'Europe

Mission Vison

CREN Aquitaine - 17 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200691 - Vallée de l'Euille

Vison d'Europe

Site Natura 2000 FR7200691 - Réseau hydrographique du Lisos
Cartographie des zones prioritaires du Vison d'Europe (Type Code Natura 2000)

Site Natura 2000 FR7200691 - Réseau hydrographique du Lisos
Cartographie des zones prioritaires du Vison d'Europe (Type Code Natura 2000)

CREN Aquitaine - 17 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 - Réseau hydrographique du Lisos

Inventaire et description de l'existant
Inventaire des espèces

- Six espèces d'intérêt communautaire (EIC)
 - ✓ Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
 - ✓ Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
 - ✓ L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- ✓ Le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)
- ✓ La Lamproie de Planer (*Lamproetra planeri*)

- Une espèce patrimoniale
 - ✓ L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*)

En gras, espèce prioritaire

CREN Aquitaine - 17 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 - Réseau hydrographique du Lisos

Damier de la Succise

Site Natura 2000 FR7200695 - Réseau hydrographique du Lisos
Localisation du Damier de la Succise et habitats d'espèce (Type Code Natura 2000)

Site Natura 2000 FR7200695 - Réseau hydrographique du Lisos
Localisation du Damier de la Succise et habitats d'espèce (Type Code Natura 2000)

CREN Aquitaine - 17 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 • Réseau hydrographique du Lisos »

Lamproie de Planer

Dessin de Victor Nowakowski, extrait de l'inventaire de la faune menacée en France, Nathan-Néa, Paris, 1994.

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 • Réseau hydrographique du Lisos »

Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux Hiérarchisation des HIC

Nom Natura 2000	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Fraxinétion incanae, Salicion albae)	Mégarhobais hygrophiles (brousses plantariales et des étangs montagneux à aigle)	Prairies maigres de basse altitude (Alpeanum pratense, Sangusorba officinalis)	Peisunna alluviales et faibles d'emboulement sur calcaires (Festuco-Brometum)	
Code Natura 2000	919*	6430	6510	6210*	
Surface (ha)	80,75	8,93	10,65	1,88	
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Prioritaire
	Note	3	0	0	3
Représentativité	Valeur (%)	73	8	18	2
	Modalité	Forte	Faible	Faible	Faible
État de conservation	Note	4	1	1	1
	Valeur (moyenne)	2,06	2,48	2,15	3
Vulnérabilité	Modalité	Moyen	Mauvais	Moyen	Mauvais
	Note	3	2	3	2
Note totale	Modalité	Moyenne	Forte	Faible	Moyenne
	Note	2	4	4	2
		12	7	8	8
* Habitat prioritaire		1	3	2	2
		Majeur	Moderé	Important	Important

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Forêts alluviales = enjeu majeur

✓ occupe une faible surface sur le territoire Français

✓ zones préférentielles du Vison d'Europe

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 • Réseau hydrographique du Lisos »

Importance du site pour l'espèce

Le réseau hydrographique de l'Euille se trouve au nord de l'aire de distribution du Vison d'Europe, c'est pourquoi à intégrer dans les sites prioritaires d'écoulement.

La présence de l'espèce n'est pas avérée sur le site de l'Euille.

L'Aquitaine a une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce au niveau européen.

Menaces

- Aucune étude n'a jamais permis de mettre clairement en évidence les raisons exactes de la disparition du Vison d'Europe. Les hypothèses les plus généralement avancées sont :
 - un goulot d'étranglement génétique
 - le développement d'une pathologie
 - la mortalité accidentelle (collisions routières, destructions lors d'opérations de piégeage)
 - la destruction indirecte par empoisonnement
 - la destruction des habitats
 - la dégradation de la qualité chimique de l'eau et des habitats en général
 - la compétition avec le Vison d'Amérique

Moyens de conservation

- Poursuivre et développer les recherches en cours afin d'approfondir les connaissances relatives aux enjeux écologiques de l'espèce et aux causes de sa disparition
- Assurer la protection et la restauration de ses habitats
- Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin présents
- Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux

Indicateurs de suivi

- Surface d'habitats préférentiels et favorables
- Campagne de piégeage
- Nombre d'ouvrages hydrauliques transparents
- Nombre de collinaires installés
- Suivi des peuplements piscicoles

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs - Site FR7200695 - Vallée de l'Euille - Annexe 4

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

✓ Forêts alluviales
✓ Vison d'Europe

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200691 • Vallée de l'Euille »

Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux Hiérarchisation des EIC

Nom Natura 2000	Vison d'Europe	Toxostome	Écroulée à pattes blanches	Damier de la Succise	Lucane Crotchet	Lampiroie de Planer
Code Natura 2000	1356*	1126	1092	1095	1093	1096
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Rare, isolée	Population non Recensée	Rare, isolée	Dispensée	Dispensée
	Note	3	3	3	2	2
Représentativité	Modalité	Majeure	Moyenne	Faible	Faible	Faible
	Note	4	2	1	1	1
Degré de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Favorable
	Note	2	2	2	2	1
Dynamique	Modalité	En déclin	En déclin	En déclin	Stable	Stable
	Note	3	3	3	2	2
Note totale		15	10	9	7	6
Priorité		1	2	2	3	3
Enjeu		Majeur	Important	Important	Moderé	Moderé

* Espèce prioritaire

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Vison d'Europe = enjeu majeur

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 • Réseau hydrographique du Lisos »

Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs
Site FR7200695 • Réseau hydrographique du Lisos »

Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux Menaces

- ✓ **Infrastructures** : non transparence des ouvrages et urbanisation
 - => obstacles déplacement VE
 - => perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Travaux hydrauliques et forestiers** : type et modalités d'intervention non adaptés
 - => risque de mortalité directe pour VE
 - => dégradation à perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Agricoles** : déprise, changement de pratique/reconversion, intensification
 - => dégradation à perte d'habitats d'espèce
 - => risque de mortalité indirecte (ressource alimentaire)

CREN Aquitaine – 17 mai 2011

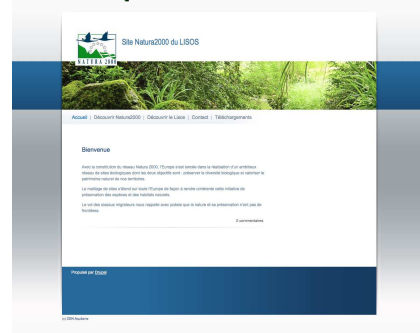
Exemple d'objectifs de gestion



CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Un lien pour échanger

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos



CREN Aquitaine – 17 mai 2011

Exemple d'objectifs de gestion

Code	Objectifs
O1	Conservier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11	Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux
O12	Restaurer et préserver la qualité de l'eau
O13	Favoriser et conserver une mosaïque d'habitats humides d'intérêt communautaire
O14	Favoriser et conserver les espèces d'intérêt communautaire
O2	Lutter contre la régression du Vison d'Europe
O21	Réduire les causes de mortalité directe
O22	Contrôler les populations de Vison d'Amérique
O23	Conservier et restaurer les habitats préférentiels
O24	Conservier et/ou améliorer la qualité des eaux
O3	Assurer les suivis du site
O31	Suivre les indicateurs généraux
O32	Suivre la qualité de l'eau
O33	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire sur le site
O34	Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur le site
O35	Evaluer la conservation des habitats et des espèces (bilan et expertise)
O4	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O41	Sensibiliser au respect de l'environnement
O5	Animer l'application du Document d'Objectifs
O51	Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O52	Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O53	Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O54	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

Ce qu'il reste à faire

- **Diagnostic écologique**
 - ✓ Intégrer les récents inventaires piscicoles
 - ✓ Recherches complémentaires (EIC)
 - ✓ Analyse spécifique des facteurs susceptibles de porter préjudice au Vison d'Europe
- **Diagnostic socio-économique**
 - ✓ Analyses complémentaires (RGA, INSEE)
 - ✓ Rencontres par commune avec les élus, propriétaires et usagers
- **Définition des mesures et des actions**
 - ✓ Groupes de travail thématiques : « agricoles », « forestiers », « aquatiques », « infrastructures » « Vison d'Amérique »,...

CREN Aquitaine – 17 mai 2011



Réseau NATURA 2000

Site FR 7200695« Réseau hydrographique du Lisos»

Compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du 17 mai 2010

Le 17 mai 2011, s'est tenue à Aillas, sous la présidence de Madame Beaupied Queyraud, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon, la réunion d'installation du comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Lisos ».

La liste des participants est jointe en annexe.

Madame Beaupied Queyraud accueille les participants à cette réunion dans la salle communale d'Aillas.

Après un tour de table qui permet à chacun de se présenter, Madame Beaupied Queyraud présente l'ordre du jour de ce Copil d'installation sur ce site.

- Présentation de la démarche Natura 2000 par la DDTM 33^(*)

Madame Lagarde, Chef de l'Unité Nature du Service Nature Eau et Risques à la DDTM fait une présentation de la démarche Natura 2000.

Des échanges ont ensuite lieu entre les différents participants. Il est rappelé qu'il existe une législation sur les espèces protégées et Natura 2000 n'apporte pas une protection supplémentaire dans ce domaine.

- Présentation du diagnostic écologique préalable à l'élaboration du DOCOB par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)^(*)

Monsieur Régis HUET rappelle que le diagnostic date de 2008 et qu'il nécessite des compléments.

Des échanges ont lieu sur le Vison et les raisons pour lesquelles on constate en seulement quelques décennies une baisse notable du nombre de ces individus sur le territoire. Le dernier recensement sur le site remonte à 2004, il n'est donc pas possible pour le moment d'avoir un chiffre même approximatif de cette population.

- Désignation de la structure porteuse de l'élaboration du Docob et rappels sur les étapes de la procédure.

Aucune collectivité ne souhaite prendre à sa charge l'élaboration du Docob. Dès lors, l'Etat assurera ce rôle et présidera le Copil. Un arrêté de composition sera prochainement établi et envoyé. La Présidence du Copil sera assurée par Madame la Sous-Préfète de Langon ou son représentant. Il est précisé que le CREN est désigné pour continuer et finaliser le travail.

- Divers

Des échanges ont enfin lieu sur la démarche Natura 2000 et les éventuelles contraintes qu'elle pourrait induire. Natura 2000 n'apporte pas de contraintes particulières et n'est en aucun cas une nouvelle réglementation qui s'ajoute à celles existantes. Le droit de chasse notamment ne sera pas remis en cause.

La vocation première de cette démarche est la préservation des habitats et des espèces d'un territoire géographique donné basée sur la voie contractuelle. Les contrats peuvent être passés par des personnes privées ou morales et l'Etat. Ils ont une durée de validité de 5 ans et sont financés en partie par l'Europe.

La France a vis à vis de l'Europe une obligation de résultats et devra rendre des comptes sur l'état de la biodiversité à l'horizon 2013 (tous les 7 ans).

A 17h00, Madame Beaupied Queyraud remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

La présidente,



Madame Beaupied Queyraud

(*) Les présentations peuvent être récupérées sur <http://www.Cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos>

**Comité de pilotage de validation du
diagnostic écologique et socio-
économique du DOCOB du 23 mai
2012**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

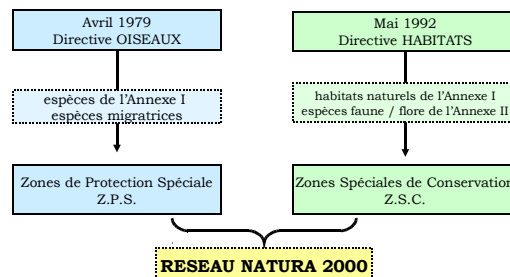
Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Comité de pilotage du 23 mai à Aillas

CEN Aquitaine – 23 Mai 2012

- ✓ **Constat** : Érosion de la Biodiversité
- ✓ **Réseau Européen de protection des habitats et espèces**



- ✓ Rappel Natura 2000
- ✓ Le site Natura 2000 du Lisos
- ✓ Diagnostic écologique
- ✓ Diagnostic socio-économique
- ✓ Planing du DOCOB



- ✓ **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles



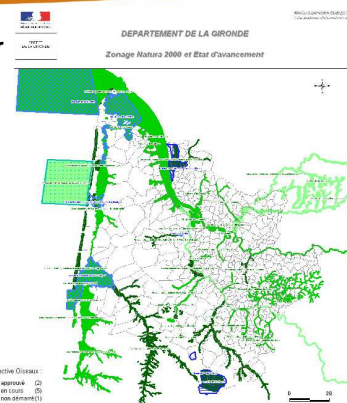
- ✓ Compléter et affiner le diagnostic préalable
- ✓ Recueillir des données écologiques et socio-économiques objectives
- ✓ Permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux
 - ✓ Valider le périmètre définitif du site



- ✓ **En France** : outil basé sur l'implication de chacun

- Concertation
- Contractualisation

- ✓ **Étude d'incidence**



Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Lisos

Le réseau hydrographique du Lisos



Mai 1992
Directive HABITATS

habitats naturels de l'Annexe I
espèces faune / flore de l'Annexe II

Zones Spéciales de Conservation
Z.S.C.



Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Diagnostic écologique Deux études spécifiques

✓ **Études spécifiques**

- Synthèse bibliographique des données piscicoles et Inventaires astacicoles sur le Lisos

Fédération des AAPPMA de Gironde

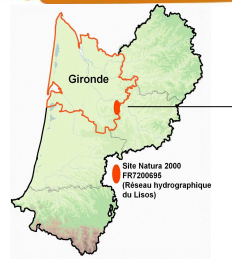
- **Diagnostic spécifique au Vison d'Europe**

GREGE

- Appui technique
- Réalisation du diagnostic collision routière
- Réalisation du diagnostic Vison d'Amérique

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

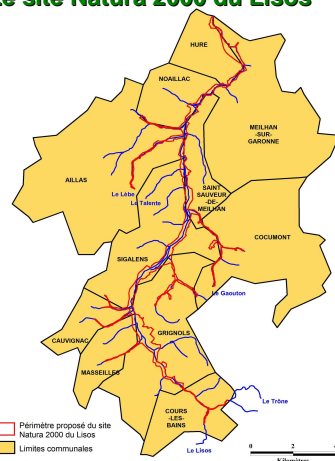
Le site Natura 2000 du Lisos



Site Natura 2000 FR2200055 (Réseau hydrographique du Lisos)

✓ **Périmètre proposé :**
690 ha

✓ **11 Communes**



— Périmètre proposé du site Natura 2000 du Lisos
— Limites communales
— Réseau hydrographique du Lisos

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine


Diagnostic écologique Le cours d'eau

✓ **Lisos :**

- Ruisseau de 2nd Catégorie piscicole

✓ **La continuité écologique :**

- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)
- Rivière pilote : MIGADO
- Plan Gestion Anguille (PGA) : Moulin de Rabèze
- Proposé en liste 1 article L. 214.17 du Code de l'environnement
- Sera proposé en liste 2 (SDAGE, 2015)



Le Lisos

Linéaire axe principal : 27 km
Superficie bassin versant : 97,5 km²

MIGADO

Ombrière La végétation de bords
 Ombrière
 Ombrière à l'effacement temporaire
 Ombrière à l'effacement définitif
 Pêche à la ligne
 Ombrière à l'effacement définitif
 Ombrière à l'effacement temporaire

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

GREGE

Plan de la présentation Diagnostic

Diagnostic Écologique



© CEN Aquitaine, 2008

CEN Aquitaine – 23 Mai 2012

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Diagnostic écologique Le cours d'eau

✓ **Ressource piscicole:**

- 19 espèces de poissons, 3 DH : Annexe II
 - La Lamproie de Planer
 - La Lamproie Marine
 - La Lamproie Fluviale
- + L'Anguille Européenne

Fort enjeu migration piscicole



Lampetra planeri, FDAAPPMA 33 Petromyzon marinus, FDAAPPMA33 Lampetra fluviatilis, FDAAPPMA33



Anguilla anguilla, FDAAPPMA 33

Diagnostic écologique Le cours d'eau

✓ Ressource piscicole:

- 19 espèces de poissons, 3 DH : Annexe II
 - La Lamproie de Planer
 - La Lamproie Marine
 - La Lamproie Fluviale
- 2 espèces de crustacés : 2 nuisibles
 - Écrevisse de Louisiane et Américaine



Procambarus clarkii, FDAAPMA33



Lampetra planeri, FDAAPMA 33



Petromyzon marinus, FDAAPMA33



Lampetra fluviatilis, FDAAPMA33

Les HIC Pelouse sèche



© CEN Aquitaine, 2008

Diagnostic écologique Le cours d'eau

✓ La qualité de l'eau :

- Qualité d'eau **moyenne** en général
 - Pollutions d'origine domestique et agricole
 - Assecs estivaux très important
 - Érosion des berges à aval



© CEN Aquitaine, 2011

✓ Aménagements et gestion du cours d'eau

- Aménagements par la Fédération de pêche du 47

Les HIC Prairies maigres de fauche



© CEN Aquitaine, 2008

Diagnostic écologique Les HIC

✓ Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations prairiales			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210*	34.32	1,88
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	19,65
Formations d'ourlets et de friches			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	8,93
Formations arborescentes			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> *)	91E0*	44.3	80,75
* Habitat prioritaire			
Surface totale			111,21 (16% du site)

Les HIC Mégaphorbiaies



© CEN Aquitaine, 2008

Les HIC Forêts alluviales



© CEN Aquitaine, 2008

Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

Le Vison d'Europe (*Mustela Lutreola*)

- Mammifère Mustélidés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



Diagnostic écologique Les HIC

Habitat d'Intérêt Communautaire

16 % de surface du site

Menaces sur le site :

- Déprise agricole
- Destruction des zones humides
- Pollutions des eaux

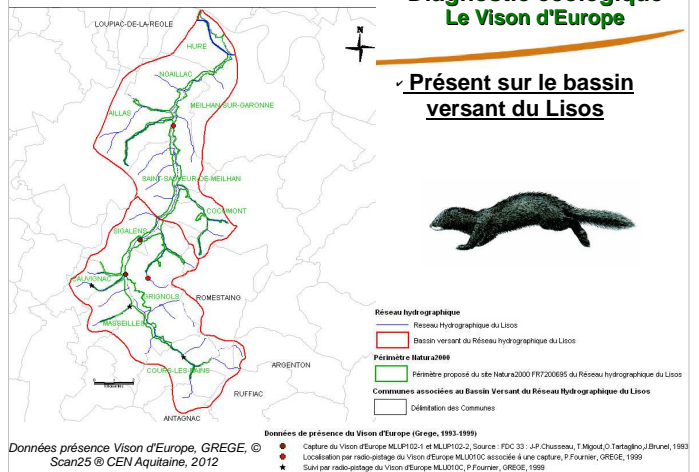


© CEN Aquitaine, 2011

Présence du Vison d'Europe sur le site Natura2000 FR7200695
du Réseau Hydrographique du Lisos

Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

Présent sur le bassin versant du Lisos

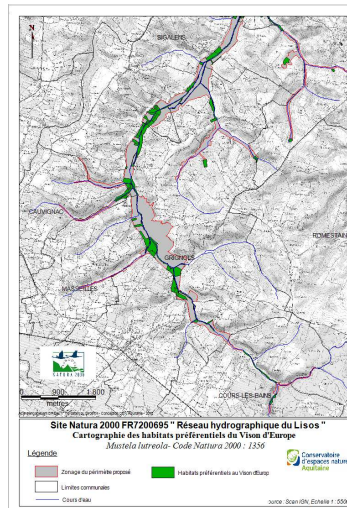


Diagnostic écologique Les HEC

Espèces d'Intérêt Communautaire

- Le Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356*)
- La Loutre (Code Natura 2000 : 1355)
- Lamproie de Planer (Code Natura 2000 : 1096)
- Lamproie Marine (Code Natura 2000 : 1095)
- Lamproie Fluviaile (Code Natura 2000 : 1099)
- Damier de la Succise (Code Natura 2000 : 1065)
- Lucane Cerf-volant (Code Natura 2000 : 1083)
- Agrion de Mercure (Code Natura 2000 : 1044)
- Cuivré des Marais (Code Natura 2000 : 1060)

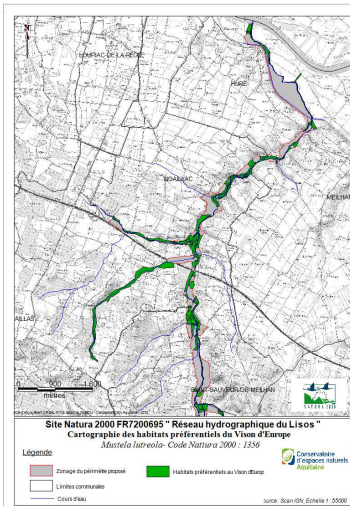
© CEN Aquitaine, 2011



Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

Présence d'habitats préférentiels du Vison d'Europe sur l'amont du bassin versant du Lisos

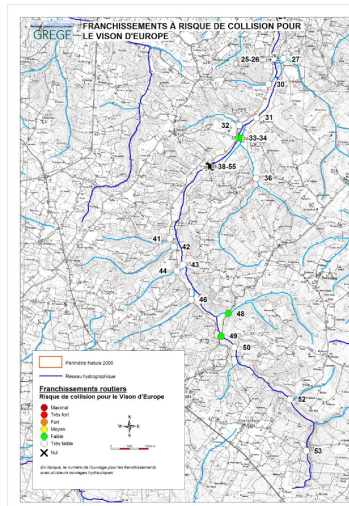
Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- **Présence d'habitats préférés du Vison d'Europe** sur l'aval du bassin versant du Lisos

Habitats préférés Vison d'Europe © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- Le risque de collisions sur l'amont
- **Hierarchisation des franchissements routiers en fonction du risque** (GREGE, 2011)
- **Prioriser les aménagements nécessaires**

Franchissements à risques de collision sur le réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © GREGE, 2011



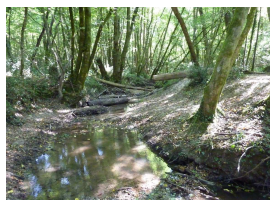
Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- **Présence d'habitats préférés du Vison d'Europe** sur le bassin versant du Lisos

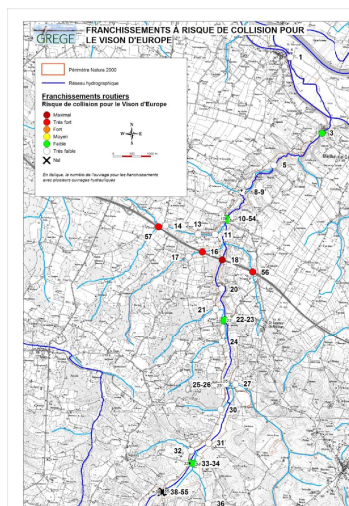
• 32 % de la surface du site

Menaces sur le site :

- Le risque de destruction et/ou dégradation des habitats
- Entretien des popultures



© CEN Aquitaine, 2011



Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- Le risque de collisions sur l'aval
- **Hierarchisation des franchissements routiers en fonction du risque** (GREGE, 2011)
- **Prioriser les aménagements nécessaires**

Franchissements à risques de collision sur le réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © GREGE, 2011



Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

Les collisions routières

- Principale cause de mortalité

• 69 Visons récoltés et autopsiés de 1991-2003

• 62% sont morts par collision routière

• Période plus sensible en mars et août

• Toutes les infrastructures sont concernées



Vison d'Europe © P. Faumier

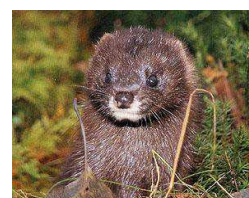


Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- La compétition avec le Vison d'Amérique



Vison d'Amérique

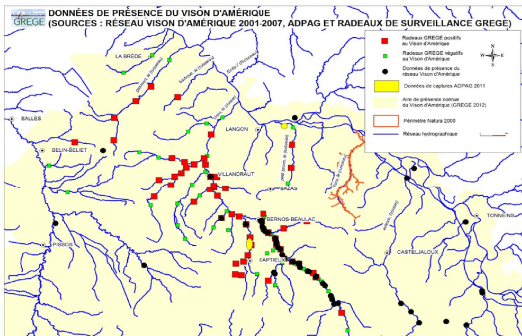


Vison d'Europe



Putois

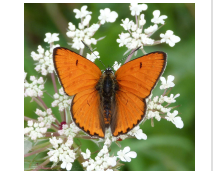
- La compétition avec le Vison d'Amérique



Le Vison d'Amérique sur le réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © GREGE, 2011

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes**

- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)



Cuivré des Marais

✓ **Menaces sur le site:**

- Destruction/Dégradation des habitats
- Fermeture des milieux
- Plantations
- Assèchement des zones humides

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères**

- La Loutre (*Lutra lutra*)



Lutra lutra

✓ **Localisation :**

- Empreintes : 4 zones
- En amont : Commune de Grignols

✓ **Menaces sur le site :**

- Destruction/Dégradation habitats
- Collision routière

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes**

- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)



Agrion de Mercure

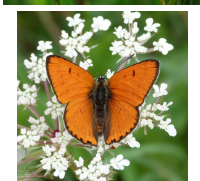
✓ **Menaces sur le site:**

- Destruction/Dégradation des habitats
- Entretien des populecultures

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes**



Lucane Cerf-Volant



Cuivré des Marais



Agrion de Mercure

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes**

- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

✓ **Menaces sur le site:**

- Destruction/Dégradation des habitats
- Assèchement des zones humides



Agrion de Mercure

✓ **Menaces sur le site:**

- Non connues sur le site



Lucane Cerf-Volant

Diagnostic Socio-économique en cours



CEN Aquitaine – 23 Mai 2012

Urbanisme

- PLU à Meilhan-sur-Garonne
- PLU en cours Aillas, Sigalens-Grignols-Cauvignac-Masseilles-Cours-les-Bains
- Cartes Communales à Saint-Sauveur-de-Meilhan, Hure et Noaillac

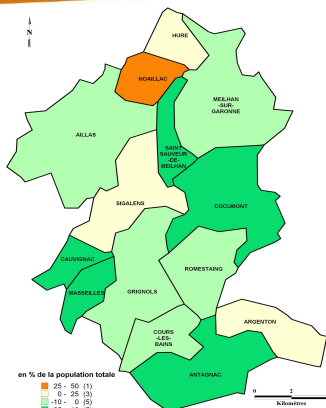
- Zones inconstructibles
- Risques d'inondations
- Classement en Naturelle(N)
- Présence EBC (Espaces Boisés Classés)

Développement de la population

- Diminution de 12,5 % de la population entre 1968 et 2008

Densité de la population

- 28 hab/km2 en 2008 (114 hab/km2 moy en France)



Nombre d'habitants et densité par commune du BV du Lisos
INSEE.2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Activités

- Zone industrielle prévue sur la commune d'Aillas
- Bourg Grignols
- Cave du Marmandais
- Petits commerces
- Artisanat



Eau

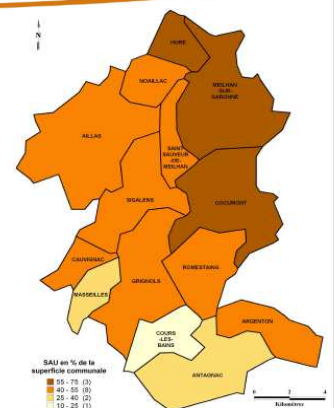
- PGE (Plan Gestion des étiages)
- SDAGE Adour Garonne
- SAGE (Nappes profondes et Vallée de la Garonne)
- PDPG (Plan Départementale Protection des milieux et des ressources piscicoles de Gironde)
- PLAGEPOMI (Plan Gestion Poissons Migrateurs)

SAU : 47 % surface communale

Polycultures de céréales en aval

Surfaces fourragères avec de l'élevage en amont

Peu de viticulture



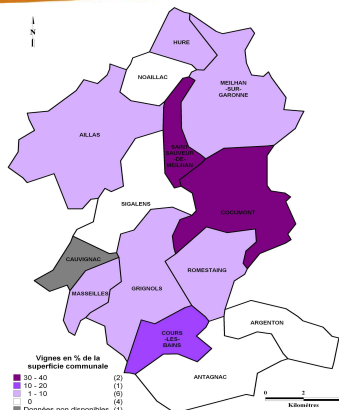
Surface Agricole Utile par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Diagnostic socio-économique Les activités agricoles en 2000

Viticulture

• Maximum de surface pour les communes de **St-Sauveur-de-Meilhan** et **Cocumont**

• 10% de la surface communale



% de surface en vigne par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	4	5	4,2	≈
Territoires agricoles dont:	53	45,9	31	↓
-Prairies	60	31	31	↓
-Cultures	40	39	69	↑
Forêts	37	33	43	↑
Peupleraies	5	16	21,7	↑
Surfaces en eau	1	0,07	0,08	≈

Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Diagnostic socio-économique Les activités forestières en 2000

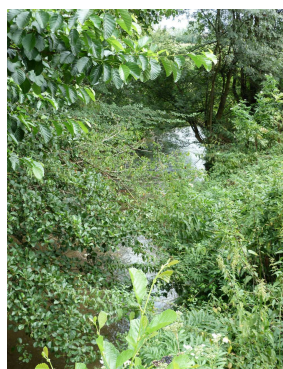
Les forêts du Bassin versant :

• 27% de la surface communale

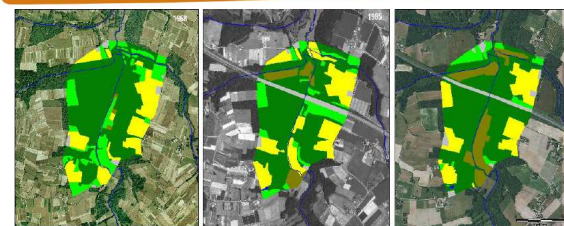
• Maximum de surface pour la commune de **Cours-les-Bains** avec 52%

• Peu de ripisylves

• Surface en augmentation



Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	1,2	5	5	≈
Territoires agricoles dont:	39	36	24	↓
-Prairies	47	35	23	↓
-Cultures	53	65	77	↑
Forêts	57,8	50	55,5	↑
Peupleraies	2	7	13,5	↑
Surfaces en eau	1	2	2	≈

Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

Analyse fine sur 3 secteurs d'étude

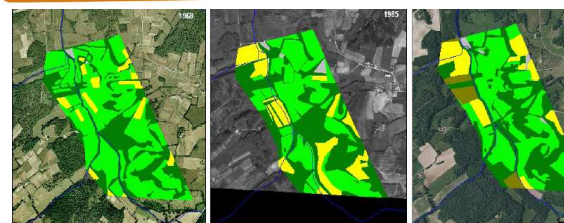
- Analyse ciblée sur des zones d'intérêt à Vison d'Europe
- Photos aériennes de 1968, 1985 et 2009

• Zone 1 : Lieu dit Rabèze

• Zone 2 : Autoroute A62

• Zone 3 : Moulin du Puch / ZNIEFF des Coteaux calcaires de Grignols

Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	0,5	1,2	1,3	≈
Territoires agricoles dont:	63,5	58	56	↓
-Prairies	89	70	78	↑
-Cultures	11	30	22	↓
Forêts	35	40	36,7	≈
Peupleraies	0	0	5	↑
Surfaces en eau	1	1	1	≈

Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 3 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2009

- **Création de l'A62**
- **Population**
 - Peu d'urbanisation des bourgs
 - Bassin Versant peu peuplé avec habitats diffus
- **Agricole et sur le cours d'eau**
 - 1970 : remembrement agricole
 - ↗ surfaces des parcelles de cultures
 - ↘ des prairies en aval
 - ↘ Élevage --> fermeture des milieux
 - ↗ des Peupleraies
 - ↗ Plans d'eau et retenues sur le cours d'eau

Nom Prénom	Structure	Fonction
FOURNIER Pascal	GREGRE	Président
GRESAU Francis	Commune de Coumont	Lieutenant de Louvetiers
ABOULEKER Cyril	FDAAPPMA Lot et Garonne	Chargé de mission
NIEL Nade	AAPPMA « Les Flechans du Rétais »	Président
VASSIER JM	AAPPMA « Les Fermiers de La Gade Grigolaise »	Président
CALAS Christian	AAPPMA « Labets-Mathusalem et le Goujan Coumont ais »	Président
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
PELLERIN Alexandre	ONCFS	Agut Technique
NIVET Jean-François	ONCFS	Agut Technique
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde	Représentant
NOLOT Jean-François	Autorité Sud France Service « Gestion et Maintenance du Patrimoine »	Chef de Service
CROQUEMOL	Commune de Coars-les-bains	Propriétaire
DUMAS Guy	Association départementale des pêcheurs agréés du Lot-et-Garonne	Président
MALANDY Claudine	Commune de Nouillac	Propriétaire riverain
DELLUNG Nathalie	Commune de Coars-les-bains	Propriétaire riverain
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BERTRAND Yves	GPT forestier	Représentant
POUARDIEU Marc	Commune de Macilleys	Adjoint Maire
MANENT Philippe	Commune de Sigales	Adjoint Maire
LISSARRAGUE Françoise	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant
NIVERT Baptiste	Commune de Sigales	Propriétaire riverain
BLOM Gérard	Entreprise Blonfleur (assainissement individuel)	Directeur
BEZIADÉ Max	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
BRISOTTO Arthur	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
DELUCA Liette	Commune de Coumont	Adjoint Maire
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BLOM Gérard	Entreprise Blonfleur (assainissement individuel)	Directeur
FERRASSIN Bernard	AFR Commune de Meilhan-sur-garonne	Représentant
NARBEDURE Dominique	Commune de Coars-les-bains	Adjoint Maire

Diagnostic socio-économique

Les acteurs rencontrés

✓ **30 personnes**

✓ **3 groupes de travail**

Diagnostic socio-économique Les Loisirs et attraits touristiques

Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
- Pêche
- Randonnée pédestre et équestre
- Base canoë à l'embouchure
- Circuit moto privé à St-Sauveur-de-Meilhan
- Ball-trap 2 fois/ans sur la commune de Hure



Plan de la présentation Planing du DOCOB

Planing du DOCOB



CEN Aquitaine – 23 Mai 2012

Diagnostic socio-économique Les Loisirs et attraits touristiques

Autres activités et Tourisme

- Tourisme Estival
 - Châteaux et Monuments historiques
 - La Cave du Marmandais
 - Gastronomique



Source : foiegras-palmagri.fr

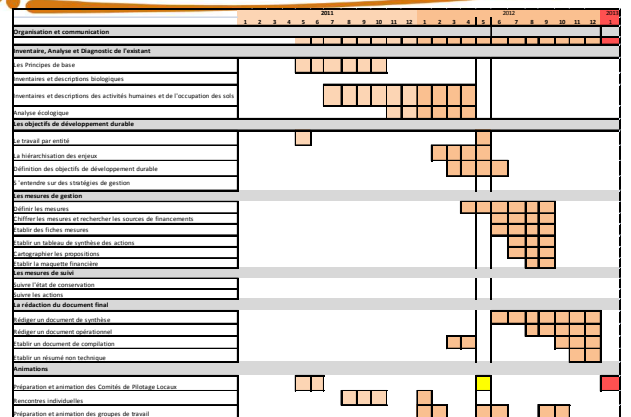


Source : geovignoble.com



Source : logo-avenue.blogspot.com

Planing du DOCOB





Site Natura2000 du LISOS



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [Découvrir le Lisos](#) | [Contact](#) | [Téléchargements](#)

Bienvenue

Ouvrir une fenêtre en 05/12/2011 à 14:30

Après la consultation de votre page Natura 2000, il faut que l'information dans la page soit la dernière et la dernière fois que vous consultez la page.

Le travail de site est en cours et nous sommes conscients de la qualité de

l'information et nous nous en excusons.

Le site est actuellement en cours de mise à jour et nous nous en excusons.

[Commentaire](#)

Publié par [Admin](#)



Réseau NATURA 2000

Site FR 7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Compte rendu du comité de pilotage du 23 mai 2012

Le 23 mai 2012, s'est tenu à Aillas, sous la présidence de Madame Beaupied-Queyraud, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon, le deuxième comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Lisos ».

La liste des participants est jointe en annexe.

-
- Madame Beaupied-Queyraud ouvre la réunion en rappelant son objet :
 - > Présentation du diagnostic écologique et socio-économique, présentation de l'analyse écologique
 - > Validation du périmètre du site Natura 2000 : site proposé par le diagnostic préalable de 2010.
 - Madame Lagarde présente le contexte de l'étude et la démarche de concertation.
 - Julie Walker introduit l'étude du CEN Aquitaine :
 - > Le travail a consisté à actualiser et compléter le diagnostic préalable de façon à préciser les enjeux et affiner les actions à développer sur le site. Ceci grâce à des compléments d'inventaires sur le terrain, à des rencontres en mairies et aux trois groupes de travail qui se sont tenus en mars. Les données INSEE datent de 2008. Des données régionales et départementales ont uniquement été publiées par le RGA 2010 (AGRESTE 2010). Les premières données communales datent du 24 avril 2012.
 - > Il s'agit du document « état zéro » du DOCOB. La partie correspondante de la notice technique sera diffusée en début d'été. La présentation synthétique qui va suivre sera en ligne sur le site dans les prochains jours.

> La partie présentée correspond à la partie I du cahier des charges. La partie II correspondant aux objectifs de développement durable qui a été abordée à travers la hiérarchisation des enjeux. La partie III concernera les mesures. Une deuxième série de concertation aura lieu fin juin sur la définition des objectifs opérationnels. La dernière série de concertation aura lieu en octobre et portera sur les mesures.

- Marion Souriat présente les résultats de l'étude.

(voir power point joint)

- Monsieur Peraudeau précise que Sigalens s'est associée à trois communes pour faire une étude commune sur la révision de leurs documents d'urbanisme que chaque commune disposera de son propre document. Il mentionne la présence de la Cave coopérative de Cocumont.

- Monsieur Labeau remarque que le pourcentage de surface viticole a baissé depuis les données du diagnostic.

- Madame Lagarde informe le comité de pilotage que le document synthétique sera mis en ligne prochainement et qu'il en sera informé par mail. Il ne faut pas hésiter à faire passer les remarques. Le périmètre du site proposé en comité de pilotage de 2011 n'a pas évolué. Une carte du site à la parcelle sera prochainement mise en ligne. C'est sur cette base, avec les remarques qui auront été formulées, que le périmètre définitif sera validé en comité de pilotage final.

- Monsieur Peraudeau demande s'il faut informer les administrés des contraintes.

- Madame Lagarde répond que l'évaluation des incidences est en effet une obligation réglementaire. En revanche, les mesures d'urgence sont dispensées d'évaluation.

- Madame Beaupied-Queyraud appelle l'attention des Maires sur les projets temporaires du type manifestations sportives, qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

- Monsieur Peraudeau signale le problème récurrent des véhicules à moteur.

- Monsieur Nossit informe que les agents de l'ONCFS peuvent se mobiliser pour une opération.

- Madame Beaupied-Queyraud invite les maires à signaler aux autorités toute infraction.

- Monsieur Lebeau interroge sur le cas d'un particulier qui aménage une retenue d'eau avec des planches.

- Madame Beaupied-Queyraud informe qu'il s'agit d'une infraction qui relève de la loi sur l'eau.

- Madame Lagarde rajoute qu'il faut être précis dans les renseignements donnés au service de la police de l'eau.

- Monsieur Peraudeau mentionne les problèmes d'inondation qui ont obligé les communes à rehausser les routes. En outre, on observe que les gens nettoient les berges et jettent n'importe quoi dans le cours d'eau.
- Monsieur Nossit soulève également la présence des ragondins qui participent à l'effondrement des berges.
- Concernant les invitations aux groupes de travail, Monsieur Peraudeau demande comment les personnes ont été recensés.
- Madame Julie Walker répond qu'elle s'est basée sur les données du cadastre recueillies auprès des mairies. Des compléments ont été faits au gré des différents contacts.
- Monsieur Peraudeau considère que cela ne « fait pas propre » de laisser pousser la ripisylve.
- Madame Lagarde remarque que ce sont justement ces habitudes qu'il convient précisément de changer.
- Monsieur Robin rajoute que la ripisylve peut faire partie du 5% environnemental de l'exploitation.
- Madame Beaupied-Queyraud demande au comité de pilotage de valider le diagnostic préalable ainsi que le périmètre du site. Le Comité de pilotage valide les deux points.
- Madame Beaupied-Queyraud remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

La présidente,


Catherine Beaupied-Queyraud

**Comité de pilotage de validation du
DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du 3
mai 2013**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

Comité de pilotage du Document d'Objectifs du site Natura 2000

Site Natura 2000 FR7200695
« Réseau hydrographique du Lisos »

3 mai 2013 - Aillas

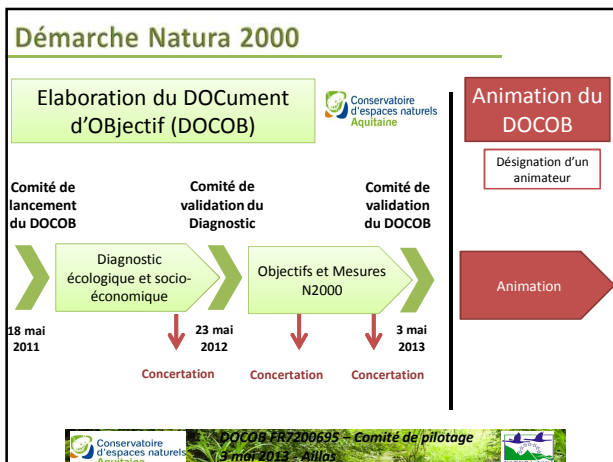
Déroulement de la séance

Objectifs de séance

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000

Présentation de séance

- Démarche Natura 2000
- Site Natura 2000
- Diagnostic écologique et socio-économique
- Objectifs du site
- Mesures de gestion



Site Natura 2000

Objectif : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles.

- Démarche volontaire
- Périmètre proposé : 940 ha
- 11 Communes

Diagnostic écologique et socio-économique

- Mai 2012: Validation du diagnostic socio-économique et écologique
- Polyculture de céréales et surfaces fourragères avec élevage dominants
- Qualité d'eau moyenne influencée par plusieurs facteurs:
 - Besoins en eau
 - Obstacle à la circulation
 - Faible pente
- Cours d'eau très fréquenté
- Axe à grands migrateurs amphihalins
- Fait partie du programme « Rivière pilotes » mené par MIGADO
- Moulin de la Rabèze -> Zone d'action prioritaire (PGA)
- Faible densité de population du BV

Diagnostic écologique et socio-économique

Les habitats d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (Prioritaire)
- Fourrés humides
- Praires de fauche
- Pelouses sèches (Prioritaire)

Diagnostic écologique et socio-économique

Les espèces d'intérêt communautaire

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Cuivré des marais (*Urosalpinx discolor*)
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- Lamproie de rivière (*Lamproie de rivière*)

Objectifs du DOCOB

- Objectifs de conservation :** (OCP,OCS,OCT)
 - Définition des grandes orientations
 - Assurer le maintien de conditions favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
 - Déclinaison en objectifs opérationnels
- Objectifs opérationnels :**
 - Objectifs à atteindre à 5 ans
 - Définition des moyens pour atteindre les objectifs de conservation
- Objectifs transversaux :**
 - Application à tout le site Natura 2000
 - Contribuent à tous les objectifs de conservation

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage | 3 mai 2013 - Aillas

Objectifs de conservation et opérationnels

OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible

OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale
- Adapter les pratiques de popiculture au maintien de la biodiversité

OCP3 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux et reconquérir les pelouses sèches

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude et favoriser la création d'un réseau de pelouses sèches au sein du site

OCS1 : Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site
- Réduire la dégradation des berges par piétinement animal domestique sur les zones fréquentées

OCS2 : Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'agrion de mercure

- Adapter les pratiques sylvicoles et de gestion de la ripisylve

© Mikael PAILLET

OCT1 : Conserver les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats

- Adapter les pratiques agricoles à la conservation du Damier de la Succise et au Cuivré des marais

OCT2 : Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

- Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates

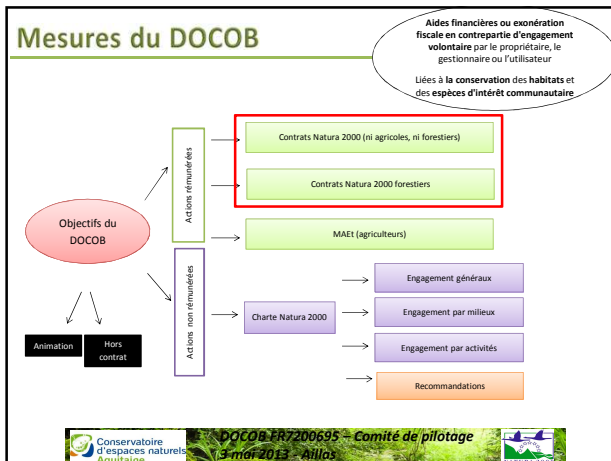
Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur
Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Animation | Hors contrat

Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)
Contrats Natura 2000 forestiers
MAEI (agriculteurs)
Charte Natura 2000
Engagement généraux
Engagement par milieux
Engagement par activités
Recommandations

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage | 3 mai 2013 - Aillas



Mesures du DOCOB

Les contrats « ni ni » et forestiers

	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers	Contrats Natura 2000 Forestiers
Quoi ?	investissements ou actions d'entretiens (non productif)	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles ni forestières, ni agricoles	Sur les parcelles forestières
Exemples d'action	Entretien ou gestion de milieu ouvert Entretien ou restauration de la ripisylve	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent

Mesures du DOCOB

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieu ouvert	Équipement pastoraux pour 15 ha de milieux ouverts dans le cadre d'une gestion écologique	CN "ni ni"	1
	Maintien de l'ouverture de 15 ha de milieux ouverts par le pâturage extensif	CN "ni ni"	1
	Entretien de 25 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	CN "ni ni"	2
	Entretien de 10 ha de milieux semi-ouverts par pyrobroyage	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 10 km de linéaire	CN "ni ni"	2
	Restauration des frayères	CN "ni ni"	3
Milieux forestiers	Entretien raisonné de 1 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 20 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Maintien de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 30 ha de linéaire en milieu forestier	CN "forestier"	1
	Débroussaillage adapté 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles	CN "forestier"	2
	Préservation de 10 ha de milieux boisés sénescents	CN "ni ni"	3
	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	CN "forestier"	3
Tout type de milieux	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	CN "ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 3 ouvrages routiers	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	CN "ni ni"	2

Mesures du DOCOB

- Exemple de contrat : Entretien de 15 ha de milieux ouverts par pâturage extensif
 - 2.6 ha de pelouses calcaires
 - 14.5 ha d'autres formations prairiales
 - 15.3 ha d'autres fourrés, clairières et jachères

Total : 32.4 ha
Objectif : 15 ha (46.3%)

- ### Mesures du DOCOB
- Entretien de 15 ha de milieux ouverts par pâturage extensif
 - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
 - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)
 - Suivi vétérinaire
 - Affouragement, complément alimentaire
 - Fauche des refus
 - Location grange à foin
 - Etudes et frais d'expert
 - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

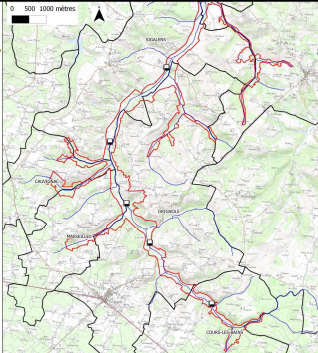
Mesures du DOCOB

- Entretien de 15 ha de milieux ouverts par pâturage extensif

Estimation du coût : objectifs à 5 ans de traiter 15 ha de milieux ouverts (46.3 % des milieux ouverts)					
Phases de réalisation : Aide à l'installation de parcours	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
	5 ha avec 2 parcours		10 ha avec 4 parcours	15 ha avec 6 parcours	
Prévisions budgétaires (coût moyen € total et par an)	1 725	3 450	5 175		
TOTAL = 10 350					
Prévisions budgétaires sur barème	Opérations	O/N*	Modalité	Coût Unitaire (€/ml ou €)	Variable y***
	Entretien des équipements pastoraux	O		45€/ha/an	5
	Suivi des animaux***	O	Suivi faible	100€/ha/an	5****
			Suivi important	300€/ha/an	1 à 5
			Pâturage itinérant	800€/ha/an	2 à 5
	Transport des animaux	N		30€/100km	3 à 5
Fauche des refus	N		135€/ha/an	4 à 5	
Exportation des produits	N		70€/ha/an	5 à 5	

Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles
- 2 panneaux sur Aménagements réalisés dans le cadre de contrat (ex : A32325P)
- 2 panneaux en bois Espèces (mammifère semi aquatique et chauves-souris) dans le cadre de contrat
- 6 étiquettes Recommandations (réglementation/fréquentation/gestion/usages...) dans le cadre de contrat



Site Natura 2000 FR7200695 - Réseau hydrographique du Liens AMONT
Cartographie des Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Légende
Réseau hydrographique du Liens
Périmètre proposé du site Natura 2000
Lignes communales
Aménagements Information

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
NATURA 2000
Source : IGN, Etude 1 / 4000

Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles



Entre Terre et Eau
MISE EN RESTAURATION DU RUISSEAU DU VAL DES CHÈVRES

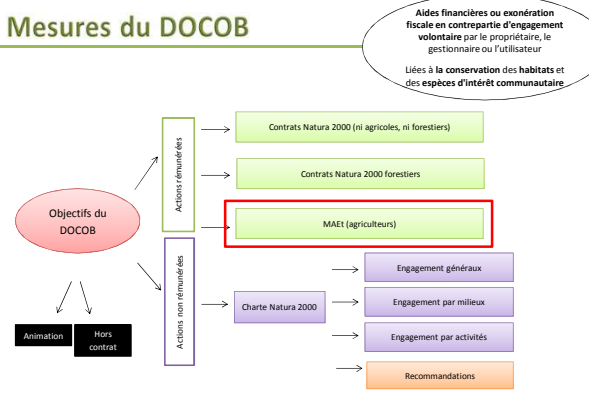
CAUTION Otters Crossing

Phases de réalisation (nbr de panneaux/année)	Estimation du coût				
	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
			10		
Prévision budgétaires (coût moyen € total)	Selon devis (selon bibliographie : approximativement au total 2000 euros)				
			2000		

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3-mars-2013 - Allias

Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur
Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire



Objectifs du DOCOB
Animation
Hors contrat

Actions rémunérées
Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)
Contrats Natura 2000 forestiers
MAE (agriculteurs)

Actions non rémunérées
Charte Natura 2000
Engagement généraux
Engagement par milieux
Engagement par activités
Recommandations

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3-mars-2013 - Allias

Mesures du DOCOB

Les MAE

	MAE (Généralité)	MAE (par milieu)	MAE (par pratique)	MAE (unités paysagères)
Quoi ?	Investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraîchage...)	Agriculture biologique	Haves, Mares, Plans d'eau

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3-mars-2013 - Allias

Mesures du DOCOB

Type de gestion	Code	MAE
Agriculture biologique	BIOCOU1	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHOTOANTHROPIQUE
	BIOANT1	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHOTOANTHROPIQUE
Couvert végétal	COUVE10	ENTRETIEN SOUS COUTURE LÉGUMES PERENNANTS SAUF CULTEURE APERTE, PERENNITES
	COUVE11	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE BRANGÉ OU PARCELLES SEMBLABLES
Ouverture de milieux	OUVER10	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REETS LIGNES ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
	OUVER11	ENTRETIEN DE HAIES LOCALISEES DE MANIERE PERTINENTE
Entretien des landes	LANDA_01	ENTRETIEN D'HAIES SÈCHES OU EN AUGMENTANTS
	LANDA_02	ENTRETIEN DES SERRAGES
	LANDA_03	RESTITUTION ET/OU ENTRETIEN DE MARES ET PLANS D'EAU
	LANDA_04	MISE EN CULTURE TEMPORAIRE DE HAIES REMARQUABLES
Intervention sur les milieux	MAIEU10	MISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'ORDONNANCE DES CUE
	HERBE_01	LIMITATION DE LA FERTILISATION ANIMALE ET CHIMIQUE SUR PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
Entretien des milieux herbacés	HERBE_02	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINÉRALE ET ORGANIQUE SUR PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_03	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PASTORALE SUR DES ESPACES PASTORAUX EN HAIES PRAIRIALES
	HERBE_04	RETARD DE PASTORALE SUR PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_05	RETARD DE PASTORALE SUR PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_06	MAINTIEN DE LA RICHESSE COMPLEXE DES PRAMIES INDIVIDUELLES
	HERBE_07	GESTION PASTORALE
Fertilisation	HERBE_08	GESTION DE PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_09	MAINTIEN DE LA RICHESSE COMPLEXE DES PRAMIES INDIVIDUELLES
Utilisation de phytoantennaires	PHYTO_01	ABSENCE DE PASTORALE ET DE FAUCON DE PASTORALE SUR PRAMIES ET HABITATS REMARQUABLES
	PHYTO_02	ABSENCE DE PASTORALE ET DE FAUCON DE PASTORALE ADJES SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LÉGUMES
	PHYTO_03	ABSENCE DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_04	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOANTHROPIC DE SYNTHÈSE
Irrigation	PHYTO_05	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_06	DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_07	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS PHYTOANTHROPIC HERBICIDES
	PHYTO_08	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS PHYTOANTHROPIC HERBICIDES
Socles	PHYTO_09	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-BANES EN CULTURES HERBACÉES
	IRRI_01	LIMITATION DE L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LÉGUMES
	IRRI_02	DEVELOPPEMENT DE CULTURES DE LEGUMES CULTURES LÉGUMES
Socles	SOCLE10	DEVELOPPEMENT DE CULTURES DE LEGUMES CULTURES LÉGUMES
	SOCLE11	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
	SOCLE12	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE POU PRODUCTIONS
	SOCLE13	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE POU PRODUCTIONS REGAGÉES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3-mars-2013 - Allias

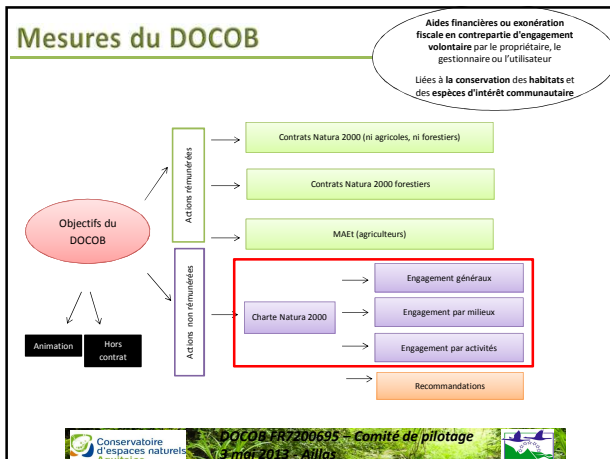
Mesures du DOCOB

Perspectives pour les MAE :

- Fait :
 - Contact téléphonique avec l'ensemble des agriculteurs (25 personnes identifiées)
 - Définition des seuils des MAE dans le Tome II du DOCOB en groupe de concertation (UGB, dates...)
- Reste à faire par l'animateur :
 - Définir le Projet Agro-environnemental
 - Rencontrer les agriculteurs concernés
 - Contractualiser les MAE



Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3-mars-2013 - Allias



Mesures du DOCOB

Charte Natura 2000 :

Charte Natura 2000	
Quoi ?	Maintenir des modes de gestion et d'utilisation du territoire permettant de répondre aux objectifs du DOCOB
Avantages	Contreparties fiscales (pas de financements)
Pour qui ?	Propriétaires / Gestionnaires / Usagers
Où ?	Tout le site
Modalités	Pas de lourds investissements personnel et financier Valorisation de pratiques existantes Recommandations ou guides de bonnes pratiques
Engagement	Engagement général + Engagement spécifique (milieu/pratique)

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage

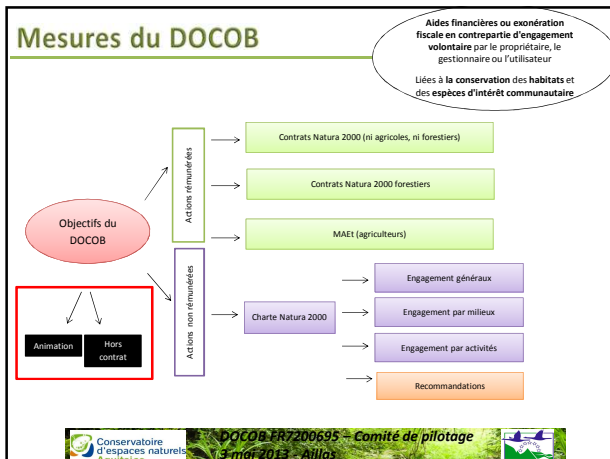
3 mai 2013 - Aillas

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 : Engagements généraux
- ✓ Autoriser l'accès à la structure animatrice, aux piégeurs agréés et aux experts scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
 - ✓ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et modifient les mandats lors de leur renouvellement.
 - ✓ Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.
 - ✓ Ne pas entreposer de déchets.
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
- DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
- 3 mai 2013 - Aillas

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 : Engagements Milieux forestiers
- ✓ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB (forêts alluviales à aune glutineux et frêne commun - code 91E0)
 - ✓ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol suivants : labour profond, sous-solage, assainissement (drainage par creusement de fossés)
 - ✓ Ne pas modifier la nature des boisements humides (hors plantations) par la mise en place de culture de pin, de robinier ou de peuplier
 - ✓ Réaliser les travaux forestiers sur les boisements humides du 15 août au 1 mars et considérer la portance des sols (pas de travaux sur sols engorgés)
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
- DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
- 3 mai 2013 - Aillas

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 : Activité de pêche
- ✓ En cas de capture des écrevisses exotiques invasives, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place et ce conformément à la réglementation. En informer la structure animatrice.
 - ✓ Informer les adhérents sur la démarche Natura 2000 et les spécificités du site.
 - ✓ Faire remonter les informations sur les prises
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
- DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
- 3 mai 2013 - Aillas

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 : Recommandations –Milieux bâtis
- ✓ Contacter la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation ou de restauration des bâtiments ou des experts mandatés par la structure.
 - ✓ Informer la structure animatrice dès lors qu'un travail d'entretien ou d'aménagement est prévu et intégrer les recommandations faites concernant la prise en compte des chauves-souris.
 - ✓ Eviter l'utilisation de matériaux et produits nocifs pour les chauves-souris lors d'entretien ou d'aménagement: Usage possible car non toxique ; Usage fortement déconseillé et rémanent
 - ✓ Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte.
- Note explicative de rappel sur les pratiques responsables
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
- DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
- 3 mai 2013 - Aillas



Mesures du DOCOB

Animation :

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

• Temps de travail estimé : 32 jours/ années

Mesures du DOCOB

Animation :

		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Prévision budgétaire (coût moyen € par an) (calcul avec un coût/journée*)	Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB	1250	1300	1350	1400	2320
	Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, et de la Charte Natura 2000	1500	2080	2160	2240	1160
	Initiation et mise en œuvre des MAEt du DOCOB	3000	2600	2700	2800	2320
	Information, communication et sensibilisation du DOCOB	750	780	810	840	1740
	Suivi et Mises à jour du DOCOB	1500	1560	1620	1680	1740
	TOTAL	8000	8320	8640	8960	9280
TOTAL coût Animation (coût moyen €)		43200				

* Sur la base d'une animation réalisée en interne par une collectivité publique (coût journée évalué à 250 € en année 1, majoré de 10€/an pour tenir compte des augmentations de charges, salaires, ...).

Mesures du DOCOB

Mesures hors contrats :

- Formation, Sensibilisation et Communication**
 - Information sur la mise en œuvre du DOCOB
 - Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
 - Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes
- Compléments d'Inventaires et Suivis**
 - Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
 - Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
DOCOB FR7200695 - Comité de pilotage
3 mai 2013 - Allias

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos

Site Natura2000 du LISOS

Accueil | Découvrir Natura2000 | Découvrir le Lisos | Contact | Téléchargements

Bienvenue
Soumis par admin le ven, 05/13/2011 - 13:30
Avec la contribution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser les paysages naturels de nos territoires.
Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.
Le voir des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Merci de votre attention



Site Natura 2000 FR200695

"Réseau hydrographique du Lisos"

Compte rendu du comité de pilotage du 3 mai 2013 au foyer communal d'Aillas

Objectif du comité de pilotage :

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000
- Désignation d'une structure porteuse de l'Animation du site Natura 2000

Personnes présentes :

Nom Prénom	Structure
BEAUPIED-QUEYRAUD Catherine	Sous-préfecture de Langon
LABARDIN Etienne	Commune de Cours les Bains
PERAUDEAU Claude	Commune de Sigalens
LABEAU Francis	
FAVENNEC Jean	CSRPN
FAUGERE Claude	
COUSTET Nicole	Commune de Cauvignac
POUJARDIEU Marc	Commune de Masseilles
COURAU Laurent	Chambre d'agriculture de Gironde
RICADAT François	Chambre d'agriculture ADAR Langon
KLEIN Nicolas	DDTM Gironde
RONCALLI Marion	
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine

Personnes excusées :

- Mme Alice LAHARANNE, FAAPPMA de Gironde
- M Cyril ABOULKER, FAAPPMA de Lot-et-Garonne
- Mme Colette GOUANELLE, SEPANSO

Introduction de la séance

Mme Beaupied-Queyraud ouvre la séance, remercie la commune d'Aillas pour son accueil et présente les objectifs de ce comité de pilotage :

- la validation du périmètre Natura 2000 proposé aux membres,
- la validation du Tome II : Document opérationnel,
- l'identification des structures potentiellement intéressées par l'animation du DOCOB.

M Klein représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), explique que lors de la consultation des communes fin 2012, le courrier comportait une erreur : la surface du site Natura 2000 avec le **périmètre à valider est bien de 940 ha** et non de 355 ha.

Mme Souriat, chargée de mission au CEN Aquitaine présente l'essentiel du contenu du DOCOB à l'assemblée.

L'étude s'est déroulée sur 2 ans : de 2011 à 2013 avec un comité de pilotage intermédiaire en 2012 ayant pour objectif la validation du diagnostic écologique et socio-économique.

Tout d'abord, elle rappelle brièvement la démarche Natura 2000 et donne des informations générales sur le site « Réseau hydrographique du Lisos »

La méthodologie d'élaboration du périmètre Natura 2000 est détaillée. Il est précisé que les élus ont été sollicités à plusieurs reprises, au cours de cette phase de construction du périmètre, avec la mise à disposition de documents en mairie et lors des comités de pilotage.

Seule la commune de Grignols a souhaité modifier le périmètre sur son secteur.

Puis, les principales conclusions du diagnostic et les objectifs du DOCOB sont explicités.

Discussion sur les mesures du site Natura 2000

Mme Souriat explique les différents mesures Natura 2000 (Contrats Natura 2000, MAEt et Charte Natura 2000) en les illustrant par des exemples concrets.

Il est rappelé que la charte peut être signée par des propriétaires, des locataires mais aussi par des usagers du site.

Une personne s'interroge sur la hiérarchisation en secondaire de l'objectif « OCS1 : Améliorer la fonctionnalité hydraulique des cours d'eau ».

Marion Souriat rappelle que c'est une simple indication pour l'animateur dans le cadre de la signature de contrats ou de la chartes. Bien qu'elles soient classées secondaires, au regard des critères des espèces, des milieux et des menaces sur le site, les mesures seront mises en œuvre de la même manière que pour les objectifs prioritaires.

Il est rappelé que le Lisos va être classé sur le plan réglementaire en liste 1, ce qui interdira la création de nouveaux seuils dans le cours d'eau.

Le Lisos sera également proposé lors de la révision du SDAGE en liste 2, Ceci impliquera de manière « obligatoire » la réalisation d'aménagements sur les ouvrages existants afin de favoriser la restauration de la continuité écologique aux frais des propriétaires. En outre, le Lisos fait partie du programme "Rivière pilote" mené par MIGADO, ce qui se traduit par la réalisation d'aménagements d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique. Le moulin de Rabèze a déjà bénéficié d'une telle opération.

Une personne s'interroge sur la mise en œuvre des Mesures AgroEnvironnementales (MAET) sur le site Natura 2000.

Marion Souriat indique que les MAET, jugées appropriées sur le site Natura 2000, ont été listées dans le DOCOB. Elles ont été présentées dans les groupes de travail et les seuils y ont été définis (UGB, Dates de fauches, etc.).

Le Projet Agro-Environnemental (PAE) sera construit ultérieurement avec l'animateur du site Natura 2000 et devra être présenté en CRAE pour être validé.

M Klein explique que le périmètre du PAE peut aller au-delà du site Natura 2000 dans la limite des Îlots PAC.

Une personne s'interroge sur la prise en charge financière de ces mesures Natura 2000.

M Klein explique que les financements sont pris en charge à 50% par l'État et 50% par l'Europe pour les contrats ni agricoles, ni forestiers et à 45% par l'État et 55% par l'Europe pour les contrats forestiers.

Ainsi le signataire d'un contrat voit les travaux financés à 100%, soit sur la base de barèmes imposés soit, sur la base de devis.

Le détail des financements des barèmes et des mesures est inscrit dans des fiches actions compilées dans le Tome II : Document opérationnel Natura 2000, téléchargeable sur le site internet :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos/?q=node/4>

L'ensemble des autres tomes du « Document d'Objectifs Natura 2000 » y figurent également.

M Courau insiste sur la nécessité d'évaluations d'incidences pour la réalisation de projets dans le site Natura 2000 qui implique de nouvelles obligations réglementaires.

Mme Souriat répond que l'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

A priori, chaque commune a reçu de la part de la DDTM des informations concernant les évaluations des incidences Natura 2000. Il s'agit du seul aspect « réglementaire » lié à Natura 2000. Une des missions de l'animateur est de porter assistance aux propriétaires ou gestionnaires sur cette nouvelle obligation. Il est rappelé que la plupart des informations sont inscrites dans le DOCOB.

Discussion sur le périmètre Natura 2000

Mme Beaupied-Queyraud explique qu'il s'agit bien d'un périmètre de 940 hectares et non 355

Le représentant de la chambre d'agriculture souhaiterait une réduction du périmètre au niveau de Grignols sur la partie forestière. L'argument avancé est que le site a été désigné Natura 2000 sur le réseau hydrographique et qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer les coteaux même s'ils sont un enjeu fort.

Mme Souriat rappelle que le coteau de Grignols a été désigné comme ZNIEFF et abrite des pelouses calcaires, habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitat et très peu représenté en Gironde. Ces milieux sont également des habitats d'espèces pour le Damier de la Succise, espèce d'intérêt communautaire au titre de cette même directive et présente sur le site. Elle rappelle également que cette zone a déjà subi une modification de périmètre en accord avec le maire et les élus de la commune de Grignols. Cette zone agricole a de très forts enjeux en terme de restauration des pelouses calcaires en lien avec un pastoralisme qui se raréfie dans la vallée du Lisos. Ces enjeux ont été compris et validés par la population dans les groupes de travail.

Il est également rappelé que le CFPF a été rencontré et qu'il a apporté des corrections sur les documents.

Mme Beaupied-Queyraud indique que comme la procédure l'exige, les collectivités seront consultées sur ce périmètre qui sera ensuite validé par la commission Européenne.

Elle fait procéder à l'approbation du périmètre Natura 2000 de 940 ha en fin de séance par un vote.

Discussion sur l'animation du site Natura 2000

Mme Souriat informe le COPIL que l'animation sur le réseau hydrographique du Brion a été évaluée à 32 jours de travail annuel. Une réflexion sur la prise en charge de plusieurs sites Natura 2000 par le même animateur sera à mener.

M Klein explique le rôle de l'animateur qui devra démarcher les exploitants pour la signature de contrats ou chartes Natura 2000.

Néanmoins, en raison du nouveau programme Européen FEADER, l'animation ne pourra pas débuter avant fin 2014.

Mme Beaupied-Queyraud aborde la question du portage de l'animation du site.

Après discussion, aucune structure ne se portant candidate, c'est donc l'État qui portera l'animation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 13heures.

La Secrétaire Générale,



Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD;

**Groupes de concertation sur le
diagnostic écologique et socio-
économique du 5, 6 et 8 mars 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

ANTENNE GIRONDE
Centre d'affaires AGS33
17, rue Jean Duvert
33 290 BLANQUEFORT
Tél : 05 56 35 52 47
antenne33@cren-aquitaine.fr

Bordeaux, le 23 février 2012

à Mesdames et Messieurs les membres
des groupes de travail Natura 2000,

Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos »

Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200695 « Réseau hydrographique du Lisos ».

Le comité de pilotage de lancement de la démarche Natura 2000 a eu lieu le 17 mai 2011 au foyer communal d'Aillas.

Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers à la démarche est vivement recherchée. Au niveau du diagnostic écologique et socio-économique tout d'abord, puis dans la définition même des objectifs et des actions de gestion à développer.

Ainsi, nous vous invitons à participer à ces premiers groupes de travail thématiques qui vous concernent, afin que notre structure conduise un diagnostic écologique et socio-économique en concertation avec votre vision du territoire.

Pour votre information, vous trouverez ci-après une synthèse des points suivants :

- Rappel : Démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000
- Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours
- Présentation des éléments clés du diagnostic
- Présentation des groupes de travail thématiques

Je vous invite à participer aux groupes de travail qui vous concernent:

- « Propriétaires riverains et agriculteurs, viticulteurs, éleveurs » le Lundi 5 mars 2012 à 17h30 au foyer communal d'Aillas.

- « Loisirs (chasse, pêche, randonnées) » le Mardi 6 mars 2012 à 17h30 au foyer communal d'Aillas.

- « Infrastructures du cours d'eau (ponts, moulin etc.) » le Jeudi 8 mars 2012 à 14h00 au foyer communal d'Aillas.

L'ordre du jour de ces groupes de travail sera conduit en deux temps :

- Présentation de l'étude et des points clés du diagnostic en relation avec le thème du groupe de travail (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de discussion et d'échanges sur le thème du groupe de travail (durée : 1 heure).

rq : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (fédération de pêche, association des amis des moulins, etc.).

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels
d'Aquitaine

Synthèse de l'étude « Diagnostic écologique et socio-économique » du Document d'objectifs Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos»

Rappel : Démarche Natura 2000

La communauté européenne a publié le 21 mai 1992 la Directive 92/43 appelée **Directive « Habitats »**. Cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de « *favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ».

Cette directive a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé réseau « **Natura 2000** », sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas destinés à devenir des sanctuaires de la nature où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit intégrer aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000 contiennent des **habitats naturels** et des **habitats d'espèces végétales et animales** dits «**d'intérêt communautaire** » estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits **prioritaires**).

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait **obligation** aux États membres de l'UE d'établir des **mesures de conservation**. La France a décidé de mettre en place des **démarches de concertation locale** pour l'élaboration d'un document appelé « **DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB** » afin d'inscrire ce programme dans **la perspective d'une politique contractuelle basée sur le volontariat**.

Présentation du site Natura 2000

Le réseau hydrographique du Lisos, du fait de la présence du **Vison d'Europe** et d'**habitats naturels remarquables**, a été inscrit dans le réseau Natura 2000 au titre de la directive habitats.

Il couvre un territoire de 6,90 km² composé de 11 communes dont 8 en Gironde (33) et 3 en Lot et Garonne (47) : Aillas (33), Cauvignac (33), Cours-les-Bains (33), Grignols (33), Hure (33), Masseilles (33), Noailac (33), Sigalens (33), Cocumont (47), Meilhan-sur-Garonne (47) et Saint Sauveur de Meilhan (47) (Cf. Illustration 1).

Les documents sur le diagnostic écologique et socio-économique sont consultables sur le site internet : <http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos/>



Illustration 1: Localisation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos » Réalisation CEN Aquitaine, 2010

Invitation aux groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine est une association loi 1901 à but non lucratif dont la mission est déclarée d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, il adhère à la même éthique et a pour objet d'étudier, de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel d'Aquitaine.

Le CEN Aquitaine a réalisé le diagnostic préalable à la réalisation du DOCOB. Cette étude précède le copil de lancement de la démarche Natura2000. Elle avait pour but de conduire le diagnostic écologique et de cibler les enjeux du site afin de délimiter un périmètre cohérent.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le CEN Aquitaine réalise le diagnostic spécifique au Vison d'Europe dont le but est d'identifier l'ensemble des menaces qui pèsent sur l'espèce. Des compléments d'inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés, en parallèle du diagnostic socio-économique afin de clôturer la phase de diagnostic. Les groupes de travail « Concertation sur le diagnostic » sont les principales sources de connaissance.

Présentation des éléments clés du diagnostic

Le Vison d'Europe est une espèce fortement menacée de disparition en Europe. Le diagnostic montre que sur le réseau hydrographique du Lisos, les principales menaces pour le Vison d'Europe sont la disparition de ses habitats ; les destructions directes causées par les collisions routières, le piégeage ou les travaux d'aménagement des cours d'eau ; la compétition avec le Vison d'Amérique et la diminution de ses ressources alimentaires liée à la dégradation de la qualité de l'eau. Les objectifs et actions qui seront proposés dans ce DOCOB auront pour ligne directrice l'évaluation, l'information et la diminution de ces problématiques.

Présentation des groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont destinés à recueillir votre vision du territoire et l'utilisation qui est faite du cours d'eau. En fonction du groupe de travail auquel vous vous inscrivez, les questions suivantes seront abordées :

Groupe de travail n°1 : Propriétaires riverains et agriculteurs-viticulteurs-éleveurs.

Ce groupe de travail s'articulera autour des questions d'assainissement, de gestion des déchets, du piégeage de nuisibles, ou encore d'entretien du cours d'eau. Plus particulièrement, les questions

portant sur vos pratiques agricoles comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le travail du sol, l'utilisation des haies et des ripisylves seront abordées.

Groupe de travail n°2 : **Loisirs (chasse, pêche, randonnées).**

Les questions traiteront de la cohabitation entre les différents utilisateurs du cours d'eau et de ses environs, sur le respect du milieu, de sa gestion et de sa législation. La question du piégeage sera abordée dans ce groupe de travail.

Groupe de travail n°3 : **Infrastructures du cours d'eau, ponts et moulins.**

L'intérêt sera porté aux différentes infrastructures du cours d'eau existantes, à leur état actuel ainsi qu'à leur entretien. D'une part, il sera évoqué l'aménagement des ponts existants afin de rétablir la libre circulation du Vison d'Europe au sein du réseau hydrographique. D'autre part, l'utilisation des moulins, leurs statuts, leur entretien et leur rénovation seront des questions abordées.



Site Natura 2000 FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le « Diagnostic Socio-économique et Écologique »

- ✓ **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles

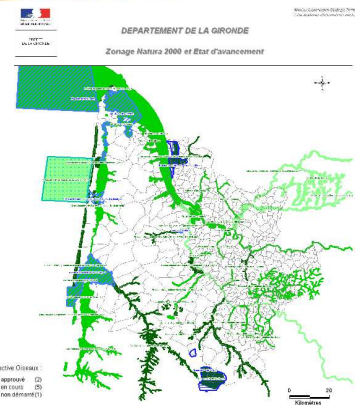


- ✓ Natura 2000
- ✓ Réalisation du Document Objectif (DOCOB)
- ✓ La site Natura 2000 du Lisos
- ✓ Diagnostic

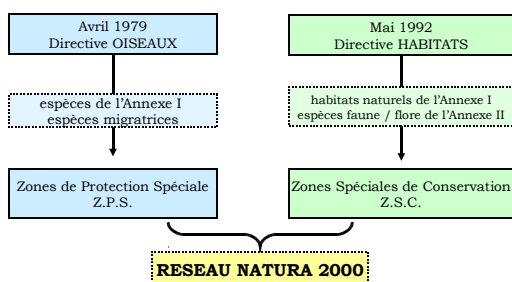


- ✓ **En France** : outil non réglementaire basé sur l'implication de chacun

- Concertation
- Contractualisation
- Charte Natura 2000



- ✓ **Constat** : Érosion de la Biodiversité
- ✓ Réseau Européen de protection des habitats et espèces



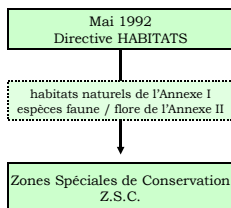
- ✓ **Objectif** : Définir des modalités de gestion du site en partenariat avec les acteurs locaux

- Élaboration d'un cahier des charges
- 3 grandes étapes : Concertation
 - Diagnostic et enjeux
 - Objectifs
 - Mesures et Actions



Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Lisos

Le réseau hydrographique du Lisos



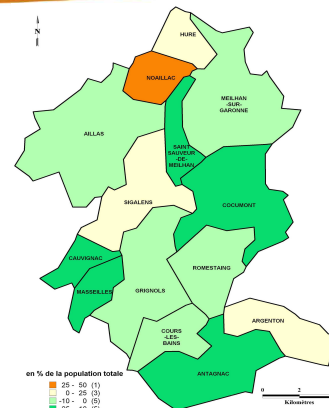
Inventaires et description de l'existant La population en 2008

✓ Croissance de la population

- Développement des Communes (proches Garonne)

✓ Densité de la population

- 28 hab/km² en 2008 (114 hab/km² moy en France)



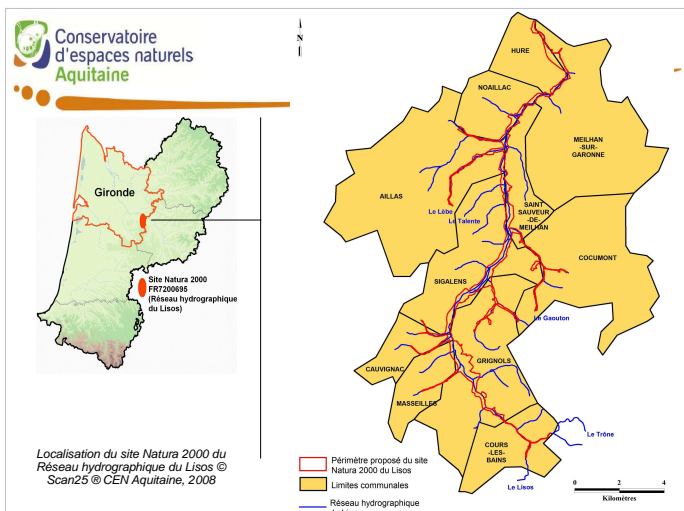
Nombre d'habitants et densité par commune du BV du Lisos INSEE,2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

Inventaires et description de l'existant Les documents de planification

✓ Urbanisme

- PLU à Meilhan-sur-Garonne
- PLU en cours Aillas, Sigalens-Grignols-Cauvignac-Masseilles-Cours-les-Bains
- Cartes Communales à Saint-Sauveur-de-Meilhan, Hure et Noallac

- Zones inconstructibles
- Risques d'inondations
- Classement en Naturelle (N)
- Présence EBC (Espaces Boisés Classés)
- Présence d'une zone UX



Localisation du site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Plan de la présentation Diagnostic

✓ Diagnostic Socio- économique en cours

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux socio-économiques qui se dessinent

✓ Diagnostic Écologique

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux écologiques majeurs

✓ Les Impacts potentiels du site

- Le Vison d'Europe
- Les autres espèces et espaces

Inventaires et description de l'existant Les activités commerciales et artisanales

✓ Activités

- Zone industrielle prévue sur la commune d'Aillas
- Bourg Grignols
- Cave du Marmandais
- Petits commerces
- Artisanat

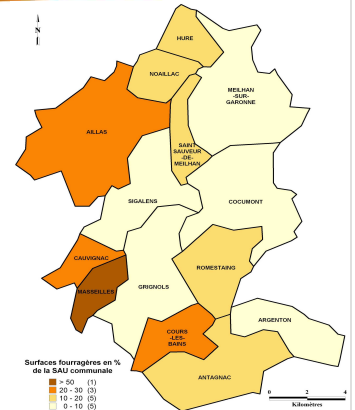


Diagnostic Socio-économique en cours



Surfaces fourragères :

- Max = Masseilles (52% SAU)
- Élevage bovins
- En diminution sur le BV



Surfaces fourragères par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

SAU = Surface agricole Utile

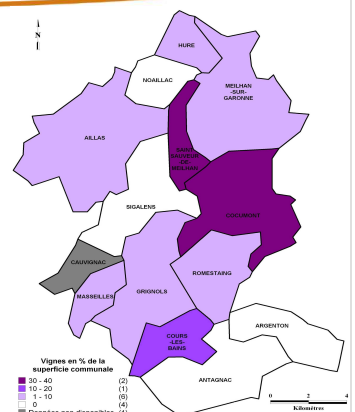
- Polycultures de céréales en aval
- Surfaces fourragères avec de l'élevage en amont
- Peu de viticulture



Surface Agricole Utile par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Viticulture

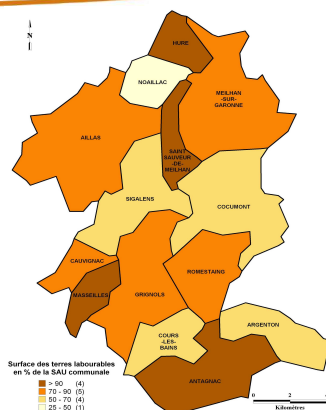
- Max = St-Sauveur-de-Meilhan et Cocumont
- 10% de la surface communale



% de surface en vigne par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Terres labourables:

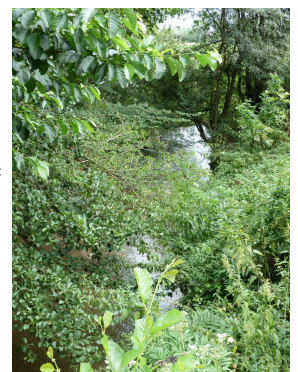
- Max = Hure, St-Sauveur-de-Meilhan, Masseilles et Antagnac
- En augmentation surtout en aval du cours d'eau



Surface Terres Labourables par commune du BV du Lisos, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

Les forêts du Bassin versant :

- 27% de la surface du BV
- Maximum de surface pour la commune de Cours-les-Bains avec 52%
- Peu de ripisylves
- Surface en augmentation



✓ **Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2009**

- Population
 - Peu d'urbanisation des bourgs
 - Bassin Versant peu peuplé avec habitats diffus

- A62

✓ **Analyse fine sur 3 secteurs d'étude**

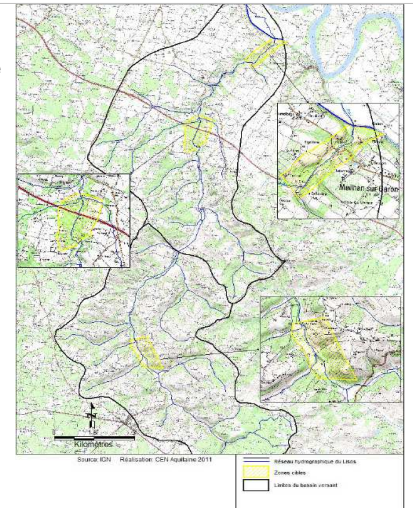
- Analyse ciblée sur des zones d'intérêt à Vison d'Europe
- Photos aériennes de 1968, 1985 et 2009

- Zone 1 : Lieu dit Rabèze
- Zone 2 : Autoroute A62
- Zone 3 : Moulin du Puch / ZNIEFF des Coteaux calcaires de Grignols

✓ **Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2009**

- Agricole et sur le cours d'eau
- 1970 : remembrement agricole
 - ↗ surfaces des parcelles de cultures
 - ↘ des haies
 - ↘ Élevage --> fermeture des milieux
 - ↗ des Peupleraies
- ↗ Plans d'eau et retenues sur le cours d'eau

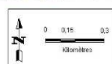
✓ Localisation de l'analyse
diachronique sur le
Réseau hydrographique
du Lisos



Localisation de l'analyse diachronique sur le Réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

✓ **Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2009**

- Agricole et sur le cours d'eau



Analyse globale sur le Réseau hydrographique du Lisos © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

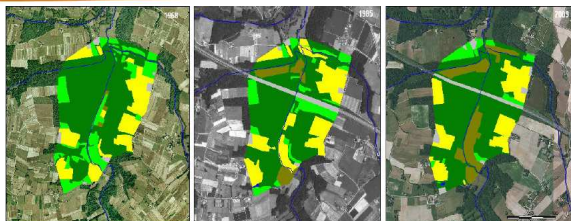


Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	4	5	4,2	≈
Territoires agricoles dont	53	45,9	31	↘
-Prairies	60	61	31	↘
-Cultures	40	39	69	↗
Forêts	37	33	43	↗
Peupleraies	5	16	21,7	↗
Surfaces en eau	1	0,07	0,08	≈



Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	1,2	5	5	=
Territoires agricoles dont:	39	36	24	↓
-Prairies	47	35	23	↓
-Cultures	53	65	77	↑
Forêts	57,8	50	55,5	↑
Peupleraies	2	7	13,5	↑
Surfaces en eau	1	2	2	=



Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

Loisirs proches du cours d'eau

- Pêche : AAPPMA
 - Gaule Grignolaise
 - L'Ablette Meilhannaise et Goujon Cocumontais
 - Pêcheurs du Réolais

- Association « Les amis du Lac » à Romestin

Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1968	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Évolution
Territoires artificialisés	0,5	1,2	1,3	=
Territoires agricoles dont:	63,5	58	56	↓
-Prairies	89	70	78	↑
-Cultures	11	30	22	↓
Forêts	35	40	36,7	=
Peupleraies	0	0	5	↑
Surfaces en eau	1	1	1	=



Analyse diachronique du Réseau hydrographique du Lisos, secteur 3 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

Loisirs proches du cours d'eau

- Randonnée pédestre et équestre
 - Nombreux itinéraires de randonnées
 - Présence de club de Randonnée à Cocumont
 - Centre équestre « Du Clavier », « Le Barberin », « Les Ecuries de Noaillac », « Bois Majou », « Poney club Aillas »



Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
 - Société de chasse de Hure, Cauvignac, St-Sauveur-de-Meilhan
 - ACCA : Noaillac, Aillas, Sigalens, Grignols, Masseilles, Meilhan-sur-Garonne,
 - ACP : Cours-les-Bains, Cocumont

Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

Autres activités et Tourisme

- Base canoë à l'embouchure
- Circuit moto privé à St-Sauveur-de-Meilhan
- Ball-trap 2 fois/ans sur la commune de Hure

Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

Autres activités et Tourisme

- Tourisme Estival
 - Châteaux et Monuments historiques
 - La Cave du Marmandais
 - Gastronomie



Source : foiegras-palmagri.fr



Source : geovignoble.com



Inventaires et description de l'existant Le Vison d'Europe

Le Vison d'Europe (*Mustela Lutreola*)

- Mammifère Mustélinés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



Enjeux socio-économiques qui se dessinent

- ✓ La planification et l'organisation du territoire
 - ✓ Conserver et soutenir le secteur agricole
- ✓ Accéder au territoire pour la pratique des loisirs
 - ✓ Développer le tourisme

Inventaires et description de l'existant Le Vison d'Europe

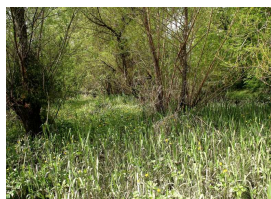
Les Menaces pour l'espèce

- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



Plan de la présentation Diagnostic

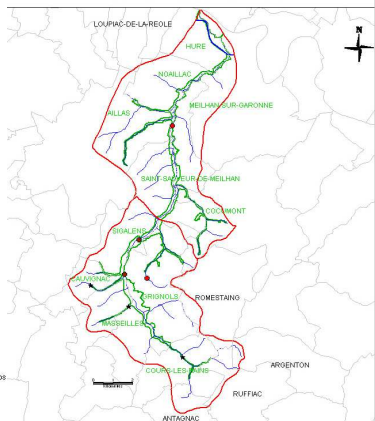
Diagnostic Écologique



- Présent sur le bassin versant du Lisos



Présence du Vison d'Europe sur le site Natura2000 FR7200695 du Réseau Hydrographique du Lisos

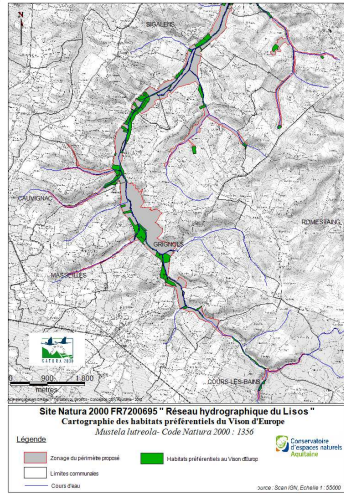


Réseau hydrographique
Réseau Hydrographique du Lisos
Bassin versant du Réseau hydrographique du Lisos
Périmètre Natura 2000
Périmètre proposé du site Natura2000 FR7200695 du Réseau hydrographique du Lisos
Communes associées au Bassin Versant du Réseau Hydrographique du Lisos
Délimitation des Communes

Données de présence du Vison d'Europe (Grége, 1993-1999)
● Capture du Vison d'Europe MLF102-1 et MLF102-2, Source : FDC 33 - JP Chasseau, T Migot, O Tartagrol, J Brunet, 1993
● Localisation par radio-pistage du Vison d'Europe MLU102 associée à une capture, P Fournier, GREGE, 1999
★ Suivi par radiocollage du Vison d'Europe MLU102, P Fournier, GREGE, 1999

Données présence Vison d'Europe, GREGE, © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

- Présence d'habitats
préférentiels aux
Vison d'Europe sur le
réseau
hydrographique du
Lisos en amont



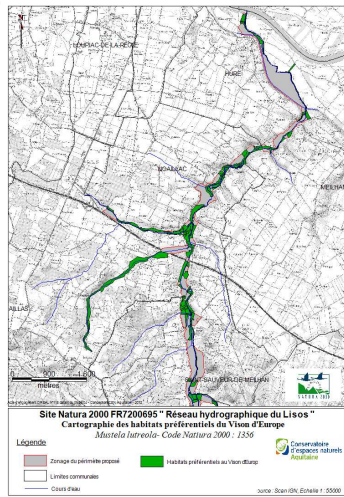
Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 @
CEN Aquitaine, 2011

Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Vison d'Europe
Cours d'eau forestier



- Présence d'habitats
préférentiels aux
Vison d'Europe sur le
réseau
hydrographique du
Lisos en aval



Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 @
CEN Aquitaine, 2011

Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Vison d'Europe
Plan d'eau marécageux



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Vison d'Europe
Aulnaie marécageuse



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Vison d'Europe
Prairie humide





© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008

✓ Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations prairiales			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210*	34.32	1,88
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	19,65
Formations d'ourlets et de friches			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	8,93
Formations arborescentes			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	44.3	80,75
*Habitat prioritaire			
Surface totale			111,21 (16% du site)



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008

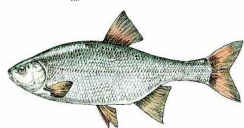


© CEN Aquitaine, 2008

Inventaires et description de l'existant Les EIC

Les Espèces Intérêt Communautaire : Poissons et Crustacés

- Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
- La Lamproie de Planer (*Lampreta planeri*)
- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)



Chondrostoma toxostoma



Lampreta planeri, FDAAPPMA 33

Inventaires et description de l'existant Les espèces migratrices

Les Espèces Migratrices

- L'Anguille (*Anguilla anguilla*) ==> Espèce d'Intérêt Patrimonial



Anguilla anguilla, FDAAPPMA 33

Inventaires et description de l'existant Les EIC

Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes

- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)

Enjeux Écologiques majeurs Le Vison d'Europe

Prioritaires

- ✓ La conservation et la préservation de la qualité du milieu
- ✓ La diminution des risques de destructions directes
 - La lutte contre le Vison d'Amérique

Inventaires et description de l'existant Les EIC

Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes



Lucane Cerf-Volant



Damier de la Succise



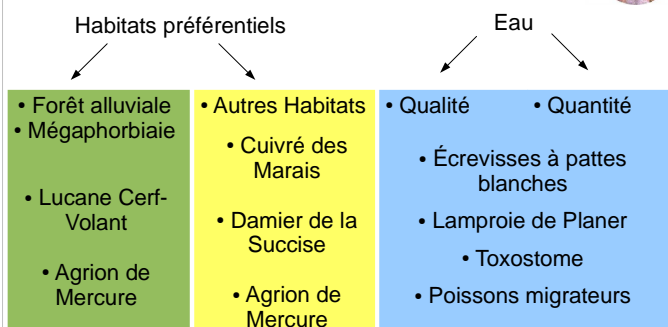
Cuivré des Marais



Agrion de Mercure

Enjeux Écologiques majeurs Le Vison d'Europe

Conservation et Préservation de la qualité du milieu



Secondaires

- ✓ La conservation et la préservation des pelouses sèches
- ✓ La conservation et la préservation des prairies maigres de fauche
- ✓ Restaurer la continuité écologique du cours d'eau

✓ Intervention sur les habitats

- Destructions de milieux humides

- Loi sur l'eau
- Protection des habitats à Vison d'Europe
- Protection des forêts alluviales

Les impacts potentiels sur le site



✓ Intervention sur les habitats

- Destructions de milieux humides

- Loi sur l'eau
- Protection des habitats à Vison d'Europe
- Protection des forêts alluviales

✓ Les Menaces pour l'espèce

- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



✓ Intervention sur les habitats

- Entretien des bords de cours d'eau

- Propriétaires Privés
- Les associations et sociétés de chasse
- Les associations de pêche
- Chemins de randonnées : Communes et CDC
- Compétence du Syndicat d'Aménagement du Beuve et de la Bassane? Création d'un lac géré par le syndicat?

Intervention sur les habitats

- Entretien des bords de cours d'eau
 - L'entretien des peupleraies à ras --> Danger
 - En augmentation sur le bassin versant

- Érosion des berges

- A62 en cause avec l'afflux important d'eau
- Diminution de la ripisylve

Intervention sur la ressource en eau

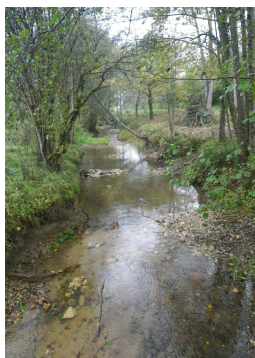
- Pollution du cours d'eau
 - Mesure de la qualité
 - Les risques de Pollutions



Intervention sur les habitats

- Aménagements sur le cours d'eau par la Fédération de pêche du 47 en association avec AAPPMA

- Lisos est une rivière pilote
- Recharge en granulats d'une portion du cours d'eau et reméandrage



Travaux sur le Lisos, FDAAPPMA 47

Mesure de la qualité de l'eau : commune de Noailac

		2007	2008	2009	2010		
ECOLOGIE	État Global	Moyen	Médiocre	Bon	Médiocre		
	État global	Moyen	Médiocre	Bon	Médiocre		
		État global oxygène					
		Moyen	Médiocre	Bon	Médiocre		
		Carbone organique COD					
		Moyen	Très bon	Bon	Moyen		
	Oxygène (MOOX)	Demande biologique en oxygène 5 jours 20°C	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	
		Oxygène dissous	Bon	Moyen	Très bon	Moyen	
		Taux de saturation de l'oxygène	Moyen	Médiocre	Bon	Médiocre	
			Bon	Bon	Bon	Moyen	
	Physico-chimie	État global nutriments	Bon	Bon	Bon	Bon	
		Ammonium NH4					
			Très bon	Très bon	Très bon	Moyen	
		Nutriments (AZOT, NITR, PHOS)	Nitrites NO2-	Très bon	Bon	Très bon	Moyen
			Nitrates NO3-	Bon	Bon	Bon	Bon
			Phosphore total Ptot	Bon	Bon	Bon	Bon
		Orthophosphates PO4(3-)					
			Bon	Bon	Bon	Bon	
		Acidification (ACID)	État global acidification	Bon	Très bon	Bon	Très bon
			Ph minimum	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
Ph maximum	Bon		Très bon	Très bon	Très bon		
Biologie	Température de l'eau (°C)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon		
	État global biologie	Très bon	Moyen	Très bon	Très bon		
	IBS PCS						
		Très bon	Très bon	Très bon	Très bon		

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne © CEN Aquitaine, 2011

Intervention sur les habitats

- Fréquentation
 - Importante au moment de l'ouverture de la pêche
 - Importante au niveau des palombières
 - Nombreux chemins de randonnées
 - Des cheminements en bordure de cours d'eau des randonneurs et des pêcheurs

Risque de pollutions du cours d'eau

- Pollutions urbaines et domestiques
 - Dépôts sauvages --> peu présents
- Assainissement
 - Habitats diffus --> assainissement individuel
 - Nombreux Bourgs --> assainissement collectif

✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions urbaines et domestiques
- Assainissement

Communes	STEP	SPANC	Remarques
Aillas	oui	Syndicat Bassanne	
Cauvignac	non	CDC Captieux Grignols	Nombreux dysfonctionnements
Cocumont	oui	SIAEP Région de Cocumont Meilhan	Travaux de réhabilitation de la STEP prévu en 2012
Cours-les-Bains	non	CDC Captieux Grignols	Nombreux dysfonctionnements
Grignols	oui	CDC Captieux Grignols	STEP neuve pour le bourg
Hure	Raccordement	Syndicat Bassanne	Raccordement STEP de Fontet (juillet 2012)
Masseilles	non	CDC Captieux Grignols	
Meilhan-sur-Garonne	oui	SIAEP Région de Cocumont Meilhan	
Noillac	non	Syndicat Bassanne	
Saint Sauveur-de-Meilhan	non	oui	
Sigalens	oui	Commune de Sigalens	Extension prévue de la STEP pour le bourg

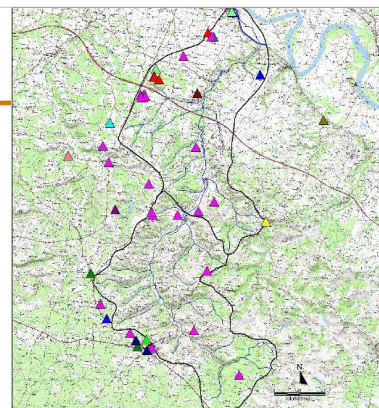
✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Les ICPE

• 44 sur le bassin versant

• Différents types

- Stock de céréales
- Élevages
- Chai de vinification
- Stations services
- Stockages diverses
- etc.



✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

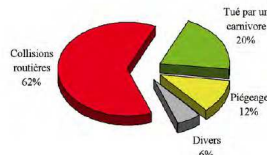
- Pollutions

- Irrigation associée à la polyculture
 - Étiage important durant les mois d'été
- Pollutions agricoles potentielles
 - Phytosanitaires

✓ **Causes de destructions directes**

• Risques de collisions

- Piégeage et empoisonnements
- La prédation par les chiens
- Entretien bords du cours d'eau



Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006

✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- A62

• Danger dans les eaux de ruissellement



Observation d'une pollution sur le ruisseau du Lèbe situé en contrebas de l'autoroute A62.

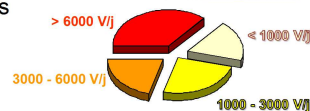
Ce cours d'eau se jette dans le Lisos au lieu dit la Tuillerie. CEN Aquitaine, 2011



✓ **Les collisions routières**

- Principale cause de mortalité

- 69 Visons récoltés et autopsiés de 1991-2003
- 62% sont morts par collision routière
- Période plus sensible en mars et août



• Toutes les infrastructures sont concernées

Destruction directe Le Vison d'Europe

Évaluation du risque de collisions

Méthode du Diagnostic

- Analyse du trafic routier (Conseil Général, ASF, communes)
- Évaluation de la fréquentation modélisée par le Vison d'Europe
- Visite des franchissements les plus à risque



© CEN Aquitaine, 2011

Destruction directe Le Vison d'Europe

Évaluation des risques de collisions

Visite des franchissements et recueil de paramètres



Type de route	prise en compte	Largeur emprise (m)	Nombre véhicules/jour	Protection Vison	Type cours d'eau	Classe cours d'eau	Largeur III mètre (m)	Type ouvrage	Largeur base ouvrage (m)	Distance tablier/au (m)	Transparence D	Transparence crue D	Transparence étiage D
Route Départementale	OUI	25	5000-12000	Non	Ruisseau	Principal	15	Ouvrage cadre	20	1,2	Oui	Oui	Oui
Route Départementale	OUI	15	1500-3000	Non	Ruisseau	Principal	15	Vuôte	10	2,5	Non	Non	Oui
Parc de route	NON												
Route Communale	OUI	12	0-500	Non	Ruisseau	Principal	10	Vuôte	3	1,5	Non	Non	Non

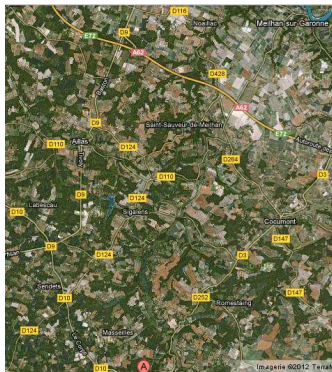
Diagnostic Vison, © CEN Aquitaine, 2008

Destruction directe Le Vison d'Europe

Évaluation des risques de collisions

Le trafic routier

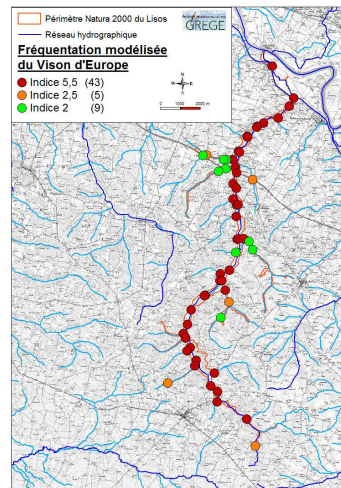
- A62 : 29000 véh / jours
- RD655e5 (Masseilles, 2009) : 1000 véh / jour
- RD9 (Sud A62 Aillas, 2000) : 1500 véh / jour
- RD9 (2010) : 4450 véh / jour avec 13% Poids lourds



Source : google-map

Évaluation des risques de collisions

Cartographie des franchissements les plus à risques



Localisation zones franchissements, © Scar25 © GREGE & CEN Aquitaine, 2012

Destruction directe Le Vison d'Europe

Évaluation des risques de collisions

Modélisation de la fréquentation des cours d'eau par le Vison d'Europe

- Sur la base du suivi par radio-pistage, définition d'un indicateur de fréquentation d'un cours d'eau fonction du type et de la taille du cours d'eau
- Extrapolation du modèle à tous les franchissements du Lisos

Destruction directe Le Vison d'Europe

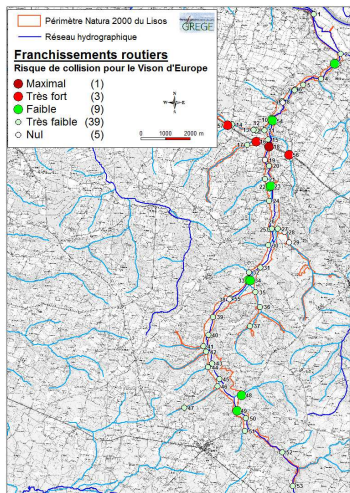
Les risques de collisions : deux constats

Aucune zone de franchissement n'est protégée



Ouvrage du Lisos à risque maximal

© GREGE, 2012



Évaluation des risques de collisions

- 4 franchissements à traiter en priorité
- 48 franchissements à traiter lors d'une seconde phase

Hierarchisation des risques de collisions, © Scan25 © GREGE, 2012

Destruction directe Le Vison d'Europe

Mise en place de passages

- Aménagement de l'ouvrage → Installation d'encorbellements
- Mise en place de banquettes
- Pose de buses sèches



Mise en place de banquettes en enrochement (ONYX - GREGE)



Mise en place d'un encorbellement (DRE Mid- Pyrénées - GREGE)



Mise en place d'une buse sèche (PNR de Brière)

Destruction directe Le Vison d'Europe

Les risques de collisions

Objectifs

- Réhabiliter l'ensemble des franchissements en commençant par les plus à risques
- Intégrer de façon systématique des aménagements lors des travaux d'entretien sur les autres ouvrages

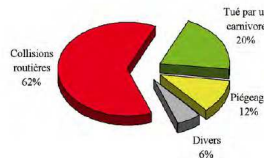
Types d'interventions

- Protection de la zone de franchissement pour empêcher un vison de passer sur la chaussée
- Aménagement de l'ouvrage hydraulique pour assurer les déplacements du Vison

Destruction directe Le Vison d'Europe

Causes de destructions directes

- Risques de collisions
 - Piégeage et empoisonnements
 - La prédation par les chiens
 - Entretien bords du cours d'eau



Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006

Destruction directe Le Vison d'Europe

Suppression des collisions

- Protection de la zone de franchissement →

- Palissades,
- Glissières aménagées
- Grillages spécifiques



© P. Fournier - GREGE



© P. Fournier - GREGE

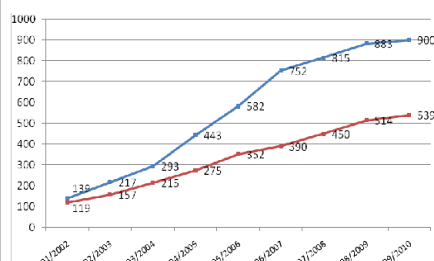


© P. Fournier - GREGE

Destruction directe Le Vison d'Europe

Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)



Source: ADPAG33

MAMMIFERES
Fouine (Martes foina)
Lapin de Garenne (Lepus capensis)
Ragondin (Myocastor coypus)
Rat Musqué (Ondatra zibethicus)
Raton Laveur (Procyon lotor)
Renard (Vulpes vulpes)
Sanglier (Sus scrofa)
Vison d'Amérique (Mustela vison)

Destruction directe Le Vison d'Europe

Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions

Putois



Vison d'Amérique



Vison d'Europe

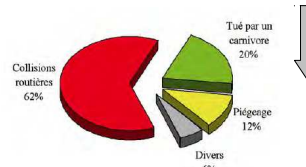


Vison d'Europe

Destruction directe Le Vison d'Europe

Causes de destructions directes

- Risques de collisions
 - Piégeage et empoisonnements
 - La prédation par les chiens
 - Entretien bords du cours d'eau



- Peu de contrôle possible
- Sensibilisation à faire

Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006

Destruction directe Le Vison d'Europe

Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- 7 Piégeurs agréés
- 1 lieutenant de Louvèterie

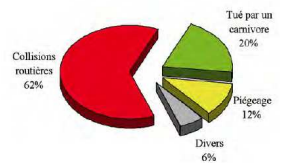


Mairie de Hure : Source : fr.wikipedia.org

Destruction directe Le Vison d'Europe

Causes de destructions directes

- Risques de collisions
 - Piégeage et empoisonnements
 - La prédation par les chiens
 - Entretien bords du cours d'eau



- Peu réalisé
- Préconisations peuvent être prévues

Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006

Destruction directe Le Vison d'Europe

Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- 7 Piégeurs agréés
- 1 lieutenant de Louvèterie
- Règlementation zones humides et équipement des pièges



Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

La progression du Vison Américain



Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

La progression du Vison Américain

- **Surveillance** : Mise en place de Radeaux sur le réseau hydrographique du Brion
- **Campagnes de piégeage**
- Piégeurs agréés
- GREGE
- GREGE



La continuité écologique du cours d'eau

Lisos :

- Ruisseau de II Catégorie piscicole
- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)
- Ouvrage dans le PGA (Plan Gestion Anguille) = Moulin de Rabèze
- Appartient ZAP (Zone d'Action Prioritaire)



Source : anguille.jpeg _peche-corse.com

Conservation et Préserver Autres espèces et espaces

Pelouse sèche

- Pratiques agricoles bénéfiques : l'Élevage
- Le pâturage comme gestion
- ZNIEFF Coteaux de Grignols
- Richesse floristique et faunistique



La continuité écologique du cours d'eau

Lisos :

- Richesse de Moulins
- Cours d'eau classé comme infranchissable pour les migrateurs (MIGADO)
- Proposé en liste 1 (tout le cours d'eau) article L. 214.17
- Sera proposé en liste 2 (révision SDAGE 2015)

Rivière pilote choisi
en 2005
MIGADO

Conservation et Préserver Autres espèces et espaces

Prairies maigres de fauches

- Pratiques agricoles bénéfiques
- Présence du Damier de la Succise
- Cuivré des Marais



La qualité du milieu L'eau

Franchissabilité des obstacles sur le Lisos

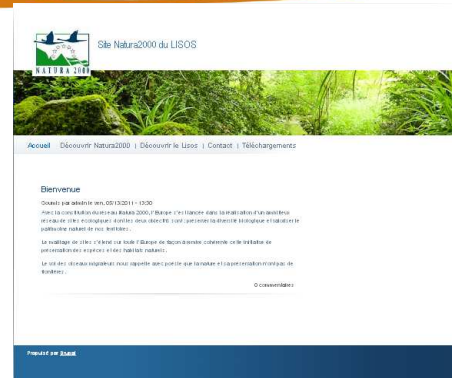


✓ Franchissabilité des obstacles sur le Lisos

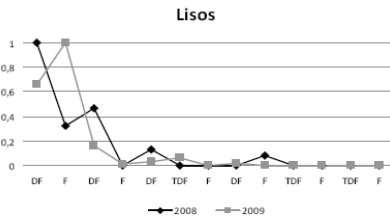
Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Franchissabilité à la montaison			Franchissabilité à la dévalaison
		Anguille (Lauronce et al, 2008)	Lamproie fluviatile	Brochet Flet, Mulet	
Lisos	Moulin Rabeze	TDF	INF	INF	Aucun problème
	Moulin du Haut	DF	TDF/INF	TDF/INF	Aucun problème
	Moulin Chaulet	TDF	TDF/INF	TDF/INF	Aucun problème
	Moulin Tord	DF	TDF/INF	TDF/INF	Aucun problème

F : Franchissable ; DF : Difficilement Franchissable ; TDF : Très Difficilement Franchissable ; INF : Infranchissable

Bilan du diagnostic de la franchissabilité piscicole actuelle



✓ Franchissabilité des obstacles sur le Lisos



Densités relatives d'anguilles de moins de 15cm au niveau des différents ouvrages présents sur le Lisos en 2008 et 2009. Source : M.I.G.A.D.O., 2010.



✓ Les Moulins du Lisos

- Statut des moulins
- Existence légale
 - Cartes de Belleyme et de Cassini
- Service Police de l'eau de la DDTM



Carte de Belleyme,



Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 1^{er} Groupe de travail avec les Propriétaires riverains, les
Agriculteurs, Éleveurs et Viticulteurs
Réunion au foyer communale d'Aillas le 5 mars 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités agricoles et viticoles, l'entretien du cours d'eau, le piégeage par les particuliers et de données d'inventaires
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et des objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail
- Discussion entre les différents représentants sur la démarche Natura2000

Participants de la réunion :

Nom Prénom	Structure	Fonction
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne	Président
MALANDIT Claudine	Commune de Noaillac	Propriétaire riverain
DELUNG Nathalie	Commune de Cours-les-bains	Propriétaire riverain
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BERTRAND Yves	GPT forestier	Représentant
POUJARDIEU Marc	Commune de Maseilles	Adjoint Maire
MANENT Philippe	Commune de Sigalens	Adjoint Maire
LISSARRAGUE Françoise	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant
NIVERT Baptiste	Commune de Sigalens	Propriétaire riverain
BLOM Gérard	Entreprise BlomEpur (assainissement individuel)	Directeur
BEZIADE Max	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
BRISOTTO Arthur	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire Master II

Les propriétaires riverains

L'entretien des abords du cours d'eau

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gâtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Il est rappelé que les berges du Lisos sont en propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de les entretenir conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement.

Le problème d'entretien du cours d'eau est évoqué avec le problème que pose le « non entretien » des berges. L'enlèvement des embâcles est peu réalisé et qu'il est nécessaire de l'encadrer afin qu'il soit pratiqué dans le respect du cours d'eau. L'assemblée rapporte que dès qu'il y a des crues, des retenues d'eau se forment à cause des embâcles et provoquent des inondations. Des ouvrages de type « pont » peuvent même être dégradés ou emportés.

Il pourrait être réalisé et utilisé des notices d'entretien dans le DOCOB.

De nombreux chemins de randonnées sont présents sur les bords du cours d'eau. Une partie est entretenue par AFR qui se substitue aux propriétaires et entretient les chemins privés. Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs. Il y a des conflits entre les utilisateurs : les randonneurs pédestres et équestres, les pêcheurs, les chasseurs, les quads et les motos. Il est rappelé que ces chemins sont interdits à l'utilisation de véhicules à moteurs dont les motos et quads dont partie. Une information sur ces nuisances doit être faite auprès des services de gendarmerie et l'ONCFS.

Les nuisances dues à la présence de l'A62 sont discutées. Cette grande surface imperméable collecte une grande quantité d'eau. Les canaux d'évacuation ont été confectionnés de manière linéaire. Ils rejoignent le Lisos dans sa partie aval. Le problème d'érosion des berges par l'arrivée trop rapide des eaux de ruissellement est bien identifié par les propriétaires qui ont observé un agrandissement du lit de la rivière avec un effondrement des berges. De très fortes crues ont également été observées.

La connaissance floristique et faunistique

Des informations complémentaires d'inventaires floristiques sur les coteaux calcaires de Grignols sont apportées par une personne de l'assemblée passionnée de botanique. Une enseignante est également intéressée pour réaliser des inventaires sur le site. Une journée de prospection sera programmée.

Des informations concernant des données d'écrevisses à pattes blanches sont apportées par deux propriétaires notamment sur la Beyse, un affluent du Lisos. Il y a eu une modification du tracé du cours d'eau et les écrevisses se retrouveraient sur un des bras.

L'assainissement

Les efforts d'assainissement sont conséquents sur le bassin versant du Lisos avec la mise en place d'une nouvelle station d'épuration fonctionnelle sur la commune de Hure. Les communes rurales sont en assainissement individuel avec la mise en place de SPANC. Les communes sont à différents stades d'avancement, du diagnostic et à la remise aux normes.

Il est rappelé par le CEN Aquitaine que la température de l'eau est très élevée du fait de problème de manque d'eau à l'étiage. Des pollutions sont observées sur le cours d'eau. Elles sont principalement liées à ce manque d'eau qui concentre les pollutions et les aggrave. Des efforts pour améliorer la qualité des eaux sont faits grâce à l'intervention des SPANC ; ils peuvent être poursuivis avec la diminution des pollutions d'origine agricole liées principalement à l'activité céréalière.

Le piégeage sur le cours d'eau du Lisos

Monsieur Dumas, piégeur agréé, nous fait part de son implication dans la recherche du Vison d'Europe et d'Amérique. A ce jour, il n'a jamais piégé ni le Vison d'Amérique, ni le Vison d'Europe. Il rappelle à l'assemblée que le Vison d'Amérique est classé comme nuisible en Gironde mais pas en Lot-et-Garonne. La maladie aléoutienne peut-être transmise du Vison d'Amérique au Vison d'Europe. Elle est mortelle pour ce dernier, d'où l'importance de contrôler l'expansion du Vison d'Amérique et de l'éradiquer. Le Vison d'Europe est également sensible à la maladie de Carré transmise et développée principalement par les chiens.

La re-colonisation par la Loutre est évoquée sur les différents cours d'eau d'Aquitaine.

La présence très forte du ragondin est évoquée avec les problèmes associés. Cette espèce est classée comme nuisible et pose problème sur le cours d'eau. Monsieur Dumas rappelle que le piégeage doit être fait de manière organisée, efficace et régulière.

A l'époque, les ragondins étaient élevés pour leur pelage, mais il n'y a pas eu d'élevage sur le cours d'eau du Lisos.

La question de la prédation du Vison d'Europe par les carnivores et plus particulièrement les chiens est évoquée et discutée. Le CEN aquitaine rappelle que le Vison d'Europe peut être prédaté par tous les individus plus gros que lui (chien, renard, loutre). Il est dit également que les morsures de renards sont sensiblement les mêmes que celles des chiens mais que ce sont bien les chiens qui font le plus de dégât. Des propriétaires de chien ont retrouvé des Visons d'Europe tués par leurs animaux de compagnie et ont contacté Monsieur Fournier du GREGE pour identification.

Le tourisme

Le bassin versant du Lisos est peu peuplé. Cependant, le développement touristique s'organise en aval avec la présence d'une base canoë à l'embouchure. Le maintien de l'enjeu « développement touristique » doit être maintenu car un des propriétaires riverains souhaite ouvrir des chambres d'hôtes.

L'Agriculture, la Viticulture et l'Élevage

L'agriculture sur les abords du cours d'eau

Le bassin versant du Lisos est utilisé principalement pour la culture de céréales et la sylviculture. L'amont du cours d'eau est davantage tourné vers l'élevage avec la présence de nombreuses prairies. Les communes d'Aillas et de Sigalens sont principalement concernées.

Les problèmes d'étiage sont connus par la population sur ce réseau hydrographique. Il est rappelé que les propriétaires doivent déclarer en mairie tout prélèvement d'eau souterraine à des fins domestiques. Les restrictions durant les mois d'été doivent être respectées.

L'entretien des fourrées de bord de cours d'eau pose problème. Leur présence limite l'accès aux parcelles agricoles. Il est rappelé que ces fourrées sont potentiellement des zones de gîte à Vison d'Europe et qu'un entretien encadré doit être préconisé.

L'exploitation forestière en site Natura2000

De très nombreuses peupleraies jonchent le cours d'eau. Il est soulevé par le CEN Aquitaine que l'entretien de certaines peupleraies adultes est très intensif et qu'il peut être une menace pour différentes espèces. En effet, de nombreuses peupleraies sont exploitées de manière trop intensive avec 5 à 10 cm de pelouse fauchées de manière très régulière. Dans ce cas, cet habitat est associé à de la monoculture.

Sous les peupleraies, une mégaphorbiaie peut s'installer et abriter des espèces inféodées aux milieux humides comme l'Agrion de Mercure, le Cuivré des Marais, etc. De plus, l'habitat en lui-même bénéficie d'une protection au titre de la Directive Habitat et c'est un habitat préférentiel au Vison d'Europe. Un entretien léger peut être préconisé et faire l'objet de la Charte ou de contrat Natura 2000. Une concertation avec le CRPF est en cours.

Il est rappelé par l'assemblée que la culture du peuplier permet des exonérations d'impôts de 10 ans. Une discussion s'installe sur le besoin de faucher ou non et de laisser ce qui est fauché sur place pour faire de l'humus. Il est conclu que lorsque les individus sont jeunes, il est nécessaire de faucher et la matière exportée peut servir comme foin. Il est spécifié que l'image d'une peupleraie non entretenue est difficile à accepter par le propriétaire. Les mœurs sont difficiles à changer et de la sensibilisation est nécessaire.

Les questions sur Natura 2000

Le périmètre Natura 2000

Il est rappelé que le périmètre Natura2000 du site ne sera validé qu'au cours du second COPIL qui se tiendra en mai avec les élus de chaque commune, Mme la Sous-préfète de la Communauté de Langon, Mme Lagarde de la DDTM (SNER), les membres du COPIL et le CEN Aquitaine.

Les contrats Natura 2000

La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) est missionné seulement pour l'élaboration. La mise en action des contrats et la charte Natura 2000 font partie du volet "animation du DOCOB" soit la seconde phase. Lors de la réalisation du DOCOB, le CEN Aquitaine va définir les enjeux du site, les objectifs et enfin les actions et mesures à mettre en place avec la précision des périodes d'intervention, du budget, etc. Des exemples de contrats sont explicités par le CEN Aquitaine. Les financements Natura 2000 sont répartis à 50% sur un financement national et 50% sur un financement européen.



Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 2^{ème} Groupe de travail sur les loisirs près du cours d'eau
Réunion au foyer communale d'Aillas le 6 mars 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur la démarche Natura 2000 et l'élaboration du DOCOB
- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités près du cours d'eau et des futurs projets
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités
- Discussion sur l'activité de piégeage et la progression du Vison d'Amérique

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et des objectifs des groupes de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants

Participants de la réunion :

Nom Prénom	Structure	Fonction
FOURNIER Pascal	GREGE	Directeur
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne	Président
GRESIAU Francis	Commune de Cocumont	Lieutenant de Louveteries
ABOULKER Cyril	FDAAPPMA Lot-et-Garonne	Chargé de mission
NOEL Nadia	AAPPMA « Les Pêcheurs du Réolais »	Présidente
VASSEUR J.M	AAPPMA « Les Fervents de La Gaule Grignolaise »	Président
CALAS Christian	AAPPMA «L'ablette Meilhannaise et le Goujon Cocumontais »	Président
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de gironde	Représentant
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Agent Technique
NIVET Jean-François	ONCFS	Agent Technique
DELUCA Lisette	Commune de Cocumont	Adjoint Maire
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BLOM Gérard	Entreprise BlomEpur (assainissement individuel)	Directeur
FERRASSIN Bernard	AFR Commune de Meilhan-sur-garonne	Représentant
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire Master II

Les activités de loisirs près du cours d'eau

La chasse sur le bassin versant du Lisos

Lors de la présentation du diagnostic socio-économique, des précisions sont apportées par les intervenants présents. Les associations de chasse communales manquantes dans le diagnostic sont nommées. De petites erreurs sont corrigées pour les sociétés de chasses de Cocumont et de Romestaing.

Monsieur le représentant de la Fédération de chasse souligne les manques présents sur le plan cynégétique dans le diagnostic préalable en téléchargement sur le site internet du Lisos. Il se propose de compléter ces informations et de fournir un document au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

La pêche sur le bassin versant du Lisos

Les associations qui empoissonnent et gèrent le Lisos sont nommées. Il s'agit de la Gaule Grignolaise, des Pêcheurs du Réolais et de l'Ablette Meilhannaise et du Goujon Cocumontais. Les truites inventoriées dans les données piscicoles (Fario et Arc en ciel) ont toutes pour origine l'élevage.

Le représentant de la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne qui travaille régulièrement sur le Lisos annonce à l'assemblée que des problèmes de pollutions sont observés sur le cours d'eau. Des algues se développent durant les mois d'hiver, ce qui est anormal du fait de la faible température de l'eau à cette période.

La randonnée pédestre et équestre sur les abords du Lisos

Un élu nous précise que des associations de marche de Gironde viennent parcourir le bassin versant. L'activité équestre est également très développée avec la présence de nombreux centres équestres sur la zone.

Les aménagements du Moulin Rabèze

Les aménagements sur le Moulin Rabèze font débat. L'aménagement de cet ouvrage est fait par l'association MIGADO en collaboration avec la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne. Il y a des problèmes de pollutions sur le cours d'eau. La question de l'effacement des seuils est évoquée à

certains endroits. Il est rappelé qu'il s'agit d'amélioration des ouvrages et pas de leurs disparitions. Ceux à quoi les gens sont opposés. La méthode d'évaluation est expliquée et rappelée, il s'agit d'études aux cas par cas et en aucun cas, une destruction du seuil systématique. Certains ouvrages peuvent être aménagés (système de passes à poissons, etc.). Les ouvrages qui aujourd'hui ne fonctionnent plus et donc il ne peut y avoir de remontée des individus. Le problème de la migration des espèces et de la continuité écologique est une conséquence de cet arrêt de l'utilisation des ouvrages...

Il y a un retard dans les aménagements de cet ouvrage car la « propriété » de l'ouvrage a posé problème. En effet, le statut réglementaire de l'ouvrage a été difficile à qualifier. Le dossier a 1 an de retard. Il va être mis en place deux barrages en aval de la chute pour permettre de rétablir la continuité écologique du ruisseau.

L'entretien du cours d'eau du Lisos

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gâtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Il est rappelé que les berges du Lisos sont en propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de les entretenir conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement.

Le problème d'entretien du cours d'eau est évoqué avec le problème que pose le « non entretien » des berges. L'enlèvement des embâcles est peu réalisé et qu'il est nécessaire de l'encadrer afin qu'il soit pratiqué dans le respect du cours d'eau. De plus, l'entretien réalisé par les propriétaires ne peut être inventorié. Une sensibilisation au « bon entretien » est à préconiser dans le DOCOB.

L'absence d'entretien au niveau des infrastructures des Moulins pose problème. L'eau n'est plus retenue tout au long du cours d'eau et une accélération du courant est observée. Des crues sont présentes sur le Lisos.

Les pêcheurs entretiennent le cours d'eau sur les lieux de pêche et à la demande des propriétaires.

Le problème du nettoyage sans préconisation de gestion au niveau des berges est abordé. L'exemple du Dropt est pris, avec un nettoyage qui a été problématique.

De nombreux chemins de randonnées sont présents sur les bords du cours d'eau. Une partie est entretenue par AFR qui se substitue aux propriétaires et entretient les chemins privés. Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs.

Sur la commune de Cocumont, il y a 25 km de chemins qui sont entretenus de manière régulière (tous les 2 ans). Ils appartiennent à la CDC du Val de Garonne mais ils ne sont pas localisés en bordure du cours du Lisos mais sur l'Hase, un affluent. Des contrats entre les Fédérations de chasse et de pêche ont été signés.

L'entretien des pistes FCI ou piste forestière est réalisé mais là encore, elles ne sont pas en bordure du cours d'eau.

Les chemins sur la commune de Meilhan-sur-Garonne sont entretenus par l'AFR. Ils comportent les chemins d'accès aux palombières.

Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs. Il y a des conflits entre les utilisateurs : les randonneurs pédestres et équestres, les pêcheurs, les chasseurs, les quads et les motos. Il est rappelé que ces chemins sont interdits à l'utilisation de véhicules à moteurs dont les motos et quads font partie. Une information sur ces nuisances doit être faite auprès des services de gendarmerie et ONCFS. L'assemblée indique qu'il faudrait prendre un arrêté municipal avec les compétences Conseil Municipal – CDC- Police municipale. L'idée d'installer des chicanes est évoquée.

La connaissance floristique et faunistique

Le représentant de la Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne informe l'assemblée qu'une donnée de Lamproie marine est présente sur le cours d'eau. Il précise qu'il y a un très fort enjeu continuité écologique et migration piscicole sur ce cours d'eau avec la présence de Lamproie fluviatile, la Lamproie marine et l'Anguille d'Europe. Cela justifie l'importance de la réalisation des aménagements sur le moulin de Rabèze, et le choix de prendre le Lisos comme rivière pilote.

Les risques potentiels de ces activités

La fréquentation des abords du cours d'eau

La fréquentation du cours d'eau par les pêcheurs fait débat, les zones dites « de bon coin » sont très exploitées par les pêcheurs. La fréquentation est tout de même contenue à la période de l'ouverture.

Par contre l'activité de randonnée est très développée. Il est rapporté la présence de conflits entre les différents utilisateurs de ces chemins (randonnées équestres et pédestres, chasseurs, pêcheurs, moto et quad) qui se confrontent à des activités illicites de motos ou/et de quads.

Le linéaire est fréquenté. Monsieur Fournier, spécialiste du Vison d'Europe, intervient et souligne l'importance de ce point. En effet, il est nécessaire d'encadrer et de sensibiliser cette utilisation du cours d'eau en limitant les éventuels projets qui occupent le linéaire.

Mr Fournier souligne que le Vison d'Europe peut être prédaté par tout individu plus gros que lui, soit le renard, les chiens ou même la loutre. En effet, il met en avant la prédation du Vison d'Europe par les chiens qui est une cause de mortalité conséquente, qu'il ne faut en aucun cas négliger. Il a été observé lors d'étude sur des cadavres de Visons que près de 50% des individus morts par prédation avaient été attaqué par des chiens. De ce fait, une fréquentation importante des abords du cours d'eau peut être nocive pour le Vison.

Le piégeage et le Vison d'Amérique

Le Vison d'Amérique

Le Vison d'Europe est en concurrence avec le Vison d'Amérique. Le Vison d'Amérique est une espèce classée comme nuisible en Gironde. La progression du Vison d'Amérique nuit à la population autochtone de Vison d'Europe.

Le Vison d'Amérique se développe davantage avec 6 à 8 petits par naissances contre 3 petits pour le Vison d'Europe. Le Vison d'Amérique est également plus volumineux.

Il est rappelé que le Vison d'Amérique est très probablement présent sur le Lisos tandis que sa présence est avérée sur le Ciron, le Beuve et le Gat Mort.

Ainsi, il pourrait être préconisé la surveillance du Vison d'Amérique sur le cours d'eau. L'exemple des radeaux pour la surveillance est évoqué et expliqué. Des campagnes d'action de piégeage pourraient venir compléter cette surveillance.

Le Vison d'Europe subit probablement une pression de consanguinité à cause de sa faible densité. Ce facteur peut accentuer les causes de disparition du Vison d'Europe.

L'activité de piégeage

Les particuliers font appel aux piégeurs agréés pour le problème des ragondins. Le risque de capture accidentelle est un danger moins conséquent pour le Vison d'Europe. En effet, les campagnes de prévention et de formation des piégeurs agréés ont été efficaces. La réglementation est stricte à ce sujet et les piégeurs sont obligés de réaliser une formation de remise à niveau tous les ans. Sans ça, ils perdent leur agrément.

Il est nécessaire de compléter les informations sur la pression locale de piégeage.

L'assemblée s'exprime sur le manque de piégeurs agréés sur le territoire. Il est exprimé le besoin de mettre en relation la fédération de pêche et de chasse. Il pourrait être ainsi formé au piégeage de nombreux pêcheurs qui ont également une très bonne connaissance du territoire.

Une question traite de l'empoisonnement des Visons d'Europe : il existe même de nos jours, bien qu'il soit interdit depuis longtemps, notamment avec des traitements contre les rats.



Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 3^{ème} Groupe de travail sur les Infrastructures du cours d'eau
Réunion au foyer communale d'Aillas le 8 mars 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur la démarche Natura 2000 et l'élaboration du DOCOB
- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Discussion sur les risques de collision routière sur le cours d'eau
- Discussion sur la continuité écologique avec un aparté sur les moulins

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et des objectifs des groupes de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- La collision routière: discussion entre les différents représentants
- La continuité écologique

Participants de la réunion :

Nom Prénom	Structure	Fonction
FOURNIER Pascal	GREGE	Directeur
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde	Représentant
NOLOT Jean-François	Autoroute Sud France Service « Gestion et Maintenance du Patrimoine »	Chef de Service
NARBEDURU Dominique	Commune de Cours-les-bains	Adjoint Maire
POUJARDIEU Marc	Commune de Masseilles	Adjoint Maire
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréées du Lot-et-Garonne	Président
DELUNG Nathalie	Commune de Cours-les-bains	Propriétaire
CROQUEMO J.	Commune de Cours-les-bains	Propriétaire
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire Master II

La Collision routière

L'analyse des risques de collision routière a été faite par le GREGE en association avec le Conservatoire d'espace naturels d'Aquitaine.

Présence du Vison d'Europe sur le bassin versant du Lisos

Lors de la présentation du CEN Aquitaine, il est dit que la localisation par radio-pistage de Vison d'Europe sur le réseau hydrographique du Lisos date de 1999.

Écologie et Biologie du Vison d'Europe

La question de l'existence à ce jour de cet individu sur le cours d'eau est abordée. Monsieur Fournier rappelle que l'espérance de vie d'un Vison d'Europe est de 3 à 4. ans. Cet individu n'est donc plus présent sur le linéaire.

Par contre, il est rappelé que les individus se déplacent beaucoup et circulent sur différents bassins versants de manière courante. L'individu en question avait été suivi par radio-pistage et il a été localisé également sur le réseau hydrographique du Ciron.

Cette circulation accrue des individus démontre l'importance de la prise en compte du risque de collision routière. Lors de l'étude de cadavres de Vison d'Europe victimes de collisions routières, deux pics de mortalité ont été observés. En mars, c'est en majorité des mâles qui sont percutés car ils sont à la recherche de femelle pour la reproduction. En août, un second pic de mortalité est observé. Dans ce cas, se sont des femelles principalement qui recherchent de la nourriture pour reprendre des forces en fin d'alaitement des petits.

La question de la cohabitation de différents carnivores sur un territoire est discutée. La Loutre, le Renard, le Vison d'Europe, et la Fouine circulent et empruntent les cours d'eau pour s'y nourrir, et y gîter. Ces animaux se répartissent sur le territoire en fonction de leurs besoins. Aujourd'hui, la fragmentation des habitats due à l'expansion des surfaces artificialisées a bouleversé cet équilibre et concentre les populations sur des surfaces plus petites. La conséquence est l'accentuation de la compétition pour une ressource qui est en diminution. C'est la notion d'utilisation des niches écologiques. Il faut ajouter à cela l'arrivée sur les bassins versants du sud Gironde du Vison d'Amérique, espèce invasive exotique qui entre directement en compétition avec le Vison d'Europe.

La question du piégeage est abordée pour le ragondin et le Vison d'Amérique. Monsieur Dumas, président des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne rappelle que ces espèces sont nuisibles et que leur capture est nécessaire. Il explique les modalités de capture de ragondins sur les propriétés privées et l'interdiction de relâcher cette espèce. Une précision est apportée par Monsieur Fournier quant à la nécessité d'avoir l'accord du propriétaire pour pénétrer et capturer sur la propriété privée. L'affichage de la déclaration de piégeage en mairie est obligatoire. Enfin, il est évoqué la lourdeur administrative du statut de piégeur et de la nécessité de les ré-mobiliser.

La collision routière : 1er cause de mortalité pour le Vison d'Europe

L'analyse des risques de collision routière sur le réseau hydrographique du Lisos est expliquée. Un premier constat est fait : aucun ouvrage du Lisos ne permet la circulation du mammifère sous l'ouvrage au niveau des berges en période de haute eau (non transparence des ouvrages) et seules les chaussées au-dessus de l'ouvrage de l'A62 sont protégées (protection empêchant l'animal de passer sur la route).

Différents ouvrages sur le Lisos sortent du lot.

Les ouvrages de l'A62 sont caractérisés comme à risque maximal. Une attention toute particulière est apportée sur le fait que l'infrastructure autoroutière passe directement sur le cours d'eau principal soit sur le domaine vital du Vison d'Europe.

Deux ouvrages ASF sur le Lisos sont équipés de grillages de protection petite faune sur un linéaire de 100 mètres de part et d'autre du cours d'eau.

Il y a de nombreuses voies communales où la fréquentation par les automobilistes est inconnue et peut être à cet effet sous- évaluée.

Lors de cette analyse, il est rappelé que tous les ouvrages présentent un risque potentiel et sont à considérer. Un effort de hiérarchisation du risque a été conduit dans le diagnostic Vison fait par le GREGE en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine. En effet, l'enjeu est bien de prioriser des aménagements sur les ouvrages les plus à risques et d'élaborer un planing de restauration pour les autres ouvrages à risque moindre.

Trois ouvrages appartenant à ASF vont être équipés pour le passage de la petite faune avec des aménagements spécifiques au Vison d'Europe à l'échelle d'Aquitaine. Cette analyse, à l'échelle du réseau Autoroutier, a été confiée à l'association Cistude Nature. Deux ouvrages sont nommés à ce jour, un dernier ouvrage est encore à choisir.

Les ouvrages sur le Lisos n'ont pas été retenus par ASF pour un aménagement à l'intérieur de

l'ouvrage. Les aménagements possibles nécessitent une démarche administrative très lourde car ils imposent d'intervenir sur le cours d'eau. Dans ce cas seulement, un dossier loi sur l'eau est nécessaire accompagné d'une expertise hydrologique. Compte tenu de la durée du plan d'ASF (qui se termine), les travaux doivent être faits pour fin 2012, l'intégration d'un ouvrage du Lisos n'est pas réalisable. Par contre, il peut y avoir un deuxième plan ou une reconduction du premier plan mais le représentant d'ASF n'a pas encore plus d'information.

Mr Fournier rappelle l'importance de considérer l'ensemble des réseaux hydrographiques comme des zones potentielles de vie et de circulation de l'animal et ceci d'autant plus lorsque le réseau hydrographique est petit : c'est le cas du Lisos.

L'aménagement des ouvrages : objectifs et actions du DOCOB

Les aménagements de protection des zones de franchissement sont discutés.

Les grillages préconisés pour la protection des zones de franchissement doivent faire moins de 5/5 cm de côté. Ce maillage petite faune est connu et utilisé par ASF. Monsieur Fournier précise que dans certain cas isolés, le Vison contourne en suivant le grillage jusqu'au bout.

L'objectif de ces protections est bien d'empêcher l'accès à la chaussée.

Monsieur Fournier rappelle que la priorité est d'aménager les ouvrages avant de protéger la chaussée. En effet, si le Vison a la possibilité de circuler en dessous sur les berges du cours d'eau, il est moins probable qu'il passe sur l'ouvrage. De plus, la protection des chaussées sur des linéaires important peut être très coûteuse.

Des aménagements de l'ouvrage sont présentés : encorbellement, banquettes et enrochement. Le raccord à la berge de ces aménagements fait partie de l'aménagement. Ils sont discutés au sein du groupe de travail, leur efficacité est notamment comparée.

Lors de travaux d'entretien courant des ouvrages, il serait judicieux d'intégrer les aménagements de passages à faune car avec cette pratique, le coût de l'intervention serait moindre.

Mr Fournier rappelle cependant, que pour les ouvrages à risque très fort et fort de collisions routières, des interventions opportunistes de travaux ne suffisent pas. Il faut réaliser un plan d'action de manière à équiper rapidement ces ouvrages.

Les ouvrages des anciennes autoroutes posent problème car ils ont été conçus seulement avec pour l'objectif de laisser passer de l'eau : soit l'enjeu est essentiellement hydraulique. Monsieur le représentant d'ASF précise qu'ils sont conçus pour supporter la crue décennale.

Aujourd'hui, la réalisation de réhabilitations des ouvrages coûte plus chère que la construction de nouveaux ouvrages adaptés à ces problématiques. L'exemple de l'A65 est pris : des aménagements ont été réfléchis et intégrés dans la réalisation même de la structure, ce qui est un gain de temps, financier et d'efficacité.

Une étude sur les possibilités de réhabilitation des ouvrages a été conduite en Gironde pour le réseau autoroutier. Elle a été réalisée par le GREGE.

La question de l'ouvrage du Lisos est discutée : il s'agit de deux buses, une étant légèrement plus envasées au 1/3. Cette dernière permet, sur une partie de l'année, d'assurer la transparence de l'ouvrage mais lorsqu'il y a des crues, les deux bras sont en eau. Monsieur Fournier rappelle que l'importance est bien que l'animal puisse circuler la majeure partie de l'année mais qu'en temps de crue, la priorité n'est pas à sa circulation sur le cours d'eau sachant qu'il va emprunter d'autres milieux qui seront ponctuellement en eaux. Il faut arriver à concilier la transparence pour le Vison et la nécessité de curage de l'ouvrage. Une réunion technique sera programmée en juin pour traiter de ces questions.

La question de l'efficacité des ouvrages est posée surtout lorsque ce sont des buses sèches de plus de 100 mètres de long. La crainte du représentant d'ASF est qu'une buse de 100 mètre soit un espace clôt très restreint et que l'animal ne s'y engage pas. L'aspect de tunnel, et l'illusion optique du resserrement est donc débattue. Il est précisé par Monsieur Fournier, que par rapport aux études scientifiques réalisées, l'utilisation de ces passages petites faunes est avérée et qu'ils sont bien empruntés.

Par contre, et même si du point de vue de la gestion administrative des aménagements, cela ne demande pas de dossier loi sur l'eau, les coups de ces aménagement sont proéminents. L'encorbellement est la procédure la plus simple à mettre en place, et qui ne nécessite pas de procédure particulière.

Mr Fournier rappelle, que l'objectif est bien de multiplier rapidement les équipements sur le plus d'ouvrages possible et que dans ce cas, les petits aménagements peu coûteux sont à faire en priorité.

La Continuité écologique

Cette analyse a été conduite en collaboration avec la Fédération de pêche de Gironde, le service Eau et Espace Naturel de la DDTM, l'association MIGADO et le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

La continuité écologique

L'accent est mis sur la continuité écologique en Gironde dans l'objectif du bon état écologique 2015.

Il est rappelé que la continuité écologique concerne à la fois la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Il est important également de considérer les deux sens de migrations : la montaison et la dévalaison.

Il est rappelé qu'à ce titre, les cours d'eau de Gironde vont faire l'objet d'un nouveau classement.

Le classement en liste 1 amène une interdiction de mettre en place de nouveaux seuils sur le cours d'eau. Le classement en liste 2 oblige les propriétaires des infrastructures concernées de rétablir la continuité écologique soit par l'effacement de l'ouvrage, soit par la mise en place de systèmes types de passe à poissons. Ces arrêtés seront en vigueur dans la seconde partie de l'année 2012. Une concertation au niveau départementale sera mise en place entre les institutions et les propriétaires riverains afin d'organiser l'application de ces mesures. La fédération de pêche de Gironde a été chargée de cette mission pour le compte de l'État. Des aides financières à la fois pour l'expertise et l'élaboration de travaux pourront être notamment discutées.

Il est rappelé que pour le Lisos, le cours d'eau est proposé en liste 1 sur la totalité du cours d'eau. Le cours d'eau sera proposée en liste 2 sur la totalité du cours d'eau lors de la révision du SDAGE en 2015.

L'assemblée réagit sur l'abandon de l'énergie hydraulique qui pose problème car comme les moulins ne sont plus en activité, les vannes sont bloquées et empêchent la libre circulation des individus migrateurs.

Le CEN Aquitaine rappelle que l'association MIGADO travaille en ce sens avec l'étude de la remontée des anguilles sur les cours d'eau dont le Lisos et en mesurant la franchissabilité des ouvrages. Une remarque est apportée : souvent les anguilles présentent sur le cours d'eau n'ont pas fait leur cycle de migration et ont grandi dans les zones où elles sont restées.

Par contre, certains seuils sont transparents au passage des migrateurs durant certaines périodes de

l'année. Notamment durant des périodes de hautes eaux.

Une question est posée sur le passage à sec des anguilles. Le passage sur les berges pour la migration des anguilles est possible chez certaines anguilles grosses mais pas pour les civelles. Le seuil maximal est de 5 à 10 cm pour ces dernières.

La question de la démolition des seuils fait débat.

Enfin un dernier point est abordé et dérive sur la qualité de l'eau. Le problème des élevages de canards est abordé par l'assemblée tout comme les piscicultures. Les piscicultures ont une importance sur un territoire car elles peuvent être une zone d'attrait pour les mammifères carnivores comme le Vison d'Europe ou la Loutre. Par contre, elles posent la question de la dégradation de la qualité des eaux. Il est rappelé que les contrôles de qualité d'eau sont faits. En cas de problème, il faut contacter le service de police de l'eau de la DDTM et l'ONEMA pour qu'ils viennent constater la pollution et dresser un procès-verbal.

**Groupes de concertation sur les
objectifs de conservation et
opérationnels du 3 et 5 juillet 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

Antenne Gironde

5, allée Ronsard
33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73
Tél. 2 : 09 66 86 67 73

antenne33@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.fr

Le Taillan-Médoc, le 1 juin 2012

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de pilotage

Mesdames et Messieurs les membres
des groupes de travail

Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos »

Invitation aux groupes de concertation sur les objectifs opérationnels du Document d'objectifs.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200695 « Réseau hydrographique du Lisos ».

La première phase de diagnostic, qui a fait l'objet d'une concertation à travers plusieurs groupes de travail, a été validée en comité de pilotage du 23 mai 2012.

L'étape suivante à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à définir les objectifs de développement durable pour le site Natura 2000.

Ainsi deux groupes de travail vont se réunir pour établir des objectifs opérationnels qui, en déclinaison des objectifs généraux de conservation, vont permettre de choisir les actions à développer :

- **"Propriétaires riverains et activités agricoles (agriculteurs, sylviculteurs et éleveurs)" le mardi 3 juillet 2012 à 17h00 au foyer communal d'Aillas.**
- **"Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau" le jeudi 5 juillet 2012 à 17h00 au foyer communal d'Aillas.**

L'ordre du jour de ces groupes de travail est le suivant :

- Présentation du site, des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable (par le CEN Aquitaine ; durée : 3/4 heure)
- Un temps de réflexion, d'échange et de construction des objectifs opérationnels en relation avec les enjeux du site et les objectifs de développement durable (durée : 3/4 heure).

Vous retrouverez ci-joint une note technique apportant les éléments nécessaires à votre bonne information. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.

Le Conservatoire d'espaces naturels

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

Fiche technique

Le réseau hydrographique du Lisos a été désigné site Natura 2000 pour la présence du Vison d'Europe et d'habitats remarquables.

Le **diagnostic écologique** a été effectué en collaboration avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement). Il fait un inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

Lors de cette phase, des habitats et des espèces patrimoniales ont été recensés sur ce cours d'eau, dont un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire:

- La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe (mustélidés semi- aquatiques), (code Natura : 1355, 1356*)
- Le Damier de la Succise et le Cuivré des marais (insectes), (code Natura : 1065, 1060)
- L'Agrion de Mercure (insecte), (code Natura : 1044)
- Le Lucane cerf-volant (insecte), (code Natura : 1083)
- Les Lamproies de Planer, marine et de rivières (poissons migrateurs), (code Natura 2000: 1096, 1095, 1099)

Quatre habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site:

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, (code Natura : 91E0*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, (code Natura : 6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude, (code Natura : 6510)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (code Natura : 6210*)

Par ailleurs, le Lisos fait partie du bassin Adour Garonne. Le SDAGE a désigné le cours d'eau "axe à grands migrateurs amphihalins " pour la présence de la Lamproie de Planer, de la Lamproie marine, de la Lamproie de rivière et de l'Anguille Européenne traduisant un très fort enjeu migration. Le Lisos fait partie de la démarche "rivières pilotes" qui vise à restaurer la libre circulation pour l'anguille et les autres espèces migratrices. Dans ce cadre, le cours d'eau a en effet été classé comme infranchissable pour les poissons migrateurs par l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne). Le moulin de Rabèze a conduit au classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire identifiée par le Plan de Gestion Anguille. Il est un cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole avec la présence de cyprinidés.

Le **diagnostic socio-économique**, quant à lui, met en lumière les activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

Sur le bassin versant les activités dominantes recensées sont la polyculture de céréales en aval et l'élevage en amont. La qualité de l'eau du Lisos est influencée par plusieurs facteurs notamment le manque d'eau lié aux besoins (prélèvements d'eau potable, irrigation), aux obstacles à la circulation des eaux et à la faible pente du réseau .C'est un cours d'eau très utilisé notamment pour la chasse, la pêche et la randonnée.

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

L'analyse de ces informations en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire nous a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les objectifs de développement durable. Ceux-ci définissent des problématiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité (voir tableau ci-dessous).

Code objectif	Intitulé de l'objectif de développement durable
OCP1	Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Mégaphorbiaies
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches
OCS1	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCS2	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Agriion de mercure
OCT1	Conserver les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

Site Natura 2000 FR200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

Concertation sur les objectifs opérationnels

Groupe de travail Propriétaires riverains et activités agricoles (3 juillet 2012)

Groupe de travail Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau (5 juillet 2012)

Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail
- Support de la présentation orale avec les commentaires intégrés
- Les objectifs opérationnels finalisés à partir des propositions faites en groupe de travail
- Tableau de présentation de la définition des enjeux de conservation

Participants aux réunions:

Nom Prénom	Structure	Fonction	Groupe de travail
LABEAU-BENTEJAC Dominique		Propriétaire	3 juillet
BARBERIN André			3 juillet
DULUC Lucienne		Propriétaire	3 juillet
GRENIER Christian		Propriétaire	3 juillet
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot- et-Garonne	Président	3 et 5 juillet
TIMBAL Jean	CSRPN Aquitaine	Représentant	3 juillet
BEDOUET Delphine	Cave du marmandais	Responsable qualité et environnement	3 juillet
BENTEJAC Simon	Commune de Noailac	Propriétaire	3 juillet
GUIPOUY Lafargue Fabienne	Commune de Hure	Propriétaire moulin de Cros	3 juillet
ROBELIN Françoise	Commune de Saint- Sauveur de Meilhan	Propriétaire moulin de Segueys	3 juillet
DUSSILLOLS François		Propriétaire	3 juillet
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant	3 juillet
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Représentant	5 juillet
MARY Michel	Association départementale des piégeurs agréés de Gironde	Président	5 juillet
NOËL Nadia	AAPPMA « Les Pêcheurs du Réolais »	Présidente	5 juillet
LACOSTE Georges	Société de pêche de Meilhan	Représentant	5 juillet
JAUTARD Alain	Commune de Hure	Propriétaire	5 juillet
JAUTARD Régine	Commune de Hure	Propriétaire	5 juillet
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Chargée de mission	3 et 5 juillet
TARTARY Pascal	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	3 juillet
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Stagiaire	3 et 5 juillet

Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 30 min et un temps d'échange d'1h sur les objectifs opérationnels. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que son rôle. Un point est fait sur le diagnostic socio-économique et écologique afin de rappeler les points forts du territoire et les problématiques liées au site.

Dans la seconde partie de la présentation, la démarche de définition des enjeux jusqu'aux mesures de gestion est présentée avec les enjeux et les objectifs de conservation définis en lien avec le contexte du territoire.

Les objectifs opérationnels présentés dans ce compte rendu ont été définis à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation et des conclusions des experts. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin Août 2012. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos

La présentation des objectifs opérationnels permet de lancer les échanges sur le thème de la gestion du cours d'eau. Les berges du cours d'eau appartiennent aux propriétaires, des questions sur les méthodes d'entretien persistent. Des problèmes d'entretien se sont présentés lorsque les propriétaires ne peuvent pas faire les travaux eux-mêmes et que c'est un prestataire de service qui s'en charge, les travaux ne sont pas sélectifs et souvent dévastateur. De même un propriétaire souligne que son matériel n'est peut-être pas adapté et qu'ils manquent d'informations dans ce domaine.

Marion SOURIAT a répondu concernant la gestion de la végétation de bord de cours d'eau. Elle a contacté le CRPF afin d'avoir des préconisations de gestion à transmettre aux différents acteurs du territoire. Il n'y a pas de syndicat d'aménagement sur le cours d'eau, une vraie volonté d'avoir une gestion cohérente sur le cours d'eau se fait sentir ainsi que la présence d'un technicien rivière pour assurer cette gestion. Pascal TARTARY expose qu'il existe des solutions pour cet entretien en léguant la gestion du site à une structure (Fédération de pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels...), se sont des mesures conservatoires. Enfin, dans le cadre de la démarche Natura 2000, il existe des aides financières avec des contrats pour un engagement de 5 ans.

Sur un autre cours d'eau, une association d'insertion a recruté un technicien rivière pour faciliter la gestion de ces milieux linéaires que sont les cours d'eau. La question de la faisabilité d'un tel recrutement sur le Lisos est posée. Il y a encore des arbres datant de la tempête de 1999 dans le cours d'eau.

Au niveau du moulin du Cros, des pollutions agricoles ont été retrouvées, la source est inconnue, il serait intéressant de trouver la source de cette pollution afin de mettre en place un dispositif pour la limiter et la supprimer.

D'après certains propriétaires, il y aurait plusieurs chauves-souris présentes dans les moulins. Ces espèces sont en régression et protégées. Pour le moment, aucun recensement n'a encore été fait à proximité du Lisos.

La présentation des objectifs opérationnels a ouvert la discussion sur le piégeage, le ragondin, le vison d'Amérique et le vison d'Europe. Monsieur Alexandre Pelletier de l'ONCFS rappelle que le ragondin est piégé avec des cages possédant le trou à vison qui est obligatoire et que le piège en X est interdit pour le ragondin.

Le président de l'association départementale des piégeurs agréés de Gironde, Monsieur MARY, nous informe de la possibilité de passer des conventions avec les communes du bassin versant. C'est déjà le cas sur d'autres communes comme Blanquefort, Villenave d'Ornon, Barsac...Les volontaires sont défrayés et les cages leurs sont fournies. Les conventions permettraient d'augmenter la pression de piégeage du ragondin et de recenser le nombre de piégeurs par commune.

D'après Monsieur DUMAS, président de l'association départementale des piégeurs agréés du Lot et Garonne, il y a en Lot-et-Garonne une 100^{ème} d'adhérents avec 600-800 piégeurs actifs. La pression de piégeage sur le cours d'eau lui est inconnue. Une convention est signée avec la ville d'Agen. Selon les deux présidents des associations des piégeurs agréés, il serait possible de fonctionner avec une cohérence de piégeage sur les deux départements avec une coordination faite au niveau du bassin versant.

Afin de pallier au manque d'information sur la localisation et le nombre de piégeurs sur les communes (agréés ou non), une proposition concernant la charte est faite. La charte est un outil qui permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. L'adhésion à cette démarche est volontaire. La charte contient des engagements généraux valables sur tout le site et des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le destinataire ou de son activité.

Lorsque les piégeurs signeront la charte pour leur activité de piégeage, un recensement plus précis des piégeurs sur le cours d'eau et par commune pourra être établi. Enfin, un système de convention avec les communes du bassin versant pourrait engager la mobilisation des piégeurs.

Le problème de l'accès au cours d'eau pour les piégeurs lorsqu'ils pénètrent dans des propriétés privées est également évoqué. C'est un problème pour les piégeurs car certaines portions du cours n'étant pas accessibles, le ragondin va s'y réfugier, ce qui diminue l'efficacité du piégeage. La question de l'agrément au piégeage pour les associations de pêche a également été posée afin que les pêcheurs puissent participer à cette campagne de piégeage.

Monsieur DUMAS, spécifie que certains organismes en Lot et Garonne commercialisent des cages sans le trou à vison (car il rappelle que ce dispositif n'est pas obligatoire dans tous les départements). Un accord avec ces fabricants pourrait être passé afin de limiter ces ventes dans les départements réglementés.

Lors de la présentation de l'objectif opérationnel concernant la régression des milieux agro-pastoraux liée à la déprise agricole, une information est apportée au sujet d'un berger qui viendrait à Aillas l'hiver. Ce dernier pourrait pratiquer du pâturage itinérant pour venir entretenir les zones de pelouses sur le coteau de Grignols.

La populiculture est bien présente sur tout le cours d'eau, afin de ne pas avoir de compétition avec d'autres espèces arbustives les premières années, un entretien de pelouses rares est indispensable. Cependant les années suivantes il serait possible de laisser la végétation en dessous. Elle pourrait constituer un refuge pour le Vison d'Europe. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette végétation pourrait également être appréciée par les sangliers.

Il est demandé une pêche de l'écrevisse de Louisiane toute l'année pour les non pêcheurs afin de limiter l'expansion de la population de cette espèce invasive. Cependant cette proposition ne peut pas être acceptée vis-à-vis de la réglementation. En effet pour pêcher, il faut être titulaire d'une carte de pêche. La pêche est autorisée toute l'année en 2ème catégorie (c'est le cas du Lisos). Il est interdit de les relâcher ou de les introduire dans un autre milieu. La pêche se fait à la balance. 6 balances autorisées par titulaire de carte. Le diamètre doit être au maximum de 30 cm. La taille des mailles doit être au minimum de 10 mm.

La discussion s'est installée autour des dates imposées dans les contrats (ex : dates de fauche), or selon les années et la météo, les périodes favorables peuvent être décalées, il a été demandé de prendre en compte ce problème.

Présentation orale

Déroulement de la séance

Introduction

I- Diagnostic écologique et socio-économique

II- Des enjeux de conservation aux mesures

III- Définition des objectifs opérationnels

2

Introduction

Démarche Natura 2000:

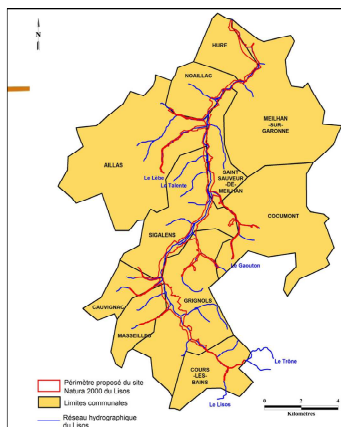
- **Objectif:**

Concilier les **exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles**.

- **Démarche volontaire**

- **Etude d'incidence**

- **Périmètre proposé: 690 ha**



3

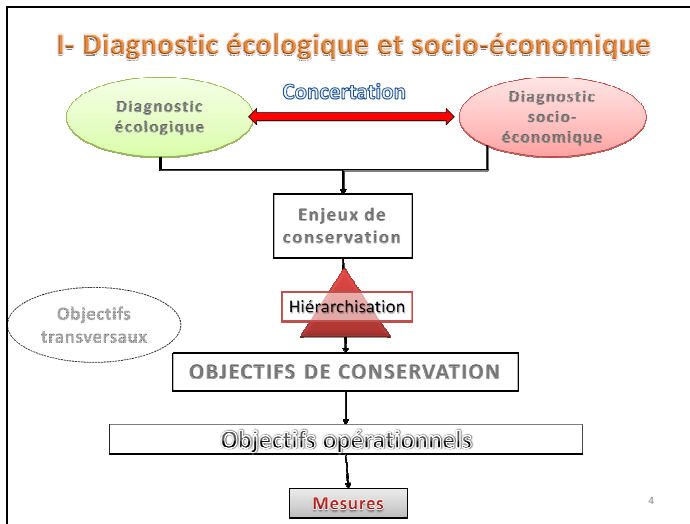
Introduction:

Démarche Natura 2000:

➤ Démarche européenne contre le phénomène d'érosion de la biodiversité

➤ La **démarche française Natura 2000** est **concertée** et **contractuelle** c'est-à-dire basée sur la démarche volontaire, (ex : groupes de concertation).

Sur chaque site Natura 2000, une **étude d'incidence** (volet réglementaire) est nécessaire lorsque des projets peuvent toucher la sensibilité du site.



I- Présentation du Diagnostic socio-économique et écologique :

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du document d'objectifs fixé par le cahier des charges.

Chaque espèce et habitat, recensés sur le site, constituent un enjeu à part entière qu'il est souhaitable de hiérarchiser afin de définir l'ordre de priorité des actions qui seront mise en œuvre dans le Document d'objectifs.

La hiérarchisation des enjeux et la définition des menaces sont faites à **l'appui des groupes de concertation et du diagnostic écologique et socio-économique**. Cela permet d'affiner les problématiques du site mais également de mettre en relief les atouts du site qu'il va falloir valoriser.

Objectifs transversaux : ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de conservation. Ils sont applicables à l'ensemble du site et ne sont pas spécifiques à une espèce ou à un habitat comme par exemple :

- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
- Sensibiliser, Communiquer, Informer
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
 - **Polyculture** de céréales et surfaces fourragères avec **élevage** dominants
 - **Qualité d'eau moyenne** influencée par **plusieurs facteurs**:
 - Besoins en eau
 - Obstacle à la circulation
 - Faible pente
 - Cours d'eau **très utilisé**
 - **Faible densité de population** du BV
 - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
 - **Fait partie du programme « Rivières pilotes »**
 - **Moulin de la Rabèze -> Zone d'action prioritaire (PGA)**

5

Les points forts du diagnostic :

➤ **Diagnostic écologique:** Inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

➤ **Diagnostic socio-économique:** Mise en lumière des activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

La **polyculture de céréales** en aval et **l'élevage** en amont sont les activités dominantes du bassin versant. La **qualité de l'eau (moyenne) du Lisos est influencée** par plusieurs facteurs notamment le **manque d'eau** lié aux besoins (prélèvements d'eau potable, irrigation), aux **obstacles à la circulation** des eaux et à la **faible pente du réseau**. C'est un **cours d'eau très utilisé** notamment pour la chasse, la pêche et la randonnée.

Le Lisos est désigné "**axe à grands migrateurs amphihalins**" avec la présence de la Lamproie de Planer, de la Lamproie marine, de la Lamproie de rivière et de l'Anguille Européenne traduisant un très fort enjeu de migration.

Le Lisos fait partie de la démarche "**rivières pilotes**": restauration de la libre circulation pour l'anguille et les autres espèces migratrices. Dans ce cadre, le cours d'eau a en effet été classé comme infranchissable pour les poissons migrateurs par l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne).

Le moulin de Rabèze a conduit au **classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire** identifiée par le Plan de Gestion Anguille.

Faible densité de population du bassin versant (28 hab/km²), avec une tendance au dépeuplement.

Les habitats d'intérêt communautaire

Fourrés humides



7

Les fourrés humides:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** (Riveraines), **MOYEN** (lisière forestières)

objectif: **BON**

Représente 1,3 % (8,93 ha du site) (2 types: bords de chemin humide ou zone de bords de cours d'eau, la végétation est assez haute avec des orties et des prêles)

Les habitats d'intérêt communautaire

Praires de fauche



8

La prairie de fauche:

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON**

Représente 2,85 % (19,65 ha du site)

Les habitats d'intérêt communautaire

Pelouses sèches sur calcaires



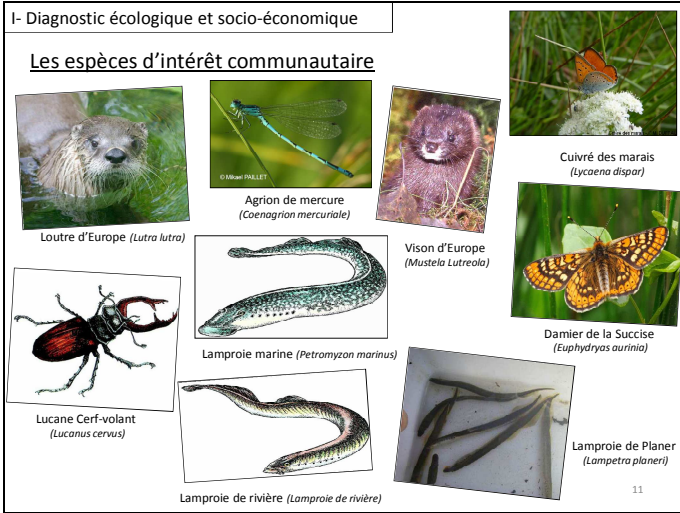
9

La pelouse sèche sur calcaire:

état de conservation actuel : **MAUVAIS**

objectif: **BON**

Représente 0,27 % (1,88 ha du site)



Vison d'Europe:

état de conservation actuel : **TRES MAUVAIS** / objectif: **MOYEN**

Loutre:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Lamproie de Planer:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Lamproie de Rivière:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** / objectif: **BON**

Lamproie marine:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** / objectif: **BON**

Damier de la Succise:(habitat d'espèce: prairie)

état de conservation actuel : **Non recensé**

Cuivré des marais:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Agrion de mercure:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Lucane Cerf-volant: (habitat d'espèce: boisement)

état de conservation actuel : **BON** / objectif: **BON**

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Habitats naturels
Très fort	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
	Pelouses sèches
Fort	Prairies de fauche
	Fourrés humides
Moyen	
Faible	

12

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire un niveau d'enjeu lui est attribué, les deux colonnes concernant les habitats et les espèces sont indépendantes l'une de l'autre. La hiérarchisation des enjeux va définir la priorité dans les objectifs de conservation, les objectifs opérationnels et les mesures.

Cette étape symbolise la **genèse des objectifs de conservation**. Les menaces ont été définies par le croisement de la **valeur patrimoniale** de l'espèce et du **niveau de risque globale évalué sur le site**. Ce croisement donne le **niveau de l'enjeu**: très fort, fort, moyen, faible pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Par exemple, une espèce à très forte valeur patrimoniale et dont le risque de destruction sur le site est fort sera un enjeu **très fort sur le site**. **Les mesures de gestion pour cette espèce devront être mises en œuvre en priorité.**

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Espèces
Très fort	Vison d'Europe
	Lamproie marine
	Lamproie de rivière
	Loutre
Fort	Lamproie de Planer
Moyen	Damier de la Succise
	Agrion de mercure
	Cuivré des marais
Faible	Lucane cerf-volant

13

2. Les objectifs de conservation hiérarchisés:

Code objectif	Intitulé de l'objectif
OCP1	Conservier et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches
OCS1	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCS2	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Aggrion de mercure
OCT1	Conservier les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conservier les populations d'insectes

14

1. Les objectifs de conservation:

OCP: Objectif de Conservation Prioritaire
OCS: Objectif de Conservation Secondaire
OCT: Objectif de conservation Tertiaire

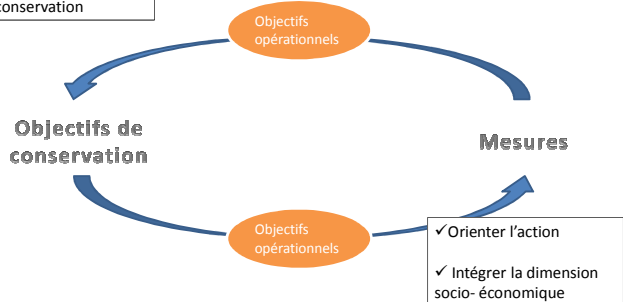
Ils permettent d'assurer la conservation voire la restauration des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

Un objectif de conservation peut répondre à un ou plusieurs enjeux de conservation.

Pour définir les objectifs de conservation nous avons tenu compte qu'ils soient cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans d'autres plans ou schéma existant sur le territoire (ex : Plan National d'Action du Vison d'Europe).

3. Les objectifs opérationnels:

✓ Atteindre les objectifs de conservation



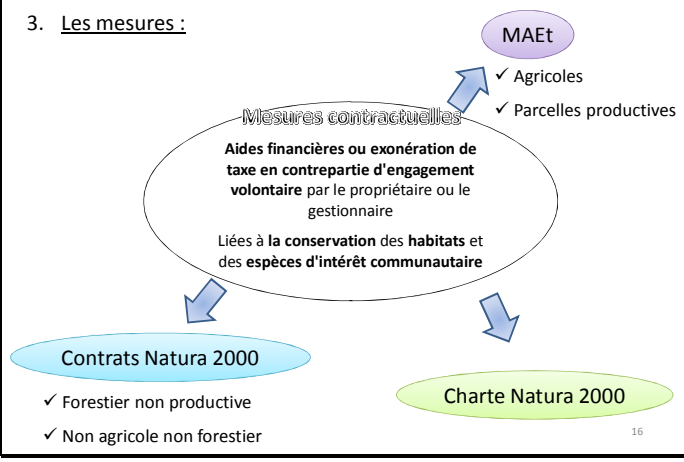
15

3. Les objectifs opérationnels:

➤ Ils détaillent et précisent chaque objectif de conservation, en intégrant la dimension socio-économique afin d'orienter le choix des actions de gestion. La déclinaison des objectifs de conservation en objectifs opérationnels peut **permettre d'affiner le lien entre eux et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.**

➤ Les objectifs opérationnels sont **temporalisés** : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob.

3. Les mesures :



4. Les mesures

Les mesures proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation.

Les mesures seront détaillées lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre- novembre 2012.

Concertation sur les objectifs opérationnels

OCP1	Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats

18

OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides

19

III- Définition des objectifs opérationnels

OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches
-------------	--

20

III- Définition des objectifs opérationnels

OCS1	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
-------------	---

21

III- Définition des objectifs opérationnels

OCS2	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Agrion de mercure
-------------	--

22

III- Définition des objectifs opérationnels

OCT1	Conserver les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats
-------------	---

23

III- Définition des objectifs opérationnels

OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes
-------------	--

24

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine** www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos

 Site Natura2000 du LISOS



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [Découvrir le Lisos](#) | [Contact](#) | [Téléchargements](#)

Bienvenue

Soumis par admin le ven, 05/13/2011 - 13:30

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Merci pour votre attention

25

Définition des enjeux

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	Vison d'Europe	1356	Prioritaire	Très forte	Très fort	Très fort
	Loutre d'Europe	1355	IC	Très forte	Fort	Très fort
Insectes	Cuivré des marais	1060	IC	Moyenne	Moyen	Moyen
	Agrion de Mercure	1044	IC	Forte	Moyen	Moyen
	Damier de la Succise	1065	IC	Moyenne	Moyen	Moyen
	Lucane cerf-volant	1083	IC	Moyenne	Faible	Faible
Poisson	Lamproie de Planer	1096	IC	Forte	Fort	Fort
	Lamproie marine	1095	IC	Très forte	Très fort	Très fort
	Lamproie de rivière	1099	IC	Très forte	?	Très fort

Figure 1: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les espèces d'intérêt communautaires

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO	44.3	Prioritaire	Très forte	Très fort	Très fort
Fourrés humides	6430	37.71 /37.72	IC	Moyenne	Très fort	Fort
Prairies de fauche	6510	38.2	IC	Forte	Fort	Fort
Pelouses sèches sur calcaires	6210	34.32	Prioritaire	Forte	Très fort	Très Fort

Figure 2: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les habitats d'intérêt communautaires

Valeur patrimoniale	→	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace	↓				
Faible		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Moyen		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)

**Groupes de concertation sur les
mesures Natura 2000 du 18 et 20
décembre 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

Conservatoire d'espaces naturels
d'Aquitaine

Antenne Gironde

5 allées Ronsard
33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73

antenne33@cen-aquitaine.fr

www.cen-aquitaine.fr

Le Taillan-Médoc, le 23 novembre 2012

Mesdames et Messieurs les membres des
groupes de travail Natura 2000,

Mesdames et Messieurs les membres

du Comité de pilotage,

Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos »

Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur les MESURES du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200695 « Réseau hydrographique du Lisos ».

Ordre du jour :

- Présentation des **Mesures Natura 2000** (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de **discussion** et **d'échanges** (durée : 1 heure).

Démarche de réalisation du Document d'objectifs du site Natura 2000 :

Le comité de pilotage de lancement de la **démarche Natura 2000** sur le réseau hydrographique du Lisos a eu lieu le 17 mai 2011. Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers est vivement recherchée : au niveau du **diagnostic**, de la définition des **objectifs** et du choix des **mesures** de gestion à développer sur le site.

Des temps d'échanges avec les **partenaires techniques** (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.), **institutionnels** (mairies, syndicats) et la **population locale** ont été organisés au cours de cette année afin d'appréhender la **réalité du territoire** et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche.

La **dernière étape** à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à **définir les mesures** qui seront proposées au comité de validation du Document d'objectif en 2013.

Mesures Natura 2000 :

Deux catégories d'outils existent :

- **Mesures contractuelles :**
 - ✓ les **Contrats Natura 2000** pour les milieux non agricoles et forestiers. Ils permettent de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique. Ils sont financés sur des crédits Etat

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

(MEDDTL) et FEADER sur la base du **coût total éligible des travaux**, réalisés sur la base d'un cahier des charges qui sera défini dans le Document d'objectifs.

Il existe deux types de contrat :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »,
 - les contrats Natura 2000 forestiers.
- ✓ Les **Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)** sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEt sont rémunérées sur la base d'un **surcoût/ manque à gagner** par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.
- Possibilités **d'engagement** de gestion courante et durable et d'application de **recommandations**
 - ✓ **la Charte Natura 2000** : Ces engagements ne nécessitent pas un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. A la différence des contrats, la charte prévoit des exonérations fiscales mais pas de contrepartie financière.

Dates et lieu :

Nous organisons deux groupes de travail thématique. Vous pouvez assister à celui qui vous concerne (Cf. ci-dessous). Les deux groupes de travail auront lieu au **foyer communal d'Aillas** :

- **Mardi 18 décembre 2012 à 18h : agriculture, viticulture, élevage et sylviculture.**
- **Jeudi 20 décembre 2012 à 18h : propriétaires riverains, loisirs (chasse, pêche, randonnées) et tous autres activités.**

rq : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (Fédération de pêche, Fédération de chasse, Chambre d'agriculture, collectivités, etc.).

Nous vous conseillons de lire le **Document de synthèse** du Document d'objectif qui est un résumé condensé du travail accompli jusqu'à ce jour en libre téléchargement (Cf. lien ci-après).

Consultation Documents Natura 2000 :

L'ensemble des documents réalisés sont consultables sur le **site internet** :

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos/

Vous pouvez directement accéder à la rubrique **téléchargement** avec le lien suivant :

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos/?q=node/4

Vous pouvez directement accéder au **Document de synthèse** avec le lien suivant :

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/Lisos/CEN_Aquitaine_Document_Synthese_LISOS_web.pdf

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.

Le Conservatoire d'espaces naturels
D'Aquitaine

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine





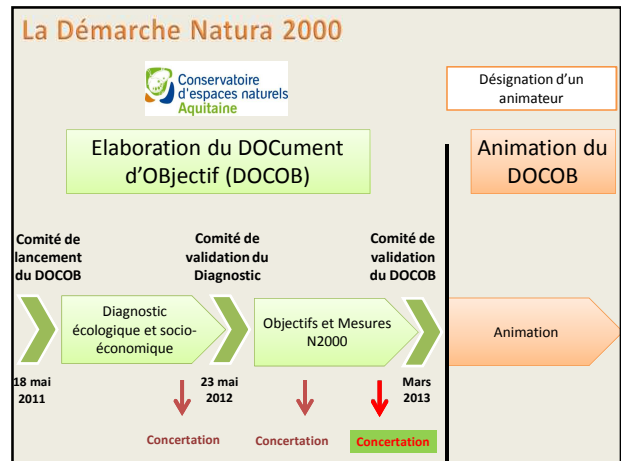

Concertation sur les mesures Natura 2000

Site Natura 2000 FR7200695
« Réseau hydrographique du Lisos »





CEN Aquitaine – 18 et 20 décembre 2012- Salle communale d'Aillas



Déroutement de la séance

Objectif : Présentation des mesures N2000 potentielles et adaptation aux attentes des personnes intéressées

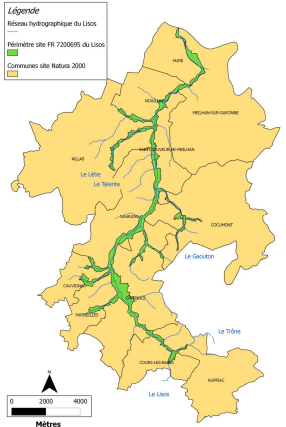
- Le site Natura 2000
- Le **diagnostic** écologique et socio-économique
- Les **objectifs** de conservation et opérationnels
- Les **mesures de gestion**
 - ✓ Les contrats Natura 2000
 - ✓ Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)
 - ✓ La charte Natura 2000



Le site Natura 2000

La démarche Natura 2000

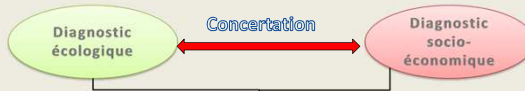
- **Objectif :**
Concilier les **exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles**.
- Démarche volontaire
- Périmètre proposé : 955 ha



Légende
 Réseau hydrographique du Lisos
 Périmètre site FR 7200695 du Lisos
 Communes site Natura 2000

0 2000 4000 Mètres





Diagnostic écologique et socio-économique

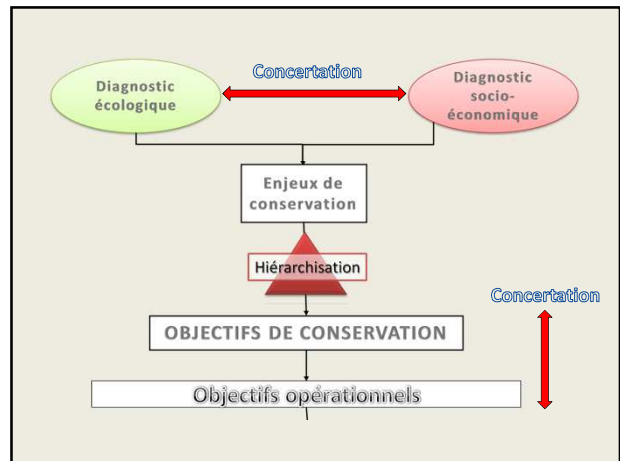
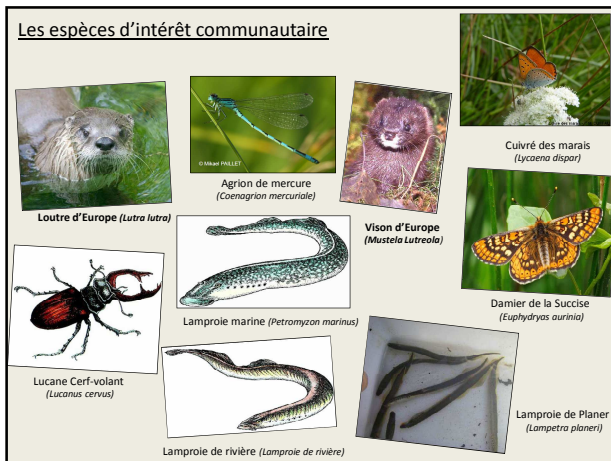


- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
 - Polyculture de céréales et surfaces fourragères avec **élevage** dominants
 - **Qualité d'eau moyenne** influencée par **plusieurs facteurs**:
 - Besoins en eau
 - **Obstacle à la circulation**
 - **Faible pente**
 - Cours d'eau très fréquenté
 - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
 - Fait partie du programme « Rivière pilotes » mené par **MIGADO**
 - Moulin de la Rabèze -> **Zone d'action prioritaire (PGA)**
 - **Faible densité de population** du BV

Les habitats d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales à **Aulnes et Frênes** (**Prioritaire**)
- Fourrés humides
- Praires de fauche
- Pelouses sèches (**Prioritaire**)



Objectifs de conservation et opérationnels

OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible

OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale
- Adapter les pratiques de popiculture au maintien de la biodiversité

OCP3 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux et reconquérir les pelouses sèches

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude et favoriser la création d'un réseau de pelouses sèches au sein du site

OCS1 : Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

- Améliorer la qualité chimique et microbologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site
- Réduire la dégradation des berges par piétinement animal domestique sur les zones fréquentées

OCS2 : Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'agrion de mercure

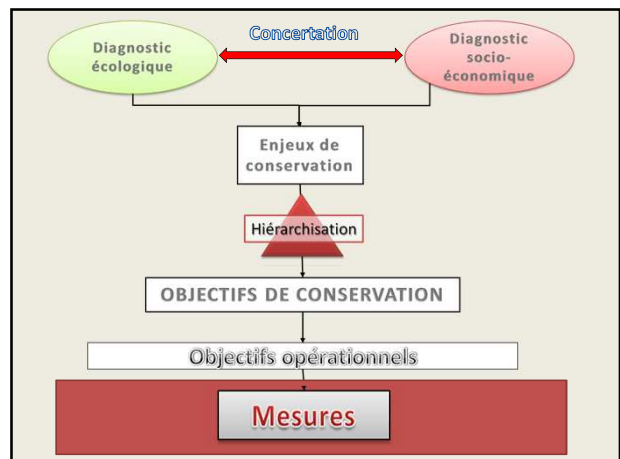
- Adapter les pratiques sylvicoles et de gestion de la ripisylve

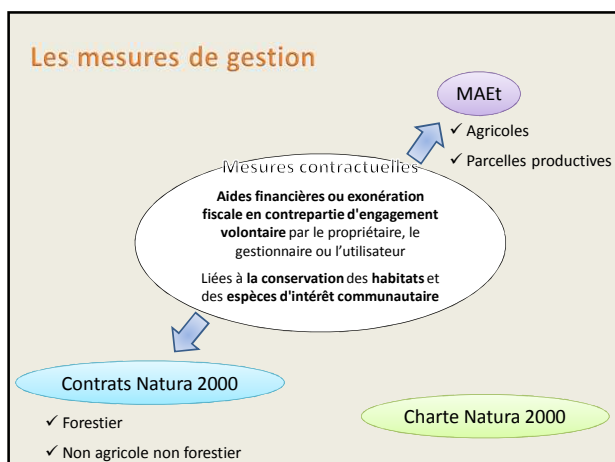
OCT1 : Conserver les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats

- Adapter les pratiques agricoles à la conservation du Damier de la Succise et au Cuivré des marais

OCT2 : Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

- Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates





Contrats Natura 2000

	Contrats Natura 2000 Forestiers	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers
Financement	investissements en forêt et espaces boisés (non productif) 100%	investissements ou actions d'entretiens (non productif) 100%
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles forestières	Sur les parcelles ni forestières ni agricoles
Exemples d'action	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent	Entretien ou gestion de milieu ouvert Entretien ou restauration de la ripisylve


FR 7200695 "Réseau hydrographique du Lisos"	libellé de l'action	Code de l'action associée	Priorité		
Type de la mesure	Contrat N2000				
Code national de la mesure	A323xxx au titre de la mesure 323B du PDRH				
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (code cahier d'habitats Natura 2000)					
Objectifs concernés					
Objectif de conservation					
Objectif(s) opérationnel(s)					
Périmètre de la mesure					
Surface d'application					
Description de la mesure et engagements correspondant					
Description					
Engagements rémunérés					
Engagements non rémunérés					
Conditions d'éligibilité					
Dispositif administratif et financier mis en œuvre					
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier A323xxx: "				
Destinataire					
Origine du financement	50% Union Européenne (FEADER) 50 % Etat (MEDDAT)				
Points de contrôle et suivi					
Vérification des actions					
Evaluation de l'action					
Estimation du coût					
Prévisions budgétaires	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phases de réalisation					

Actions en faveur des ripisylves

Amélioration de la structure de la ripisylve sur _ km de linéaire

Maintien de la structure de la ripisylve sur _ km de linéaire

Actions en faveur de la cours d'eau



Restauration de 12 ouvrages de petites hydrauliques

Gestion de 12 ouvrages de petites hydrauliques

Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 12 ouvrages

Amélioration de la diversité des écoulements sur _ km de linéaire

Restauration de _ ha de frayères

Actions contre les invasives

Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes

Actions pastorales

Equipement pastoraux pour 123 ha dans le cadre d'une gestion écologique

Maintien de l'ouverture des pelouses mésophiles par le pâturage extensif sur 123 ha



Milieux ouverts ou semi ouverts

Entretien de 90 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche

Entretien de 99 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage



Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 55 ouvrages routiers dont un à priorité maximale (traversée de l'A62)



Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Milieux forestiers

Préservation de 348 ha de milieux boisés sénescents


Aménagements en milieu forestier visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles



Irrégularisation de 348 ha de peuplements forestiers

MAEt				
	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Financement	investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur			
	L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Rétribution	Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraichage...)	Agriculture biologique	Haies, Mares, Plans d'eau

Les milieux ouverts



Engagement unitaire 2

Engagement unitaire 1

Engagement socle

HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORESTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
HERBE_08	ENTRETIEN DES PRAIRIES REMARQUABLES PAR FAUCHE A PIED
HERBE_09	GESTION PASTORALE
HERBE_10	GESTION DE PELOUSES ET LANDES EN SOUS BOIS
HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
MILIEU01	MISE EN DEFENS TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
COUVERT06	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)
OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
SOCLEH02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES
SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE


Exemple de montage pour les milieux ouverts

	Reconversion d'une parcelle en grande culture en prairie entretenue en fauche tardive et absence de fertilisant	Entretien de prairie par ajustement de la pression et retard de pâturage
Mesure de création ou de restauration	COUVERT06 : CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)	
Rémunérations	158 € / ha / an	
Mesure d'entretien	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
Rémunérations	76€ / ha / an	76€ / ha / an
Mesure 1	HERBE_03 : ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_04 : AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
Rémunérations	135€ / ha / an	33€ / ha / an
Option	HERBE_06 : RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_05 : RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
Rémunérations	179€ / ha / an	94€ / ha / an
Rémunérations totales	548 € / ha / an	203 / ha / an

Définition des seuils spécifiques aux mesures HERBE

MESURES	DENOMINATION	SEUILS maxi	SEUILS mini
HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	125 U Azote total / ha / an	30 U Azote total / ha / an
50 UN total / ha / an sur prairies mésophiles			
Dans le cas de prairies humides, contractualiser pour une absence totale de fertilisation			
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)	1 UGB / ha / an	0.25 UGB / ha / an
1 UGB / ha / an			
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/03 et le 01/05			
Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06			
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/03 et le 01/05			
Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06			

Les grandes cultures




Engagement unitaire 2	PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHÈSE
Engagement unitaire 1	PHYTO_04 ou phyto 14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_05	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	PHYTO_07	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES
	PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
Engagement socle	FERTI_01	LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
	SOCLER01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES

Exemple de montage pour les grandes cultures

	Absence de produits phytosanitaires sur grandes cultures	Limitation des intrants sur grandes cultures
Mesure de création ou de restauration		
Rémunérations		
Mesure d'entretien	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
Rémunérations	32€ / ha / an	32€ / ha / an
Mesure 1	PHYTO_02 : ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE	FERTI_01 : LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Rémunérations	130€ / ha / an	207€ / ha / an
Option	PHYTO_03 : ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHÈSE	PHYTO_05 : REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
Rémunérations	240€ / ha / an	100€ / ha / an
Rémunérations totales	402€ / ha / an	339€ / ha / an

Autres dispositions

BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE - VITICULTURE - PEPINIERES)	



LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES	
LINEA_07	RESTAURATION ET / OU ENTRETIEN DE MARES OU PLAN D'EAU	
IRRIG_04	DEVELOPPEMENT DES CULTURES DE LEGUMINEUSES DANS LES SYSTEMES IRRIGUES	Maraichage
IRRIG_02	LIMITATION DE L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	Maraichage

Pour qui ?

Charte Natura 2000

- Propriétaires ou gestionnaire (Grands milieux)
- Utilisateurs, usagers (Activités)

Engagements ?

- Propriétaire s'engage sur **des engagements et préconisations généraux spécifiques et sur les milieux présents sur les parcelles** qu'il souhaite intégrer à la démarche
- Usager s'engage sur **des engagements et préconisations généraux spécifiques et sur ceux liés à son activité**

Conséquences :

- Pas de lourd investissement personnel et financier.
- Pas de droit à rémunération MAIS Contreparties fiscales possibles :
 - Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
 - Exonération de trois quarts des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
 - Garantie de gestion durable des forêts (permet l'octroi de toutes les aides publiques)
 - Déduction du revenu net imposable des charges des propriétés rurales

Portée Générale

Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Respecter la réglementation en vigueur Autoriser l'accès à la structure animatrice, aux piègeurs et aux experts scientifiques. Informers les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte. Ne pas introduire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I. Ne pas entreposer de déchets et signaler les déchets déposés à l'insu de l'adhérent. 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter au maximum l'apport direct d'amendements Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes (en cas de doute se rapprocher de la structure animatrice) Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire vivante ou morte et d'espèces animales invasives Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation, au COPIL et aux animations Signaler à la structure animatrice de la tenue de travaux et toute observation de dégradation du site

Milieux forestiers

Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire Ne pas réaliser les travaux lourds du sol. Ne pas modifier la nature du boisement. Réaliser les travaux forestiers respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore. Conservers des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles forestiers identifiés dans le DOCOB. Recourir à une gestion « environnementale » des boisements dont les peupleraies existantes en faveur du développement d'une strate herbacée haute en sous-bois. Favoriser l'évacuation des rémanents Favoriser l'utilisation des huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.

Formations herbeuses, pelouses, près, prairies non humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Ne pas détruire les habitats. ➢ Ne pas laisser de déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les interventions tardives entre le 15 juillet et le 15 février (si fauche annuelle à partir du mois de septembre ou d'août). • Privilégier une fauche centrifuge • Rationaliser l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. • Privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.

Eaux dormantes ou courantes	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Ne pas drainer, ni assécher, ni modifier ➢ Ne pas modifier le champ d'inondation naturel ➢ Ne pas détruire les ripisylves et ne pas procéder à l'entretien chimique des berges des fossés et cours d'eau. ➢ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves ou des abords des plans d'eau entre le 15 août et le 15 mars. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés. • Eviter la création de nouveaux plans d'eau d'agrément. • Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges • En cas de capture d'espèces exotiques invasives, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place • Ne pas installer sur les parcelles concernées de nouveaux puits d'irrigation ou de dispositifs de pompage si elles sont situées à moins de 50 mètres des cours d'eau, plans d'eau et anciens bras.

Milieux humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Ne pas modifier la nature des zones humides et le champ d'inondation naturel du cours d'eau ➢ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal, ni à une mise en culture. ➢ Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir au maximum une fois par an pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore (entre le 1er septembre et le 1er février) et évacuer les rémanents. • Favoriser une fauche centrifuge. • Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel. • Respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés.

Formation arborée hors forêt: Haie, Ripisylves, Bosquet, Arbre isolés, Lisière forestière	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Maintenir les éléments en l'état ➢ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissant ➢ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées

Milieux bâtis: Habitations et autres bâtis	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Assurer la pérennité du gîte en conservant les gîtes accueillant des chauves-souris ou susceptibles d'en accueillir. ➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris : ne pas obstruer les ouvertures qu'elles sont susceptibles d'emprunter ➢ Ne pas installer d'éclairage à la sortie ou en direction des sorties de gîtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer la structure animatrice dès lors qu'un travail d'entretien ou d'aménagement est prévu et intégrer les recommandations. • Eviter l'utilisation de matériaux et produits nocifs pour les chauves-souris. • Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte. • Informer la structure animatrice lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation ou de restauration des bâtiments

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Activités de loisir et touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site ➢ Demander une expertise auprès de l'animateur du site ➢ Demander une expertise technique avant la création de sentiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertir des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs • Ne pas autoriser ou pratiquer d'activités motorisées de loisirs • Se conformer à la charte
Randonnées		
Gestion des moulins	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Entretien des ouvrages hydrauliques en bon état de fonctionnement ➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le débit réservé du cours d'eau • Informer préalablement à tous travaux de restauration d'ouvrages hydrauliques • Eviter les manœuvres brutales et privilégier les ouvertures de vannes par le fond en hautes eaux pour faciliter le passage des poissons et la circulation des sédiments • Se rapprocher de la structure animatrice pour déterminer l'opportunité d'ouvrir les vannes

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Détruire les individus invasifs sur place > Informer les adhérents > Faire remonter les informations sur les prises 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les espèces déversées . • Informer avant les opérations d'alevinage ou d'empoissonnement • Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur sur les bandes enherbées
Chasse et des régulation nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> > Utiliser des cages pièges équipées d'un dispositif de fuite pour le vison d'Europe. > Faire remonter les informations sur les prises > Informer les adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur la nécessité d'exercer une pression de piégeage toute l'année • Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur • Sensibilisation sur le non usage de la grenaille de plomb • Limiter la fréquentation aux abords des cours d'eau lors des périodes sensibles • Respecter la charte du randonneur
Naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> > Faire remonter les données naturalistes > Sensibiliser ses adhérents > Informer les adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer des manifestations organisées

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> > Respecter les engagements de cette charte se rapportant à chacun des milieux pour lesquels la collectivité est gestionnaire > S'assurer du respect des engagements par le prestataire. > Proscrire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des ponts et l'entretien des fossés sur les communes > Communiquer sur les enjeux biologiques du site Natura 2000. > Communiquer sur les calendriers de travaux des infrastructures (ex :ponts) > Prendre en compte des prescriptions en faveur des mustélidés semi-aquatiques lors de la réhabilitation d'un ouvrage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des lames coupantes et non déchiquetantes afin de ne pas blesser et affaiblir la végétation. • Informer la structure animatrice lors de la réhabilitation d'un ouvrage • Informer la structure animatrice des projets d'aménagement ou de travaux

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos

Site Natura2000 du LISOS

Accueil | Découvrir Natura2000 | Découvrir le Lisos | Contact | Téléchargements

Faites nous part de vos remarques avant fin janvier 2013

Bienvenue

Soumis par admin le ven, 09/13/2011 - 13:30

Avec la contribution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vôtre des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'est pas de frontières.

Merci pour votre attention

Site Natura 2000 FR200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

Compte rendu de la concertation sur les mesures Natura 2000

Groupe de travail activités agricoles et forestières (18 décembre 2012)

Groupe de travail propriétaires privés et autres activités (20 décembre 2012)

Objectifs : Présenter et discuter de la pertinence des mesures sur le territoire de la vallée du Brion et identifier les personnes potentiellement intéressées par une contractualisation.

Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail

La présentation faite en groupe de travail est mise en ligne sur le site internet :

www.cren-aquitaine.fr/natura_2000/lisos

Participants aux réunions:

Nom Prénom	Structure	Fonction	Groupe de travail
LABAN Ghislaine		Agricultrice	18 décembre
DUMAS Guy	Fédération piégeurs agréés 47	Président	18 décembre
NAY André	Fédération piégeurs agréés 47	Vice-Président	18 décembre
GERGERES J-Robert		Agriculteur	18 décembre
BENTEPAE LABEAU D.		Agricultrice	18 décembre
LABEAU Francis	Commune de Saint Sauveur de Meilhan	Maire	18 décembre
GF Tour d'Augoy		Sylviculteur	18 décembre
DUFLET Patrick		Agriculteur	18 décembre
BOUSSEREAU J-Yves		Eleveur	18 décembre
DAUCY J-Fraçois		Agriculteur	18 décembre
LAGARDERE Joel		Agriculteur	18 décembre
PERAUDEAU Claude	Commune de Sigalens	Maire	20 décembre
GALISSAIRE J-Jacques		Propriétaire	20 décembre
NOEL Nadia	AAPPMA les pêcheurs du Réolais Fédération de pêche 33	Elue	20 décembre
TOMEGER Alain		Usagers du site	20 décembre
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine	Chargé de mission	18 et 20 décembre
TARTARY Pascal	CEN Aquitaine	Chargé de mission	18 et 20 décembre

Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 1h sur les différentes mesures Natura 2000 entrecoupée de temps d'échange avec la salle. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que l'agenda des prochains mois. Un point rapide est fait sur les éléments déjà validés ou concertés : diagnostic socio-économique et écologique ; objectifs de conservation et opérationnels ; présentation générale des mesures.

Dans la seconde partie de la présentation, les différentes mesures (Charte, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales territorialisées) retenues sont développées pour être débattues avec la salle.

Les mesures présentées dans ce compte rendu ont été affinées à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin janvier 2013. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: [www.cren-aquitaine.fr/natura 2000/lisos](http://www.cren-aquitaine.fr/natura%202000/lisos)

La discussion s'est installée autour de plusieurs incompréhensions sur le réseau Natura 2000 et les conséquences pour les propriétaires et usagers. Des précisions ont dû être données avant d'engager vraiment la discussion sur les mesures. Plusieurs points ont été abordés lors de cet échange.

La méthode de définition du périmètre Natura 2000 a été rappelée. Le CEN Aquitaine précise qu'à partir du périmètre FSD initial, le diagnostic écologique a abouti à une redéfinition des limites et une meilleure prise en compte des enjeux écologiques du site. Enfin, la superposition avec les limites cadastrales permet d'établir une cohérence avec la mise en œuvre des mesures Natura 2000 qui sont élaborées à cette échelle.

Il est précisé que l'animateur contactera l'ensemble des propriétaires du site. Il pourra privilégier dans un premier temps les propriétaires de parcelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou/et des propriétaires de grandes surfaces.

La ripisylve est une « formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges ».

Une remarque est faite sur l'utilisation des plastiques de protection lors des plantations d'arbres. Ces plastiques sont imputrescibles et peuvent poser problème lors qu'ils se retrouvent dans le lit du cours d'eau en formant des amas de déchets.

La concertation s'engage rapidement autour des différentes mesures. Pour les Contrats Natura 2000 :

- **Pour tous les contrats proposés sur les ouvrages hydrauliques** : L'association de pêche s'inquiète du cadrage des travaux et de la participation ou non des pêcheurs dans les mesures de restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le CEN Aquitaine répond qu'en matière d'intervention sur les cours d'eau et les ouvrages en lit mineur, il est indispensable de prendre toutes les précautions possibles. A ces fins, le CEN Aquitaine propose que soit intégrée dans les clauses de réalisation des travaux, une intervention préalable d'un expert scientifique en la matière (MIGADO ou Fédération de pêche), en outre, les contrats sur ces ouvrages devront recevoir en amont l'avis de la DDTM33 pour vérifier la base juridique du dossier.
- **Pour le contrat de préservation des bois sénescents** : un recensement préalable de ces milieux sera à élaborer avant la mise en œuvre du contrat. Ces zones où sont conservés les arbres morts seront choisies de manière à ne pas poser de problème de sécurité pour autrui. Le CEN Aquitaine rappelle que ces bois hébergent une faune riche et diversifiée (insectes, mammifères, oiseaux).

Sur les rubriques de la Charte, voici les principales remarques formulées :

- **Sur la partie exploitation de peuplier** : les usagers demandent que soit intégré un engagement sur l'utilisation des protections contre le gibier des plants de peuplier, car ces derniers posent de véritable problème de pollution de l'environnement, et notamment du cours d'eau.
- **Sur la partie activité de pêche** : la société de pêche demande que soit intégré un engagement ou une recommandation pour augmenter le lien entre pêcheurs et piégeurs.
- **Sur la partie collectivité territoriale** : l'assistance demande de préciser les dates propices pour la fauche des bas-côtés autoroutiers. Le Maire de Sigalens demande que ces dates prennent en compte la sécurité automobile.
- **Sur la communication aux mandataires** : l'assistance précise que certains mandataires comme EDF, ne préviennent pas de leur passage ou de leur intervention. L'animateur devra démarcher cette structure, pour envisager la signature de la charte sur les milieux gérés.
- **A la demande de l'assemblée, il sera ajouté dans la rubrique « activité de pêche » les préconisations sur l'activité du piégeage des nuisibles au même titre que l'activité de chasse.** Le but est d'impliquer les pêcheurs dans la régulation des nuisibles.

Pour l'ensemble de ces remarques, le CEN Aquitaine se penchera sur la formulation de tels engagements.

Sur les mesures agro-environnementales : Sur l'ensemble des mesures proposées, il n'y a pas particulièrement de remarques, dans ce contexte, le CEN Aquitaine souhaite entrer dans le détail de certains engagements.

- **Fixation du curseur pour la limitation des apports azotés en prairie (HERBE_02)** : Sans réelle mobilisation de l'assistance, la mesure HERBE_02 sera fixée à 50UN/ha/an en prairie mésophile naturelle. Par contre, sur prairie humide, l'animateur militera pour une absence totale d'apport, hors pâturage. Le CEN Aquitaine développera dans le corps du DOCOB ces préconisations différenciées.

L'assistance ajoute que les mesures en faveur de l'allègement de la charge de pâturage, de la mise en œuvre de rotation et la mise en place d'ex-clos pastoraux seraient bien plus bénéfiques à l'état de conservation des prairies que la baisse de la fertilisation. **Le CEN Aquitaine ajoutera ainsi la mesure MILIEU_01 (Mise en défens temporaire de milieux remarquables) en insistant sur les secteurs propices.**

- **Fixation du curseur pour l'adaptation de la pression de pâturage (HERBE_04)** : le seuil fixé par le CEN Aquitaine semble peu réalisable sur le site. L'assistance demande plutôt un plafond autour de 1 UGB/ha/an. Le chargement moyen est estimé à 1,5UGB sur les exploitations du site.
- **Fixation de la date de retard de fauche ou de pâturage (HERBE_05 & HERBE_06)** : un retard de fauche jusqu'au 1 juin semble acceptable notamment si les prairies dans le site Natura 2000 sont fauchées en dernier.
- **COUVER_06** : La création d'une surface en herbe à partir d'une surface cultivée est à réfléchir sur le long terme. Les prairies recrées seront déclarées à la PAC comme prairies temporaires ou permanentes. La prime à l'herbe pourra être touchée sauf en cas de contractualisation avec une MAEt d'entretien de la prairie sur une durée de 5 ans (dans ce cas l'agriculteur percevra la rémunération de la MAEt N2000). Dans ces deux cas, elles ne pourront être retournées.
- A la demande d'un maraicher dans l'assemblée, le CEN Aquitaine précise que les MAEt pour les cultures maraichères sont diverses : la conversion à l'agriculture biologique peut être aidée (**BIOCONVE** : aide à la conversion de 900€/ha) ; le maintien de l'agriculture biologique (**BIOMAIN** : aide de 590€/ha) ; la préservation des ressources végétales (**PRV** : aide de 400€/ha), la réduction des doses de traitements (**PHYTO_04 & PHYTO_05**).

**CR : Réunion technique sur la
thématique de la collision routière
pour les mammifères semi-aquatiques
du 27 juin 2012**

Antenne Gironde

5 allée Ronsard
33320 Le Taillan Médoc
Tél. 05 56 57 67 73
antenne33@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.fr

Le 10 juillet 2012

Sites Natura 2000 « Vallée de l'Euille », « Réseau hydrographique du Brion », « Réseau hydrographique du Lisos » Réunion technique sur le traitement du risque de collision routière- Compte-rendu

Ordre du jour :

Présentation du diagnostic de collision routière réalisé par le GREGE dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs.

Point sur la propriété des ouvrages.

Discussion sur les propositions d'aménagement et de chiffrage.

Bilan sur la propriété des ouvrages

La question se pose pour le Brion.

- > Ouvrage n°1 : DIRSO
- > Ouvrage n°2 : ville de Langon
- > Ouvrage n°39 et 3 : DIRSO
- > Ouvrage n°4 : pont historique à la DIRSO, extension au CG33
- > Ouvrage n°5 : CG33
- > Ouvrage n°7 : CG33
- > Ouvrage n°8 : ASF

Aménagements

Les N°8, 7 et 4 (partie CG) sont des buses métalliques : impossible de percer. Aménagement par pontons flottants ou banquettes béton.

Pour les autres ouvrages maçonnés ou bétonnés : encorbellements et banquettes.

L'ouvrage 1 est soumis à marée, les ouvrages 2 et 3 y sont sensibles.

L'aménagement doit être défini selon l'utilisation la plus courante par les mammifères semi-aquatiques (pas forcément en fonction de la crue décennale mais selon la marée au quotidien).

L'aménagement doit se faire sur les deux rives pour les cours d'eau de plus d'1.5m de largeur.

ASF peut assécher une des deux buses.

Chiffrage

Affiner le chiffrage avec les données de longueur des ouvrages pour ASF (entre 80m et 100m).

Essayer d'avancer sur les hauteurs souhaitables des aménagements.

Les propriétaires d'ouvrages estiment les chiffrages sous-évalués.

Il y aura des coûts supplémentaires liés aux différentes études.

Relevé de décision

ASF dispose du planing des ouvrages à chemiser. ASF va relever les ouvrages compris dans la hiérarchisation et dont les travaux sont prévus dans les années à venir. Il communique les informations au CEN
ASF va proposer à l'Etat d'intégrer le Brion et le Lisos à la programmation du prochain Contrat de plan en cours de négociation.

La DIRSO va proposer de réaliser une étude sur les 3 ouvrages dans le prochain Contrat annuel. Pas de travaux envisageables avant 2014.

Le CG33 va faire passer au CEN la programmation de réhabilitation des ouvrages sur les 3 cours d'eau.

Les propriétaires d'ouvrages font faire passer au CEN les exemples de coûts détaillés dont ils disposent.

Demander à la **DREAL** de préciser les procédures à réaliser pour de tels travaux (loi sur l'eau, étude d'incidence, étude d'impact).

Liste des participants

Présents

Eric CHAMARD	DIRSO
Nicolas BLANCHET	DIRSO- Chef du Centre d'entretien et d'intervention de Captieux
Bruno FOURNY	Commune de Langon
Florent GESTIN	CG33
Denis WAX	ASF District de Langon
Jean-François NOLOT	ASF Service gestion et maintenance du patrimoine
Pascal FOURNIER	GREGE
Julie WALKER	CEN Aquitaine
Marion SOURIAT	CEN Aquitaine
Pascal PARTARY	CEN Aquitaine
Marion CAYRE	CEN Aquitaine

Excusé

Cédric HEURTEBISE	ASF
-------------------	-----



Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Liste des acteurs rencontrés :

Nom Prénom	Structure	Fonction
ABOULKER Cyril	FDAAPPMA Lot-et-Garonne	Chargé de mission
BARBERIN André		
BEDOQUET Delphine	Cave du marmandais	Responsable qualité et environnement
BENTEJAC Simon	Commune de Noailiac	Propriétaire
BENTEPAE LABEAU D.		Agricultrice
BERTRAND Yves	GPT forestier	Représentant
BEZIADE Max	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
BLANCHET Nicolas	DIRSO	Chef du Centre d'entretien et d'intervention de Captieu
BLOM Gérard	Entreprise BlomEpur (assainissement individuel)	Directeur
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BOUYSSONNIE W.	MIGADO	Rencontre
BRISOTTO Arthur	Commune de St-Sauveur-de-Meilhan	Propriétaire riverain
CALAS Christian	AAPPMA «L'ablette Meilhannaise et le Goujon Cocumontais »	Président
CASTRO Amélie	CRPF	Représentant
CHAMARD Eric	DIRSO	Représentant
COUSTET Nicole	Commune de Cauvignac	
CROQUEMO J.	Commune de Cours-les-bains	Propriétaire
COURAU Laurent	Chambre d'Agriculture de Gironde	
DAUCY J-Fraçois		Agriculteur
DELEBECQUE Luc-Olivier	CRPF	Représentant
DELUCA Lisette	Commune de Cocumont	Adjoint Maire
DELUNG Nathalie	Commune de Cours-les-bains	Propriétaire riverain
DUFIET Patrick		Agriculteur
DULUC Lucienne		Propriétaire
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne	Président
DUSSILLOLS François		Propriétaire
FAUGERE Claude		
FAVENNEC Jean	CSRPN Aquitaine	
FERRASSIN Bernard	AFR Commune de Meilhan-sur-garonne	Représentant
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
FOURNY Bruno	Commune de Langon	Représentant
GALISSAIRE J-Jacques		Propriétaire
GERGERES J-Robert		Agriculteur
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde	Représentant
GF Tour d'Augoy		Sylviculteur

Nom Prénom	Structure	Fonction
GRENIER Christian		Propriétaire
GRESIAU Francis	Commune de Cocumont	Lieutenant de Louveteries
GUIPOUY Lafargue Fabienne	Commune de Hure	Propriétaire moulin de Cros
JAUTARD Alain	Commune de Hure	Propriétaire
JAUTARD Régine	Commune de Hure	Propriétaire
LABAN Ghislaine		Agricultrice
LABARDIN Etienne	Commune de Cours-les-bains	
LABEAU Francis	Commune de Saint Sauveur de Meilhan	Maire
LABEAU-BENTEJAC Dominique		Propriétaire
LACOSTE Georges	Société de pêche de Meilhan	Représentant
LAGARDERE Joel		Agriculteur
LISSARRAGUE Françoise	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
MALANDIT Claudine	Commune de Noaillac	Propriétaire riverain
MANENT Philippe	Commune de Sigalens	Adjoint Maire
MARY Michel	Association départementale des piégeurs agréés de Gironde	Président
NARBEDURU Dominique	Commune de Cours-les-bains	Adjoint Maire
NAY André	Fédération piégeurs agréés 47	Vice-Président
NIVERT Baptiste	Commune de Sigalens	Propriétaire riverain
NIVET Jean-François	ONCFS	Agent Technique
NOEL Nadia	AAPPMA « Les Pêcheurs du Réolais »	Présidente
NOLOT Jean-François	Autoroute Sud France - Service « Gestion et Maintenance du Patrimoine »	Représentant
PALOIS Florent	DDTM- Service Eau et Nature	Rencontre
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Agent Technique
PERAUDEAU Claude	Commune de Sigalens	Maire
POUJARDIEU Marc	Commune de Maseilles	Adjoint Maire
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant
RIONCALLI Marion		
ROBELIN Françoise	Commune de Saint-Sauveur de Meilhan	Propriétaire moulin de Segueys
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
TIMBAL Jean	CSRPN Aquitaine	Représentant
VASSEUR J.M	AAPPMA « Les Fervents de La Gaule Grignolaise »	Président
WAX Denis	Autoroute Sud France	Adjoint Chef District